

GRANDE CAMPAGNE NATIONALE  
DE DISTRIBUTION GRATUITE DE  
MOUSTIQUAIRES IMPREGNÉES

27 Juin - 27 Juillet  
2024

\*à l'exception de la ville d'Abidjan



# Fraternité Matin

Vendredi 12 juillet 2024 / N° 17 860 [www.fratmat.info](http://www.fratmat.info)

Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Rti, Conseil  
coton-anacarde

Les Dg intérimaires  
nommés

Pp. 6 - 11

## Développement La Suisse félicite la Côte d'Ivoire pour ses énormes progrès

■ Le Chef de l'État a reçu, hier,  
l'ambassadeur Anne Lugon-Moulin

P. 3 PHOTO : PRÉSIDENCE



Orpaillage clandestin, recrudescence des accidents de la circulation

## Les grandes mesures du Conseil national de sécurité

P. 2



Lutte contre la corruption /  
Protection des lanceurs d'alerte

Plaidoyer pour  
l'adoption de lois

P. 4

■ Beugré Mambé a  
présidé la célébration  
de la Journée africaine

# Orpaillage clandestin, recrudescence des accidents de la circulation Les nouvelles recommandations du Conseil national de sécurité

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, a présidé, hier, une réunion du Conseil national de sécurité, au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil national de sécurité (Cns) s'est félicité, hier, des progrès réalisés en matière de lutte contre l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire. Mais, dans un communiqué rendu public, il déplore des difficultés auxquelles se trouvent confrontés le Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illégal (Gs-Loi) et la Brigade spéciale de surveillance et d'intervention (Bssi), deux structures spécialisées dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Au nombre de ces difficultés, il y a l'hostilité de certaines populations locales qui, hélas, sont favorables à ce fléau.

De ce fait, le Chef de l'État demande au Premier ministre ainsi qu'à tous les ministères concernés et les ministres-gouverneurs de prendre, rapidement, des mesures nécessaires pour faire face à ces difficultés. Entre autres « la sensibilisation accrue des populations locales, en collaboration avec la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels et les autorités locales ; le



La réunion du Conseil national de sécurité a été présidée par le Président de la République.  
(PHOTO: PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE)

renforcement des capacités humaines et opérationnelles du Gs-Loi et de la Bssi ; le renforcement de la sécuri-

sation et de la coopération transfrontalière dans les zones frontalières impactées et la mise en œuvre diligente

du dispositif ivoiro-ghanéen de surveillance des fleuves Tanoé et Bia ». En plus de la lutte contre l'or-

paillage clandestin, le Cns s'est penché sur l'augmentation des accidents de la circulation au cours de ces deux derniers mois. « Le Conseil national de sécurité note, avec préoccupation, la hausse de 4 % du nombre d'accidents de la circulation qui est passé de 1 764 en mai à 1 833 en juin ». Même si l'on note une baisse du nombre d'accidents mortels de 25 %, sur la même période.

« Face à cette situation, le Président de la République, tout en réitérant ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et ses voeux de prompt rétablissement aux blessés, a instruit le Premier ministre, chef du gouvernement, à l'effet de poursuivre la mise en œuvre des réformes initiées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière dans notre pays », relève le communiqué du Cns.

Lequel a souligné que le Président Ouattara a exhorté les usagers au respect scrupuleux du code de la route et à faire preuve de civisme et de responsabilité.

Par ailleurs, après une présentation du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le général de corps d'armée Vagondo Diomandé, les membres du Cns sont satisfaits de la situation sécuritaire générale qui « continue d'être stable » sur l'ensemble du territoire national. « Ce bilan satisfaisant traduit l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation régulièrement menées dans notre pays », assure le communiqué du Cns.

Le Président Ouattara n'a pas manqué de féliciter le chef du gouvernement et les ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Eaux et Forêts. Idem pour les grands commandements et tous les acteurs impliqués dans le processus de sécurisation et de stabilité de la Côte d'Ivoire. « Enfin, le Chef de l'État les a encouragés à demeurer dans cette dynamique et à poursuivre leurs efforts, pour le bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire », conclut le communiqué ■

MARCEL APPENA

## Communiqué du Conseil National de Sécurité

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 11 juillet 2024, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République. À la suite de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité, note, avec satisfaction, que la situation sécuritaire générale continue d'être stable, sur l'ensemble du territoire national.

Ce bilan satisfaisant traduit l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation, régulièrement menées dans notre pays.

À ce titre, le Conseil National de Sécurité se félicite des excellents résultats enregistrés dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, en Côte d'Ivoire.

Ces résultats remarquables sont le fruit des actions menées par le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GS-LOI), créé en 2021, et la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI), dont une base avancée a été installée en janvier 2024, à Noé, par le Ministre des Eaux et Forêts, en vue de lutter contre la pollution des fleuves transfrontaliers TANOÉ et BIA, entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Ainsi, les résultats majeurs enregistrés par ces deux entités, depuis leur création jusqu'au mois de juin 2024, concernent :

- L'interpellation de plus de 1 600 individus ;
- Le déguerpissement de plus de 900 sites d'orpaillage illégal ;
- La destruction de nombreux équipements dont près de 4 200 dragues, 4 000 concasseurs, 1 800 motopompes et plus de 69 000 abris de fortune ;
- La saisie d'environ 900 millions de francs CFA et 20 kilogrammes d'or, ainsi que de divers autres matériaux dont 1 400 motopompes et 315 pelleteuses ; et

- La régularisation administrative de 246 orpailleurs semi-industriels et artisanaux, qui a valu une augmentation de la production nationale d'or de près de 19 milliards de francs CFA, de 2021 à 2023.

Au regard de ce bilan significatif, le Président de la République adresse ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Eaux et Forêts, ainsi qu'aux Grands Commandements et à l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, notamment les éléments du Groupement Spécial de lutte contre l'Orpaillage Illégal et de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention, pour tous les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre ce fléau de l'orpaillage illégal.

Le Conseil National de Sécurité déplore, cependant, les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés ce Groupement et cette Brigade, dans l'exercice de leurs missions, notamment l'hostilité de certaines populations locales, favorables à l'orpaillage illégal.

À cet égard, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'ensemble des Ministres concernés et les Ministres-Gouverneurs à l'effet de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures idoines pour :

- La sensibilisation accrue des populations locales, en collaboration avec la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, et les autorités locales ;
- Le renforcement des capacités humaines et opérationnelles du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal et de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention ;
- Le renforcement de la sécurisation et de la coopération transfrontalières, dans les zones frontalières impactées ; et

- La mise en œuvre diligente du dispositif ivoiro-ghanéen de surveillance des fleuves TANOÉ et BIA.

Par ailleurs, le Conseil National de Sécurité note, avec préoccupation, la hausse de 4 % du nombre d'accidents de la circulation, qui est passé de 1 764, en mai 2024, à 1 833, en juin 2024.

Toutefois, le Conseil National de Sécurité constate une baisse du nombre d'accidents mortels de 25 %, sur la même période.

Face à cette situation, le Président de la République, tout en réitérant ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et ses voeux de prompt rétablissement aux blessés, a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de poursuivre la mise en œuvre des réformes initiées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière dans notre pays.

Le Chef de l'Etat exhorte, en outre, les usagers de la route à faire preuve de civisme et de responsabilité, par le respect scrupuleux du Code de la route.

À l'issue de la rencontre, le Président de la République, satisfait du bilan sécuritaire général, a réitéré ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Eaux et Forêts, aux Grands Commandements, de même qu'à l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurisation et la stabilité de notre pays.

Enfin, le Chef de l'Etat les a encouragés à demeurer dans cette dynamique et à poursuivre leurs efforts, pour le bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le jeudi 11 juillet 2024

M. FIDÈLE SARASSORO,  
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ

## Coopération

# La Suisse félicite la Côte d'Ivoire pour ses énormes progrès

En fin de mission, l'ambassadeur de la Confédération suisse en Côte d'Ivoire a fait ses adieux au Chef de l'État.

**F**in de mission pour la représentante de la Confédération suisse en Côte d'Ivoire. Après le vice-Président de la République, le 1er juillet, l'ambassadeur Anne Lugon-Moulin a échangé, hier, avec le Chef de l'État, Alassane Ouattara, au Palais de la Présidence à Abidjan-Plateau.

« C'était une audience d'au revoir au Président de la République, après cinq bonnes années passées dans ce beau et dynamique pays », a-t-elle déclaré. L'ambassadeur dit avoir profité de cette occasion pour traduire sa gratitude aux personnalités ivoiriennes.

En particulier, au Président de la République. Elle a également félicité la Côte d'Ivoire pour les énormes progrès réalisés durant ces cinq dernières années. Depuis 2019, la diplomate suisse assure qu'elle a été témoin de tous les changements opérés en terre ivoirienne. « Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est un hub économique régional d'une importance capitale, y compris les en-



Le Président Alassane Ouattara a accordé une audience, hier, à l'ambassadeur de la Confédération suisse. (PHOTO : PORO DAGNOGO)

treprises suisses qui desservent toute la sous-région. Évidemment, c'est aussi un facteur de stabilité pour la zone et pour l'Afrique », a-t-elle fait remarquer.

Elle a évoqué la vingtaine de projets de développement en cours, notamment dans le nord du pays. Dans le domaine culturel, elle a affirmé que des négociations sont annoncées afin d'établir un accord pour la restitution de biens culturels.

Tout en rappelant la pose de la première pierre du musée archéologique de Singrobo-Ahouaty.

Concernant son entretien avec le Président Alassane Ouattara, elle a indiqué qu'il « fut extrêmement cordial et riche en informations ». L'actualité politique internationale était aussi au menu de ces échanges. C'est le 14 novembre 2019, au Palais de la Présidence de la République, que la présentation des lettres de créance de Anne Lugon-Moulin au Président Alassane Ouattara avait eu lieu ■

MARCEL APPENA

## Relation institutionnelle

# Kandia Camara et Gérard Larcher revisitent leur engagement

**L**a présidente du Sénat, Kandia Camara et son homologue français, Gérard Larcher, sont sur la même longueur d'onde. Les deux personnalités, au cours d'un échange, hier, au Palais de Luxembourg en France, ont réitéré leur engagement à consolider la coopération entre leurs institutions respectives. Depuis novembre 2018, un protocole d'accord lie les Sénats ivoirien et français. Cette convention a été suivie de la mise en place d'un programme de coopération technique qui a permis la réalisation de plusieurs activités, notamment des formations, des visites d'immersion ainsi que l'assistance dans la mise en œuvre de projets parlementaires.

Il s'agissait pour Kandia Camara et Gérard Larcher d'explorer les pistes de réflexion pour mettre en œuvre les accords signés il y a quelques années.

« Nos deux délégations ont eu un riche entretien au cours duquel elles ont rappelé l'excellence des relations histo-



Kandia Camara et Gérard Larcher se sont félicités de la qualité de leurs échanges. (PHOTO : DR)

riques entre la Côte d'Ivoire et la France. (...) Le président Gérard Larcher et moi-même avons réaffirmé notre volonté commune de renforcer l'accord de coopération bilatérale

signé entre nos institutions », a-t-elle fait savoir.

Kandia Camara a, en outre, confié que le président du Sénat français s'est réjoui des énormes progrès écono-

miques et sociaux enregistrés par la Côte d'Ivoire en l'espace de 13 ans et a félicité le

Président de la République, Alassane Ouattara, pour son leadership éclairé et sa

grande vision pour son pays et pour l'Afrique.

« Au terme de nos échanges, j'ai adressé une invitation à mon homologue français à prendre part, à Yamouss-

soukro, au prochain colloque international des Sénats d'Afrique », a-t-elle ajouté.

Gérard Larcher, pour sa part, a dit croire profondément au rôle de deux chambres parlementaires dans une République. Il a dit avoir convenu avec son interlocutrice de consolider la coopération entre les deux entités. Le président du Sénat français n'a pas manqué de saluer l'excellence des relations entre Paris et Abidjan.

« Nous avons tant d'histoire ensemble, tant de relations qui dépassent les simples relations diplomatiques. Je n'oublie pas les Ivoiriens présents en France, je n'oublie pas qu'il y a 20 000 Français en Côte d'Ivoire. Je n'oublie pas tous ces étudiants qui viennent se former de part et d'autre. C'est ensemble que nous pouvons décider demain d'une nouvelle relation politique entre la France et la Côte d'Ivoire et que les Parlements y contribuent », a-t-il indiqué ■

KANATÉ MAMADOU

## Lutte contre la corruption

## Plaidoyer pour l'adoption des lois de protection du lanceur d'alerte

Le Premier ministre, Robert Beugré Mambé, a présidé, hier, à l'auditorium de la Primature, la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption.



Le Premier ministre, Robert Beugré Mambé, a réitéré la volonté du Président de la République, Alassane Ouattara, de combattre la corruption sous toutes ses formes.

Le lanceur d'alerte, à travers les signalements ou la divulgation sans contrepartie financière directe et de bonne foi des faits constitutifs d'une infraction, participe à la promotion de la bonne gouvernance. C'est la conviction du Premier ministre, Robert Beugré Mambé. Au regard de la fonction vitale qu'ont ses "sentinelles" au profit de l'intérêt général, le chef du gouvernement a salué, hier, à l'auditorium de la Primature au Plateau, à la faveur de la célébration de la 8e édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption, la pugnacité et l'esprit républicain de ces hommes et femmes qui se sentent investis de cette mission.

Il s'est même dit favorable à l'avènement d'une disposition légale, afin de garantir la sécurité de ces derniers.

C'est ainsi qu'il a invité les



Plusieurs autorités établies, des personnalités africaines et des agents de la Habg ont pris part à cette cérémonie. (PHOTOS : SÉBASTIEN KOUASSI)

experts et les spécialistes de la question à « mener la réflexion pour jeter les bases d'un plaidoyer sur l'adoption des lois » de protection des lanceurs d'alerte. Le Premier ministre a réitéré la volonté du Président de la République et du gouvernement à saisir toutes les initiatives visant à rendre efficace le combat continu contre la corruption.

Le chef du gouvernement a regretté que le lanceur

d'alerte, en tant que simple citoyen qui se dresse pour protéger l'intérêt général et le bien-être de chacun, fait l'objet de violence, d'intimidation, de révocation, d'exclusion, de menace. Il a rappelé qu'en Côte d'Ivoire, il existe effectivement une loi sur la protection des témoins et des dénonciateurs. Ce dispositif juridique, selon lui, a été renforcé par la création au sein du ministère de la Justice et des Droits de

l'Homme, du bureau de protection des témoins et des dénonciateurs.

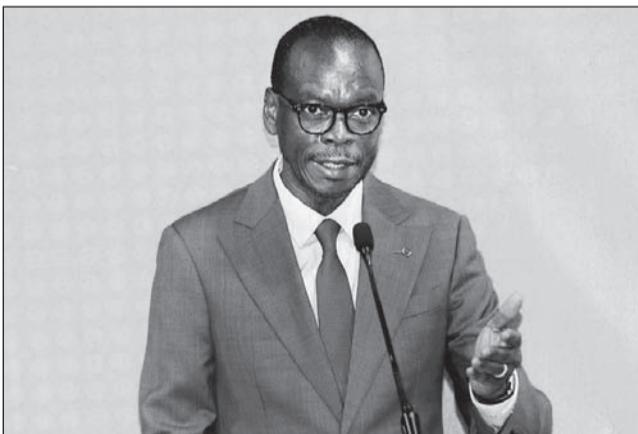
À côté de cet arsenal juridique, explique-t-il, il devient évident d'avoir des textes de lois qui veillent sur le lanceur d'alerte.

Robert Beugré Mambé, relativement à la thématique de cette journée : « Mécanisme de protection efficace des lanceurs d'alerte : outil essentiel dans la lutte contre la corruption », a rendu hommage

à l'Union africaine qui gouvre la célébration de cette journée. Il a fait savoir que la coopération africaine doit être une des voies à explorer en profondeur pour endiguer la corruption. Gilbert Kafana Koné, haut représentant du Président de la République, ainsi que de nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie d'ouverture de cette activité ■

KANATÉ MAMADOU

## • Les nouvelles armes de la Habg contre le fléau



Épiphane Zoro Ballo, le président de la Habg, est en guerre contre la corruption.

Épiphane Zoro Ballo, le président de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (Habg), continue son combat contre la corruption. En plus des textes de loi, les outils et autres actions mises en œuvre, afin de contenir les effets néfastes de ce fléau en terre ivoirienne, il multiplie les initiatives pour atteindre ses objectifs.

La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2024-2028 est l'un des instruments élaborés, à cet effet. Elle a été adoptée, en juin 2024, en Conseil des ministres et permet à notre pays de se doter d'un cadre des interventions en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Cet outil sera bientôt renforcé, selon Zoro Ballo, par un programme conjoint d'opéra-

tionnalisation de cette stratégie. « La Habg prévoit de conduire, très prochainement, une « enquête nationale sur la mesure de la corruption ». Elle devra permettre, par exemple, d'estimer la prévalence de la pratique des pots-de-vin et de comprendre son mécanisme, à partir d'expériences vécues », a-t-il porté à la connaissance du chef du gouvernement. Le président de la Habg, dans un esprit d'innovation, a annoncé la production d'un indice et de sous-indices nationaux de la gouvernance, dans le cadre d'un suivi.

Cela prend en compte les dimensions négligées ou insuffisamment incluses dans les indices calculés par les organisations internationales telles que Transparency International. Tout en rappelant au Premier ministre que son institution dispose déjà de deux dispositifs de signalement de la corruption : Signalis et Spacia. ■

K. MAMADOU

## • Joséphine Charlotte Mayuma Kalla, cheffe du bureau de l'Ua : « Le lanceur d'alerte n'est pas un dénonciateur calomnieux »



La représentante résidente de la commission de l'Union africaine (Ua) en Côte d'Ivoire, Joséphine Charlotte Mayuma Kalla loue le courage de tous ceux qui osent dénoncer les faits frauduleux et autres infractions assimilées à la corruption. Ainsi, elle a déclaré que les actions de ces

derniers doivent être saluées et même encouragées. « Le lanceur d'alerte n'est pas un dénonciateur calomnieux. Bien au contraire, il fait œuvre utile de salubrité, parce qu'il assume les risques de montrer du doigt le mal que la collectivité endure sans oser le nommer. Aussitôt, il s'expose au scepticisme ambiant et doit souffrir des plaintes pour diffamation », a-t-elle dit.

Elle a soutenu que la témérité du lanceur d'alerte contribue fortement à inverser l'équilibre de la terreur. « Quand il écrit, photographie, filme, documente et prend l'opinion à

témoin, le lanceur d'alerte met à mal l'industrie du silence », s'est-elle persuadée.

La représentante résidente de la commission de l'Ua a affirmé que l'Afrique n'aime pas le fouineur qui se permet d'évaluer les politiques publiques et les dérives du secteur privé. À l'en croire, les lanceurs d'alerte ainsi que les journalistes d'investigation paient la rançon de leur audace. « La menace ne leur vient pas seulement de la police et des hommes d'affaires. Elle arrive aussi de la société complaisante », a-t-elle fait savoir ■

K. M

## Erratum

Dans notre parution d'hier, à la Une, une erreur technique nous a fait écrire : « Gestion du Foncier rural: Opération de 5 000 ha ». Il s'agit d'une opération de sécurisation qui vise plutôt 5 millions d'hectares. Toutes nos excuses à nos lecteurs.

La Rédaction

## Droit international des droits de l'homme et de l'enfant

## Le Cndh forme 486 nouveaux défenseurs des droits humains

La 13e promotion en Droit international des droits de l'Homme et la 3e promotion en Droit de l'enfant ont reçu hier, leurs parchemins.



Issu de l'Université des droits de l'Homme, ces auditeurs portent le nombre total de personnes formées dans ce domaine à 2 859. (PHOTOS : DR)

Le Conseil national des droits de l'homme (Cndh) a organisé une cérémonie de remise de diplômes à 486 nouveaux acteurs, hier, à l'École de police d'Abidjan, à savoir 318 auditeurs de la 13e promotion en Droit international des droits de l'homme (Didh) et 168 représentants de la 3e promotion en droit de l'enfant.

Ces nouveaux diplômés viennent de l'Université des droits de l'homme, une initiative lancée par le Cndh en 2018, portant ainsi à 2 859, le nombre total de personnes formées dans ce domaine, depuis son lancement.

Namizata Sangaré, présidente du Cndh, a souligné l'importance de ces forma-

tions, indiquant que plusieurs modules ont été dispensés par des experts de divers horizons.

Les auditeurs en Didh, s'est-elle réjouie, ont acquis une meilleure compréhension des droits de l'homme et du fonctionnement des systèmes internationaux de protection des droits humains, tandis que ceux formés aux droits

de l'enfant ont approfondi leur connaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux visant à protéger cette population vulnérable.

Déterminée à renforcer les effectifs dans ces domaines cruciaux, la présidente du Cndh a annoncé l'ouverture de la 14e promotion en Droit international des droits de l'homme. « Le prochain cycle de l'Université des droits de l'homme débutera le 12 juillet et se terminera le 27 novembre 2024, avec plus de 450 candidatures déjà reçues », a-t-elle précisé.

L'Université des droits de l'homme organisera une session ordinaire sur les droits des femmes en septembre, annonce-t-elle. Un appel à

candidatures sera lancé en août, afin d'offrir à 180 participants, en présentiel et en ligne, l'opportunité d'approfondir leurs connaissances en matière de promotion et de défense des droits des femmes.

Magloire N'Déhi, chef de bureau de la Friedrich-Naumann-Stiftung (Fns), partenaire technique de l'université, s'est réjoui de l'accroissement du nombre d'auditeurs, depuis 2018. « Ce vivier de 2 859 personnes est essentiel pour la société civile ivoirienne qui évolue et nécessite des ressources humaines de qualité », a-t-il affirmé. Insistant sur l'importance de l'engagement de ces diplômés dans la société civile et au sein des partis

politiques pour garantir le respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Yacouba Dembélé, directeur général de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca), a salué la pertinence des thématiques abordées, essentielles au développement de la société.

Enfin, Yacine N'Diaye et Campbell Kouassi, respectivement délégués de la 13e promotion des étudiants en Didh et de la 3e promotion de ceux en droit de l'enfant, ont exprimé leur gratitude pour cette formation intensive de 5 mois qui les a préparés à devenir des défenseurs ardents des droits de l'homme et de l'enfant. ■

HERVÉ ADOU

## Promotion de la paix et gestion des conflits L'Agnéby-Tiassa a désormais un médiateur délégué



La nomination de la médiatrice déléguée de cette région va favoriser la mise en œuvre de diverses actions de prévention des conflits à travers des campagnes de sensibilisation à la paix.

Dans sa mission de défendre les droits des citoyens et de jouer un rôle clé dans la paix sociale, le Médiateur de la République a entamé un processus de déconcentration de ses services pour couvrir l'ensemble des régions du pays avec des bureaux locaux.

Hier, la région de l'Agnéby-Tiassa, plus précisément la préfecture d'Agboville, a vu l'installation de son nouveau médiateur délégué par le Médiateur de la République, Adama Toungara. Portant à 17 le nombre de délégations régionales dans les zones Nord, Centre, Est et Ouest du pays.

Selon lui, les régions de La Mé, des Grands ponts et du Sud-Comoé qui dépendent encore de la permanence de l'Institution à Abidjan, attendent leurs médiateurs délégués respectifs. Ma-

rie-Chantal Ahou Koffi prendra la direction de la délégation de l'Agnéby-Tiassa.

Selon le Médiateur de la République, son installation permettra une prise en charge plus efficace des préoccupations des populations d'Agboville, de Sikensi, de

Taabo et de Tiassalé en matière administrative et de cohésion sociale. En effet, une recrudescence des conflits communautaires affecte la cohésion sociale, en particulier autour des questions foncières, électorales et de chefferie.

Adama Toungara a souligné que la présence de Marie-Chantal Ahou Koffi va faciliter la mise en œuvre de diverses actions de prévention des conflits, notamment à travers des campagnes de sensibilisation à la paix, avec le soutien des comités de veille et de suivi de la situation de la cohésion sociale. Par

H. ADOU

## Rhdp

## Siandou Fofana met l'Indénié-Djuablin en ordre de bataille



Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, coordonnateur principal du Rhdp, a dévoilé son bureau, le 10 juillet, à l'auditorium de l'immeuble Postel 2001 d'Abidjan Plateau. Selon lui, les 60 membres qui composent son bureau ont été choisis sur la base des compétences et de l'ancrage de chacun, en vue de ratisser large, lors des futures échéances électorales, dont la présidentielle de 2025.

Encadrés par les coordonnateurs associés et adjoints, les ministres Léon Houadja Kacou Adom, N'guessan Koffi et Roger Adom, tous sous l'ombre

tutélaire du ministre-gouverneur, Pascal Abinan Kouakou, désigné « coordonnateur d'honneur et président du comité des sages ». Siandou Fofana et son équipe entendent conduire des missions dans les 3 départements de la région que sont Abengourou, Agnibilékrou et Bétié. Ce, à travers un agenda, dont le top-départ est prévu le 20 juillet, à Abengourou, pour des actions de terrain qui seront suivies dans tous les hameaux de la région à travers des tournées pour expliciter, si besoin en était, les acquis de la gouvernance du Président Alassane Ouattara, mais aussi pour sonder les aspirations

SERGES N'GUESSANT

## Coopération Côte d'Ivoire – États-Unis

## Les deux pays s'engagent à booster l'investissement et les échanges commerciaux

Un protocole d'accord a été signé, hier à Abidjan, en présence de l'ambassadeur des États-Unis en Côte d'Ivoire, Jessica Davis Ba.

**L**a Côte d'Ivoire et les États-Unis sont engagés dans la dynamique de booster leurs échanges commerciaux et le volume des investissements. C'est dans ce cadre qu'un protocole d'accord a été signé hier, au Plateau, entre le ministre ivoirien du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba et Arun Venkataraman, secrétaire adjoint du Département du Commerce américain en charge du commerce international, en présence de Jessica Davis Ba, ambassadeur des États-Unis en Côte d'Ivoire.

Selon Souleymane Diarrassouba, la signature de ce protocole d'accord témoigne de l'engagement des deux pays à œuvrer pour le renforcement de leur coopération. Le ministre a saisi l'occasion pour annoncer que le volume des échanges bilatéraux est de 1,55 milliard de USD (939 milliards de FCFA en 2023) et noté que la Côte d'Ivoire importe des USA des matières plastiques, des électroménagers et produits pétroliers. Ce partenariat, dira-t-il, constitue une opportunité pour promouvoir l'investissement et le commerce, notamment en

faveur du développement du secteur privé. « Ce protocole d'accord met également l'accent sur des domaines transversaux permettant l'amélioration de l'environnement des affaires. Il s'agit de sensibiliser les différents acteurs concernés en Côte d'Ivoire et aux États-Unis à promouvoir le commerce, les investissements, à travers des réformes réglementaires nécessaires et ce, en lien avec les secteurs privés de deux pays qui occupent une place de choix dans ce protocole », a expliqué le ministre. Il a, par ailleurs, souligné que



Le ministre Souleymane Diarrassouba (à droite) et Arun Venkataraman se sont félicités de la signature du protocole d'accord. (PHOTOS : DR)

## Barémisation des préjudices médicaux

## Les acteurs réfléchissent sur une assurance équitable et transparente



Le séminaire a réuni de nombreux experts des assurances et du droit.

L'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (Asa-CI) a organisé, les 10 et 11 juillet, à Abidjan, un important séminaire pour l'avenir de la responsabilité civile professionnelle médicale en Côte d'Ivoire. Conduit par Mamadou Koné, président de l'Asa-CI, cet événement a réuni divers acteurs du secteur afin de réfléchir sur la mise en place d'un système de barémisation des préjudices.

Selon lui, le principal objectif du séminaire est de réfléchir aux meilleures pratiques pour la mise en place d'un système clair et équitable.

Celui-ci garantira une indemnisation juste et rapide des victimes et offrira un cadre de référence transparent pour les professionnels de santé et les assureurs. Il a insisté sur l'importance de la collaboration entre toutes les parties pour atteindre cet objectif commun.

Dr Bakayoko Sidick, président de l'Ordre national des médecins de Côte d'Ivoire, a souligné l'importance de ce séminaire dans le contexte de la loi 2024-24 récemment adoptée et qui renforce l'encadrement de l'exercice de la médecine en Côte d'Ivoire. Cette loi oblige chaque médecin à souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle. Une exigence qui pose des défis, en raison des montants croissants des indemnités laissés à la discréction du juge.

Il a également mis en lumière les difficultés rencontrées par les médecins, eu égard à la réticence des compagnies d'assurances à couvrir ces risques. Tout en appelant à la mise en place d'un système de barémisation juste, transparent et équitable. Essentiel pour protéger les patients, tout en assurant une sécurité juridique aux médecins.

La responsabilité civile, pro-

fessionnelle et médicale étant un domaine complexe, il est capital de disposer d'un cadre adéquat pour l'évaluation des préjudices et la détermination des indemnités.

Les deux journées de réflexion ont été l'occasion de communications de haut niveau, de panels interactifs et de discussion des différentes approches en matière de barémisation des préjudices médicaux.

Les participants espèrent dégager des recommandations fortes, concrètes et applicables. Ainsi, Mamadou Koné et Dr Bakayoko les ont exhortés à s'engager activement dans les discussions, à partager leurs idées et à poser des questions. Ils ont souligné que c'est en travaillant ensemble que l'on pourra développer un système juste, efficace et bénéfique à tous. ■

DAVID YA

redit protocole s'inscrit dans la lignée des accords déjà signés entre les deux États, en offrant plus d'opportunités, notamment à travers l'Agoa (la loi sur la croissance et les possibilités en Afrique) le Millennium challenge account (Mcc) etc.

Le ministre a également réaffirmé la volonté du gouver-

nement de mettre en œuvre les engagements découlant de ce protocole de manière efficace, transparente et inclusive.

Arun Venkataraman s'est félicité de ce partenariat qui impulse une dynamique nouvelle dans les échanges entre les deux pays. « Ce protocole d'accord va nous

permettre d'engager des projets structurants entre nous.

La population est très jeune et cela représente une opportunité qui va nous permettre d'appréhender les différents secteurs de l'économie », a-t-il conclu. ■

ÉMELINE P. AMANGOUA

## Conseil coton-anacarde

## Mamadou Berté nouveau Dg

Dans une réunion extraordinaire tenue, hier jeudi 11 juillet, le Conseil d'administration du Conseil coton-anacarde a procédé à la désignation de son nouveau directeur général. Cette rencontre, convoquée par le Pca, s'est déroulée au 23e étage de la Caistab, conformément aux textes en vigueur.

À l'issue des concertations, les administrateurs ont unanimement choisi Mamadou Berté pour occuper ce poste stratégique, selon une note du ministère d'État en charge de l'Agriculture. Il assumera l'intérim jusqu'à la passation officielle des charges avec le directeur général sortant. La nomination de Mamadou Berté a eu lieu en présence de Kobenan Kouassi Adjoumani, ministre d'État, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières, qui a supervisé cette réunion. Le ministre d'État a non seulement approuvé la



décision du Conseil d'administration, mais il a également prodigué les conseils d'usage et des recommandations au nouveau Dg. Il a exprimé ses vœux de plein succès à ce dernier dans l'accomplissement de ses nouvelles responsabilités, soulignant l'im-

D. YA

## Construction de la Maison des retraités de Cocody L'appui de la mairie sollicité

La journée du séniors organisée, jeudi, a été une occasion pour les retraités de Cocody de formuler une doléance aux autorités municipales.

L'Association des retraités de Cocody (Areco) veut construire une maison, en vue d'une meilleure prise en charge des retraités. À l'occasion de la Journée du séniors organisée, le 11 juillet, à Cocody-Riviera II, les retraités ont officiellement demandé au maire de la commune de Cocody, Jean-Marc Yacé, un appui pour la réalisation de leur maison, dont le budget est estimé à environ 200 millions de F Cfa. « Dites à Monsieur le maire que notre préoccupation majeure, celle d'acquérir notre maison, fera, j'en suis certain, la fierté des personnes du 3e âge », a dit le président de l'Areco, Essoh M'Boua Bernard, à Dagaret Ange, directeur de cabinet, représentant le parrain, Jean-Marc Yacé.

Le président de l'Areco a également mis cette célébration à profit pour exprimer sa reconnaissance au maire pour tout l'intérêt qu'il porte aux retraités de sa commune. Quant à Dagaret Ange, il a pris l'en-



L'association des retraités de Cocody est très active dans la commune. (PHOTO : DR)

gagement de rendre compte à son mandant de la requête exprimée par les retraités. Il a surtout rendu hommage à ces personnes qui résistent au

temps, malgré leur âge. « Aujourd'hui, avec vous, quand on est à la retraite, c'est la vie qui continue de la plus belle manière », a reconnu le re-

présentant du parrain. Revenant sur cette journée qui est à sa 2e édition, Essoh M'Boua Bernard a indiqué que cet événement a été or-

ganisé pour montrer que la retraite vécue autrefois avec beaucoup d'amertume et d'anxiété est aujourd'hui pour eux une nouvelle vie qu'ils

veulent active. Plusieurs activités ont marqué l'événement, permettant ainsi à ces personnes appelées affectueusement « des vieux jeunes » de montrer leur savoir-faire : concours de danse, karaoké, défilé de mode et partage de mets. Outre les membres, plusieurs représentants d'associations œuvres ont pris part à la célébration.

L'Areco qui a pour devise « Sagesse, solidarité, honneur » a été créée, le 18 avril 2007. Elle compte en son sein environ 500 membres actifs, tous des retraités du public et du privé. Pour récolter des fonds pour la mise en œuvre du projet, les retraités ont déjà initié un dîner de gala. Ils entendent organiser un autre, le 5 octobre, à Cocody-II Plateaux. La maison des retraités sera, en fait, un lieu de détente, de rencontres et de loisirs pour les membres. Elle disposera d'une gériatrie. ■

ÉDOUARD KOUDOU



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

### ANONCE AU MARCHE DES TITRES PUBLICS

#### RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU BURKINA DU 03 JUILLET 2024

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mercredi 03 juillet 2024, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'émission Simultanée de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours, deux soixante-treize (2,73) ans, quatre quatre-vingt-douze (4,92) ans pour un montant de 30 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Burkina en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le mercredi 03 juillet 2024, suivant un système d'enchères à taux et prix multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

	Montant Net	18 551 623 548	7 409 828 789	3 740 544 819
Marginal	8,98%	91,00%	90,01%	
Moyen Pondéré	8,63%	93,79%	93,01%	
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	9,45%	8,63%	7,97%	
Nombre de soumissions	24	11	3	
Nombre de participants directs	12	9	3	
Taux d'absorption	99,03%	100,00%	100,00%	

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 03 juillet 2024

Le Directeur de UMOA-Titres

**Oulimata NDIAYE DIASSE**

RESULTAT GLOBAL			
Montant global des soumissions ( en F CFA)	32 293 580 000		
Dont ONC	0		
Montant retenu (F CFA)	32 093 580 000		
Dont ONC	0		
Montant Net	29 701 997 154		
Taux de couverture	107,65%		

Résultats de l'émission	BAT - 364 Jours	OAT - 3 ans	OAT - 5 ans
Montant global des soumissions ( en F CFA)	20 525 000 000	7 767 190 000	4 001 390 000
Dont ONC	0	0	0
Montant retenu ( en F CFA)	20 325 000 000	7 767 190 000	4 001 390 000
Dont ONC	0	0	0

**BP : 4709 Dakar RP-Sénégal – Tél. : +221 33 849 28 28**  
**E-mail : [umoatitres@umoatitres.org](mailto:umoatitres@umoatitres.org)**  
**[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)**

# Handicap et vie solidaire Un projet de 68 millions de F Cfa lancé

Cinq districts sanitaires sont concernés

Le projet Handicap et vie solidaire a été lancé, le 10 juillet, à Abidjan-Plateau. Trois faîtières des handicapés, à savoir la Fédération des associations pour la promotion sociale des handicapés (Fahci), l'Association ivoirienne pour le bien-être des personnes affectées par les maladies tropicales négligées en Côte d'Ivoire (Aipa-Mtn) et l'Organisation nationale des parents pour les handicapés auditifs de Côte d'Ivoire (Onpha-Ci), ont décidé de se constituer en consortium, afin d'apporter un début de solution aux maladies tropicales négligées. Ce projet sera réalisé avec un budget



Les acteurs engagés à sensibiliser les handicapés inscrits dans les maladies tropicales négligées.

## Journées de l'orientation du bachelier 20 000 participants attendus à l'édition 2024



Les autorités de tutelle ont appelé les bacheliers à faire le bon choix d'orientation.

La 7e édition des Journées d'orientation du bachelier (Job) 2024 se tient depuis le mercredi 10 juillet au Palais de la culture Bernard B Dadié de Treichville. La rencontre a été officiellement ouverte par le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Djimbala Diakité. 20 000 participants y sont attendus contre 10 000 en 2023.

« Cet événement marque le début d'un nouveau chapitre dans le parcours de nos jeunes bacheliers. Un moment clé où ils feront des choix qui façonnent leur avenir. L'édition des Job de cette année, dont le thème

central est «L'intelligence artificielle, un levier pour la compétitivité de l'enseignement supérieur», entend offrir un cadre à tous les acteurs de notre système pour se projeter sur les défis qui nous attendent afin d'être performants et compétitifs», a indiqué le représentant du ministre Adama Diawara. Djimbala Diakité a insisté sur le défi et la nécessité d'orienter dans des filières porteuses les 117 000 bacheliers de cette année. Il a invité ces derniers à faire eux-mêmes leurs préinscriptions dès l'ouverture de la plateforme dédiée.

Pour le directeur de cabinet adjoint, l'intelligence artificielle a toute sa place dans

l'enseignement supérieur, dont elle contribuera à booster la compétitivité. « Les applications de l'IA dans l'éducation sont nombreuses. Elles vont de l'amélioration des processus administratifs à la personnalisation de l'apprentissage pour chaque étudiant. En optimisant cet outil, nous pouvons, non seulement améliorer l'efficacité et la qualité de notre enseignement, mais aussi préparer nos étudiants aux défis technologiques de demain », a-t-il indiqué. Les Job 2024 s'achèvent ce vendredi 12 juillet.■

GERMAIN GABO  
(INFO : SERCOM)

l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, a, au nom Pierre N'Gou Dimba, adressé ses félicitations pour l'organisation d'un tel projet. « Depuis un temps, nous essayons de mettre en œuvre en Côte d'Ivoire la Convention sur les droits des personnes handicapées et donc chaque démembrement de l'Etat a une obligation d'exécution vis-à-vis de ces engagements. Nous, ministère de la Santé, nous avons à offrir des soins de santé de qualité, mais la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le système de santé est une priorité pour parvenir à une inclusion et à une équité en matière de santé à leur endroit », a-t-il déclaré. Selon Raphaël Dogo, président du

ANGE MARTIAL ÉHOURADÉ

## Sommet des bénévoles africains

### Engager, innover, agir pour un avenir meilleur à Abidjan

L'Association des volontaires pour le développement social (Avsd) organise la 4e édition du Sommet international des bénévoles africains (Siba), du 12 au 14 septembre, à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody. Le thème de cette année est : « Construire l'avenir ensemble : engager, innover, agir ». Gnénéhoué Hié Arnaud Denis, président de l'Avsd et commissaire général de l'édition, a annoncé l'événement, lors d'une conférence de presse tenue récemment, à l'Université Félix Houphouët-Boigny. Ce sommet vise à promouvoir les valeurs de civisme, de citoyenneté et de leadership, afin de favoriser une compréhension commune et un engagement collectif pour le développement de l'Afrique.

Selon Gnénéhoué Hié Arnaud Denis, l'objectif principal est de sensibiliser les jeunes à l'importance de la citoyenneté responsable, du civisme et des valeurs morales. Le sommet souhaite également former une nouvelle génération de leaders citoyens engagés dans l'innovation sociale et la création de solutions durables aux défis locaux. Il mettra l'accent sur la promotion des partenariats entre les jeunes, les organisations, les institutions et les entreprises pour un impact significatif sur le développement communautaire. Cette rencontre se veut aussi un cadre unificateur où les jeunes africains, issus de divers contextes, peuvent se rassembler et travailler ensemble pour améliorer les

SALIF D. CHEICKNA



Les organisateurs ont présenté l'événement lors d'une conférence de presse.

## Sécurisation foncière rurale

## Le Programme de renforcement démarre officiellement le 18 juillet

Le ministre d'État, Kobenan Kouassi Adjoumani a animé une conférence de presse hier, à Abidjan pour annoncer l'événement qui aura lieu à Guiglo.

**J**eudi 11 juillet, le ministre d'État, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières, Kobenan Kouassi Adjoumani, a annoncé le lancement national du Programme de renforcement de la sécurisation foncière rurale (Presfor). La cérémonie officielle se déroulera, le 18 juillet, à Guiglo. Cela marquera une importante étape dans la gestion foncière en Côte d'Ivoire. Lors de la conférence de presse, le ministre d'État a rappelé les succès du Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (Pamofor) qui s'est achevé le 30 juin. Financé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, il a permis d'améliorer la délivrance de certificats fonciers et la contractualisation foncière, avec un total de 48 269 certificats délivrés et 31 144 contrats agraires signés.

Fort de ce résultat, le gouvernement ivoirien a obtenu



Le ministre d'État, Kobenan Kouassi Adjoumani (à gauche), a invité à la mobilisation des Ivoiriens pour faire de la sécurisation foncière une priorité nationale.

un nouveau financement de la Banque mondiale pour le Presfor, à hauteur de 200 millions de dollars, avec une contrepartie de l'Etat de 40 millions de dollars. Ce programme ambitieux, prévu sur

la période 2024-2028, vise à sécuriser environ 5 millions d'hectares de terre rurale et à délivrer 500 000 certificats fonciers dans 16 régions administratives.

La cérémonie de lancement

du Presfor, prévue à Guiglo, symbolise la volonté du gouvernement de poursuivre et d'étendre les efforts de sécurisation foncière. Le choix de cette cosmopolite, accueillant de nombreux ressortissants

de la sous-région, souligne l'importance de la paix et de la cohésion sociale dans ce processus, selon Kobenan Kouassi Adjoumani. Le programme couvrira 16 régions, dont les 6 du Pamofor et délivrera 500 000 certificats fonciers, signera 500 000 contrats agraires, numérisera la gestion foncière rurale coutumière et augmentera l'efficacité et l'inclusivité des enregistrements fonciers.

Plus largement, le Presfor

sera un instrument de lutte

contre la pauvreté en milieu

rural, contribuera à l'amélio-

ration de la cohésion sociale et

consolidera la paix, permettra de prévenir et de

résoudre les conflits fonciers et

facilitera la gestion durable

des ressources naturelles et

l'espace urbain.

Au programme, nous aurons

un mini salon du foncier rural,

la distinction des acteurs clés

du succès du Pamofor et une

série d'allocutions des per-

sonnalités dont les ministres

d'Etat Kobenan Kouassi Ad-

joumani et Anne-Désirée Ouloto, ainsi que le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Général Vagondo Diomandé.

Rappelons que, lancé en juillet 2018, le Pamofor a contribué à une amélioration significative de la gestion foncière rurale en Côte d'Ivoire. Les résultats notables sont : 48 269 certificats délivrés, dont 31,07% à des femmes, soit 90% de l'objectif initial; 31 144 contrats agraires signés, représentant 36% de l'objectif; la délimitation de 95 territoires de villages bornés; 11 236 acteurs du foncier rural formés et la mise en place d'un système d'information fonctionnel pour la gestion foncière. Ces résultats ont permis de multiplier par 6 le nombre de certificats fonciers délivrés et d'implémenter une stratégie d'opérations intégrées de sécurisation foncière dans 6 régions du pays.

DAVID YA

## Projet de mobilité électrique La Côte d'Ivoire recherche 83 milliards de F Cfa

**P**lusieurs experts du secteur de l'Environnement et des Transports ont pris part, hier, jeudi 11 juillet, au Plateau, à un atelier de consultation et de sensibilisation dans le cadre du projet de promotion de la mobilité durable et à faible émission en Côte d'Ivoire. Initié par l'Institut mondial pour la croissance verte (Gggi), cet atelier a pour but d'élaborer la note conceptuelle à soumettre au fonds vert pour le climat, en vue du financement du projet de transport électrique en Côte d'Ivoire.

La rencontre a réuni une vingtaine de participants, issus des secteurs publics et privés. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Louis Kadjo N'guetta, Conseiller technique du ministre des Transports. Il a souligné à l'occasion que le projet de mobilité électrique en Côte d'Ivoire d'un coût de 137 700 000 dollars, soit 83 377 350 000 F Cfa, s'inscrit dans la politique de développement durable et particulièrement dans la lutte contre les impacts négatifs des changements climatiques en Côte d'Ivoire.

En effet, dira-t-il, la Côte d'Ivoire a pris des engagements internationaux pour contribuer à l'effort global de

réduction des émissions de gaz à effet de serre et saisir les opportunités socioéconomiques qui en découlent dans les secteurs concernés tels que celui des transports. « Ce projet vient renforcer les efforts du Gouvernement ivoirien en matière de transition écologique et particulièrement, au niveau du secteur des transports en Côte d'Ivoire en termes de réduction des gaz à effet de serre », a-t-il soutenu.

Dans le même sens, Colonel Yao Marcel, directeur de la mobilisation des financements au ministère en charge de l'Environnement, a indiqué que la Côte d'Ivoire vient de se doter d'un portefeuille national de 315 projets bancables. A l'intérieur de ce portefeuille, dira-t-il, la mobilité électrique occupe une grande place. Pour sa part, Tidiane Boye, représentant de l'Organisation des nations unies pour le développement industriel en Côte d'Ivoire (Onudi) a indiqué que son institution formulera des propositions pour améliorer le cadre réglementaire du projet, elle fera aussi des propositions pour améliorer l'environnement de l'investissement privé dans ce secteur.

Pour Olola Vieyra, repré-

senteuse résidente de l'Institut mondial pour la croissance verte (Gggi), cet atelier est le démarrage d'un processus de réflexion et de discussion sur la manière d'accélérer les transports intégrés en Côte d'Ivoire. « Au sortir de cet atelier, nous espérons arriver à consolider la définition de ce cadre programmatique qui devra être déposé pour le financement du fonds vert climat d'ici la fin de l'année. Pour nous, il s'agit de formuler ce programme, de manière à accélérer les investissements



Les participants à l'atelier sont essentiellement des experts issus des secteurs public et privé. (Photo DR)

dans le secteur », a-t-elle déclaré. Ajoutant qu'il s'agit d'arriver à terme, à structurer un mécanisme de financement

et d'accompagnement à l'investissement et au renforcement des capacités et à faciliter l'acquisition de véhicules

innovants en Côte d'Ivoire dans le cadre des ambitions nationales pour le secteur.

CASIMIR DJEZOU

### AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur DOBO Djahouri Yaceinthe, Sous-préfet de Mahandiana-Sokourani, a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'il est ouvert, dans les locaux de ladite Circonscription Administrative, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du jeudi 1<sup>er</sup> août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus, aux jours et heures réglementaires de service, au sujet d'une Autorisation d'Exploitation Semi-industrielle

valable pour l'Or, à la SOCIETE IVOIRIENNE D'ACTIVITES MINIERES, représentée par Monsieur KONATE MAMADOU, Gérant de ladite société. Ladite exploitation d'or porte sur une parcelle de **contenance égale à quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-deux hectares**, située dans la Sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani, précisément, dans le village de Gbegueni, non loin de la frontière ivoire-malienne.

Monsieur PEYRIFITE Laurent Yapo, Adjoint Administratif, matricole 888 822 M, Grade C1, en service à ladite Sous-préfecture, est nommé Commissaire-enquêteur, par Décision n° 02/SP-MSK du 12 juin 2024, pour recevoir et enregistrer toutes les observations et oppositions qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires de service, dans un registre ouvert à cet effet.

Fait à Mahandiana-Sokourani, le 09 juin 2024

**DOBO Djahouri Yaceinthe**

Grade II, 1<sup>er</sup> Echelon

Le Maire de la Commune de Divo a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application de la lettre N° 009988/MCLAU/DGU/DDU/SAS/FM/CJ du 13 février 2013 du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Assainissement et de l'Urbanisme qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente jours (30) jours, allant du vendredi 12 juillet au samedi 10 août 2024, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Divo, au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD), formulée par Monsieur COULIBALY ISMAILA, sur une parcelle d'une superficie de zéro hectare 59 ares, 86 centiares (0ha, 59a, 86ca) sis au quartier GREMIAN EXTENSION Commune de Divo.

Elle est limitée au nord par un champ de cacao ; au sud par la route Divo-Lakota ; à l'est par la station de traitement d'eau de la SODECI ; à l'ouest par le fleuve BOUBO.

Monsieur COMOE PATRICE, Secrétaire Général de la Mairie de Divo, nommé Commissaire-Enquêteur par Décision N°94/CDIV/SG/CABM du 10 juillet 2024 en qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites dans un registre ouvert à cet effet, et ce, tous les jours ouvrables aux heures réglementaires au Secrétariat Général de la Mairie de Divo.

POUR Le MAIRE et P/D

# Conseil des ministres de l'Uemoa

## Une session marquée par les défis économiques et les objectifs de consolidation budgétaire

Plusieurs dossiers soumis par les institutions et organes de l'Union ont été examinés au cours de la rencontre.

Le 11 juillet, Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, a accueilli la deuxième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Uemoa pour l'année 2024. Cette réunion a débuté par le traditionnel discours du président du Conseil des ministres de l'Union, Adama Coulibaly, ministre ivoirien des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire.

Outre les ministres statutaires des huit États membres de l'Union, plusieurs chefs d'institution de l'Uemoa étaient présents. Parmi eux, Abdoulaye Diop, président de la Commission de l'Uemoa; Sègnon Yves Marie Adissin, président de la Cour des comptes ainsi que les commissaires de l'Uemoa, Mahamadou Gado et Lassine Bouaré.

Lors de son discours dans les locaux de l'Agence nationale de la Bceao à Ouagadougou, Adama Coulibaly a mis en lumière les perfor-



Le Conseil des ministres de l'Uemoa a permis de faire le point sur la situation économique de l'Union.

mances macroéconomiques du premier trimestre 2024. « Le taux d'inflation au sein de notre zone est ressorti à 2,8% au premier trimestre 2024, contre 2,3% un trimestre plus tôt. Cette situation est essentiellement imputable à la hausse du

rythme de progression des prix des produits alimentaires, consécutive à la faible performance de la production céréalière réalisée lors de la campagne agricole 2023-2024 dans l'Union », a-t-il déclaré.

Le président a également

souligné la dynamique de l'activité économique, avec une progression de 5,1% du Pib réel en rythme annuel, après une hausse de 4,8% enregistrée le trimestre précédent. Sur le plan des finances publiques, Adama Coulibaly a exhorté les membres du

Conseil à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire entrepris. Il a insisté sur l'importance de renforcer les marges budgétaires pour contribuer à la stabilité monétaire et financière de l'Union. Plusieurs dossiers soumis par les institutions et organes

de l'Union ont été examinés. Parmi eux, le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2024 et le projet de décision portant adoption du plan d'action révisé pour la mobilisation optimale des recettes fiscales présentées par la Commission de l'Uemoa. La Cour des comptes a soumis le projet de décision portant adoption des guides à l'usage des juridictions financières de l'Uemoa, tandis que l'Autorité des marchés financiers (Amf-Uemoa) a présenté les comptes annuels pour l'exercice 2023.

Cette session a permis de passer en revue les défis économiques et financiers auxquels l'Union fait face, tout en soulignant les progrès réalisés et les efforts nécessaires pour maintenir la stabilité et la croissance économique dans la région. ■

DAVID YA  
(SERCOM : MFB)

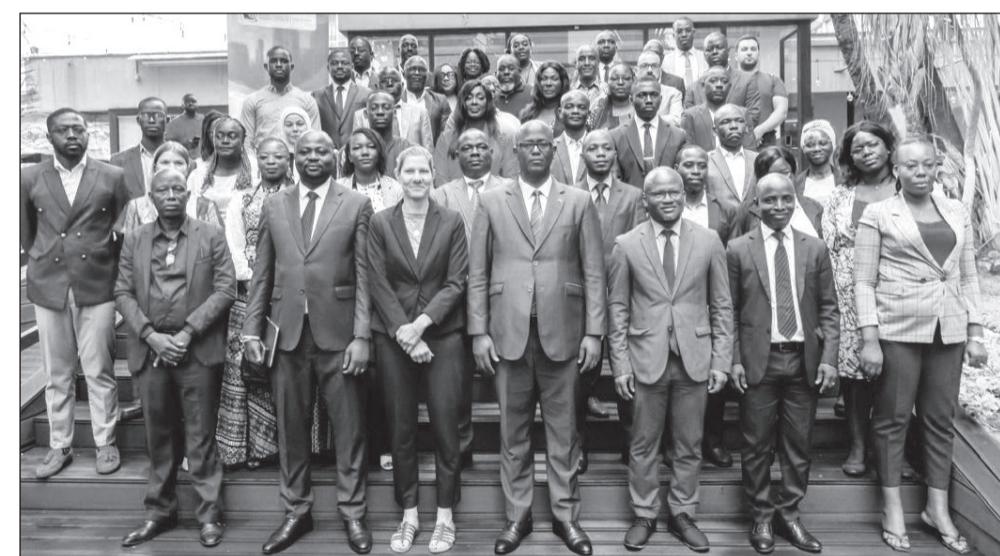
## Étiquetage énergétique

# Le gouvernement vulgarise les nouvelles procédures administratives

L'Etat a adopté un arrêté ministériel portant sur les modalités d'étiquetage énergétique des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs, et autres appareils neufs, le 27 novembre 2020. Cet arrêté impose aux importateurs et distributeurs d'étiqueter ces appareils avant leur mise en vente, afin d'informer les consommateurs sur leur niveau d'efficacité énergétique. Un avis signé par la Direction générale de l'énergie (Dge) et la direction générale du commerce stipulait qu'à partir

du 1er juillet 2024, l'importation de ces appareils sera soumise à une autorisation préalable d'importation (Api), délivrée par la Dge via le Guichet unique du commerce extérieur (Guce) sur présentation de tests d'efficacité énergétique. C'est pour faciliter la compréhension de ces nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs) soumis à l'étiquetage énergétique qu'un atelier de renforcement des capacités des acteurs a

été organisé le 11 juillet 2024 au Plateau. Cette rencontre, initiée par la Dge, avait pour objectif de fournir des informations claires et détaillées sur les appareils concernés par l'étiquetage énergétique. Ehouman Kalifa, directeur général de l'énergie, a déclaré que l'objectif de l'Etat, en adoptant l'étiquetage énergétique, est d'offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et économies en énergie, afin de réduire leurs factures d'électricité et ainsi améliorer leur pouvoir



Ehouman Kalifa, directeur général de l'Énergie, a souhaité plein succès aux travaux.

BUREAU DE LA GIZ CÔTE D'IVOIRE

**giz**  
Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

### APPEL D'OFFRES N°83468116GIZ/CI/2024

Le Bureau de la GIZ (Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit GmbH), sis à Cocody, Riviera Golf en face de la Grande Mosquée, lance un appel d'offres pour la prestation suivante : « Le recrutement d'une agence de communication pour la réalisation de vidéos à succès de courtes versions basées sur les témoignages des acteurs du projet DeveloPPP-PACE ».

Si vous êtes intéressés, veuillez solliciter le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse : [CI\\_Quotation@giz.de](mailto:CI_Quotation@giz.de) jusqu'au **30.07.2024 inclus** en mentionnant dans l'objet de votre mail "Cosoft # 83468116# «Réalisation de vidéos à succès de courtes versions basées sur les témoignages des acteurs du projet DeveloPPP-PACE»

Cet appel d'offres s'adresse à toutes entreprises, cabinets régulièrement installés en Côte d'Ivoire.

d'achat. Il a également souligné que l'étiquetage permettra aux consommateurs de s'informer sur la performance énergétique des équipements qu'ils s'apprêtent à acquérir, et aux distributeurs de différencier les produits véritablement efficaces de ceux ayant de mauvaises performances. Il a également annoncé que l'entrée en vigueur de l'étiquetage énergétique, initialement prévue pour le 1er juillet, a été repoussée au 15 juillet 2024. Le Directeur de la maîtrise de l'énergie, Siriki Gnigbognima,

a présenté l'arrêté sur les modalités d'étiquetage énergétique, précisant que les objectifs sont d'instaurer un système unique et uniformisé d'étiquettes énergétiques pour les appareils sur le territoire national et dans l'espace Uemoa. « A partir du 15 juillet, toutes les étiquettes pour les appareils mentionnés devront être conformes aux nouvelles normes », a-t-il déclaré. Les appareils concernés incluent les lampes Led, les lampes halogènes, les climatiseurs (types fenêtre, mobile, split), entre autres. Siriki

Gnigbognima a rappelé que les distributeurs et revendeurs sont responsables de l'apposition correcte, visible et lisible de l'étiquette énergétique appropriée à chaque produit exposé à la vente. En cas de non-respect de ces normes, des sanctions d'emprisonnement et des pénalités pécuniaires sont prévues, conformément aux dispositions de la loi relative à la répression de la fraude et des fabrications en matière de vente. ■

MARIE-ANGE AKPA

## Langues locales et développement économique

# Des experts et linguistes en conclave

A l'initiative de la Commission nationale de la Francophonie, un atelier a eu lieu, hier 11 juillet, à Cocody.



Les participants ont proposé des stratégies pour optimiser l'apport des langues locales dans le développement national.

Quelles voies emprunter pour favoriser l'intégration des langues locales dans le Programme national de développement en Côte d'Ivoire ? Voilà l'épineuse question qui a justifié l'organisation d'un atelier, le 11 juillet, dans les locaux de la

Commission nationale de la Francophonie, à Cocody. Soucieuse de recueillir les propositions les plus pertinentes, la Commission a réuni de nombreuses intelligences sensibles à la problématique des langues nationales: des experts linguistiques, des ministères et

des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (Oif). Dans son discours de clôture, Bernise N'Guessan, secrétaire générale de la Commission nationale de la Francophonie, a présenté les enjeux de ce conclave. Elle a notamment insisté sur l'im-

pact crucial des langues locales dans le développement économique, social et culturel de la société. « Bien plus que de simples moyens de communication, nos langues sont de véritables vecteurs de notre patrimoine culturel, de nos savoirs et de notre sagesse ancestrale », a-t-elle

rappelé.

Persuadée que la diversité linguistique constitue un atout qui peut impulser le développement socio-économique. Abondant dans son sens, Koffi Tougbé, représentant la ministre de la Culture et de la Francophonie, a qualifié cet atelier « d'étape décisive vers une société plus inclusive où chaque langue contribue au progrès collectif de la nation ». C'est pourquoi il a exhorté les participants à s'impliquer, afin de dégager des résolutions pertinentes et qualitatives au service du développement de la Côte d'Ivoire.

L'occasion était bonne pour lui de rappeler l'engagement de l'État ivoirien à faire de la culture, en général et des langues locales, en particulier, un levier de cohésion sociale et de développement inclusif.

« Sur le fondement de l'article

101 de la Constitution, le ministère de la Culture et de la Francophonie a initié un projet de loi portant promotion et développement des langues. Lequel texte a déjà fait l'objet d'adoption en conseil de gouvernement », a-t-il indiqué.

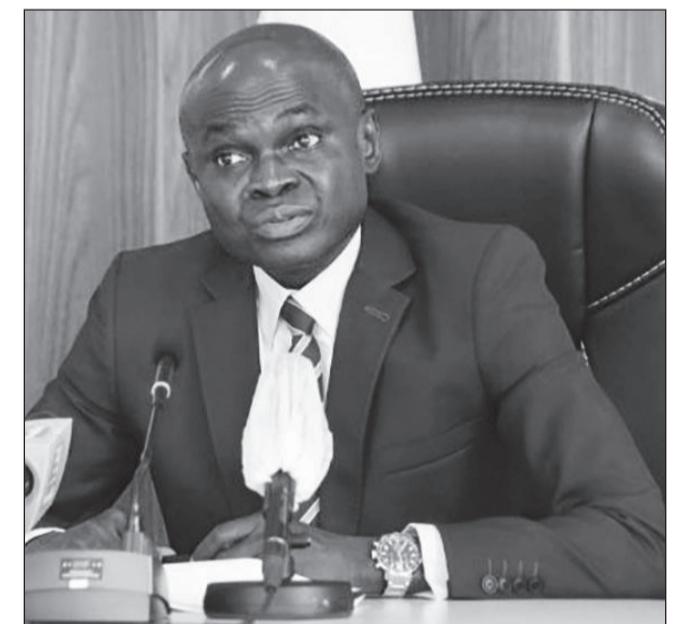
Le séminaire a été marqué par 4 communications qui ont mis en exergue la corrélation entre les langues locales et le développement économique. La Côte d'Ivoire est classée parmi les pays à forte hétérogénéité linguistique. On dénombre une langue officielle, le français et une soixantaine de langues locales, dont les plus importantes sont le malinké, le baoulé, le sénoufo et le bété.

À l'échelle du continent africain, l'on dénombre plus de 2 000 langues parlées ■

DRAMOUS YÉTI

Rti

## Jean-Martial Adou assure l'intérim de Fausséni Dembélé



### 30e session Anp Academy

#### Les journalistes face aux défis de crédibilité et de responsabilité

Depuis des années, l'évolution permanente des formats, des nouvelles technologies avec internet, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle facilitent la rapidité de circulation des informations. Les journalistes sont donc obligés d'adapter leur métier afin d'accroître leur visibilité et leur accessibilité, tout en faisant attention à la circulation des fake news et à la course à l'audience. C'est pourquoi le 11 juillet, au siège de l'Autorité nationale de la presse (Anp) à Cocody, s'est tenue la 30e session de "l'Anp Academy", sur le thème : «L'information dans un monde connecté : crédibilité et responsabilité». Animée par Didier Assoumou, rédacteur en chef digital de Fraternité Matin, cette session de renforcement des capacités dédiée aux journalistes de la presse imprimée et numérique leur a permis de saisir les enjeux du moment de leur profession. Et d'avoir les outils nécessaires pour continuer à pratiquer, conformément aux aspirations des populations.



Didier Assoumou, rédacteur en chef digital de Fraternité Matin.

Durant deux heures, le conférencier s'est attelé à définir les notions de multimédia, hashtag, datajournalisme et bien d'autres expressions qui font désormais partie du lexique du journalisme à l'ère

d'internet. Pour Didier Assoumou, internet a fortement modifié les habitudes de consommation de l'information. Aussi a-t-il dit, «aujourd'hui sur internet, le thème rédacteur tend

à être remplacé par celui de créateur de contenus. Ce qui englobe les écrits, les audios et les vidéos». Entrant dans le vif du sujet, le conférencier a expliqué que les journalistes ne sont pas les seuls à diffuser les informations. Ils sont concurrencés par les internautes et, par conséquent, doivent se distinguer d'eux par leur rigueur, leur crédibilité et leur sens de la responsabilité, en ne publiant que les informations crédibles et dignes de foi. «Il est important pour les médias d'être présents sur l'ensemble des réseaux sociaux pour capter l'audience. C'est désormais là-bas que se trouve la cible. Les études le démontrent», a-t-il fait savoir. Avec clarté, il a levé les zones d'ombre et insisté sur le fait pour les journalistes d'avoir une démarche éthique dans l'exercice de leur profession, seul gage d'un travail de qualité.

Au terme de la conférence, des échanges entre l'assistance et le conférencier ont apporté davantage d'éclaircissements sur le sujet. ■

MORIBA SANOGO

Jean-Martial Adou, directeur de cabinet du ministre de la Communication, a été nommé directeur général par intérim de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (Rti), a appris, hier, Fraternité Matin, des sources proches du dossier.

Il remplace, à ce poste, Fausséni Dembélé, limogé à l'issue du Conseil des ministres du 10 juillet présidé par le Président de la République, Alassane Ouattara.

L'ex-directeur général de la Rti a été remercié à la suite

des contrôles et audits diligentés sur instructions du Chef de l'Etat.

Selon le communiqué lu par le ministre de la Communication, Amadou Coulibaly, le Chef de l'Etat avait, en effet, instruit le Premier ministre, Robert Beugré Mambé, d'ausculter la gestion des entreprises publiques. Un exercice qui a permis de déceler des dysfonctionnements, des problèmes de gestion et de gouvernance dans certaines d'entre elles. ■

DRAMOUS YÉTI

## Cokotcha festival 2024 de Bingerville

**Les peuples n'zima et wê invités d'honneur de la 6<sup>e</sup> édition**

L'édition 2024 du banquet des cultures et des arts culinaire du terroir aura lieu du 9 au 11 août à Bingerville.

**L**e Cokotcha Festival, un rendez-vous d'expression pluriculturelle avec pour point d'ancrage un buffet géant de Cokotcha, un mets typiquement atchan cuisiné à base de banane plantain pilé (communément appelé fofou), servi à des occasions spéciales festives.

C'est donc autour de ce mets hautement symbolique que la Fondation Hagobet, dirigée par Ahin Assémian Jean, a initié cette plateforme de promotion de la cohésion sociale, de partage et de brassage culturel entre les peuples et de promotion de la ville de Bingerville.

Pour donner les grandes articulations de la 6<sup>e</sup> édition du Cokotcha Festival, "Papa Ahin Jean" et son comité d'organisation étaient face à la presse, hier jeudi 11 juillet, dans un restaurant à Cocody.



Le comité d'organisation et ses partenaires sont à l'œuvre pour le succès de l'édition 2024 du Cokotcha Festival. (PHOTOS : DR)

« Ce festival entre dans le droit fil des missions que nous avons assignées à notre fondation, à savoir la promotion des arts et de la culture du

terroir comme facteur de cohésion sociale, la promotion de l'éducation de base pour les enfants de familles démunies et l'insertion sociale des

femmes et des jeunes par le financement de micro-projets », a situé d'entrée Amédée Kwacee, commissaire général adjoint du festival.

Il a annoncé que l'édition 2024 qui aura lieu du 9 au 11 août, à l'Orphelinat de garçons de Bingerville, a pour thème : « l'Ado, aujourd'hui, face aux défis des réseaux sociaux ».

A l'en croire, ce thème est motivé par le constat de la mauvaise utilisation de cet outil informatique par cette catégorie de jeunes. « Nous faisons tous l'amer constat que ce qui attire aujourd'hui, ce ne sont pas les contenus de promotion des valeurs. Nous voulons donc attirer l'attention des ados sur ces pratiques dangereuses qui les met en danger et les sensibiliser aux bonnes pratiques », a-t-il justifié.

Dans le droit fil du brassage des cultures, les peuples n'zima et wê seront à l'honneur. Leurs communautés vivant à Bingerville viendront faire découvrir leur culture et leur richesse gastronomique.

Le choix de l'Orphelinat de garçons, a ajouté Papa Ahin, s'inscrit dans la dimension sociale du festival. « Nous voulons mettre en lumière cet établissement qui est un symbole historique de Bingerville. Ce sera l'occasion pour nous de manifester notre solidarité aux pensionnaires, solliciter des appuis et susciter des actions auprès des personnes de bonne volonté. Le festival sera désormais basé dans cet établissement, parce que nous avons décidé de concentrer nos actions sociales sur ces pensionnaires », a-t-il affirmé.

Des activités d'intérêt général, des animations, des défilés de mode, une parade traditionnelle, un concert géant et un buffet géant de cokotcha seront les points forts de la 6<sup>e</sup> édition du Cokotcha festival 2024 ■

SERGES N'GUESSANT

## Journée mondiale du Reggae

**Un filet de foot recyclé comme symbole de la 4<sup>e</sup> édition**

**L**a Journée mondiale du reggae était à sa 4<sup>e</sup> édition en Côte d'Ivoire du 3 au 6 juillet 2024 à Grand-Bassam. A cette occasion, l'Ong Jah Life art, culture et environnement, initiatrice de cette célébration a concocté un programme qui a tourné autour de l'écologie conformément au thème : « Le Reggae au service du développement durable ». Nous voulons remercier tous nos partenaires privés et institutionnels qui nous ont permis de mener à bien cette célébration 2024. Il s'agissait pour nous, non seulement

de fédérer toutes les communautés autour du reggae pour une cohésion sociale, mais aussi de promouvoir les gestes éco-citoyens. On peut dire qu'après 4 jours d'activité, notre message est passé à travers nos actions », a indiqué Ebrim Rose, commissaire générale et présidente de l'Ong Jah Life.

En effet, en plus des concerts reggae, plusieurs actions en faveur du développement durable ont été engagées. Le point marquant de l'aboutissement de cet engagement s'est matérialisé par la



Le filet de foot conçu par des élèves avec des déchets plastiques a été offert à l'Ong N'Klo Bakan dirigée par Geneviève Dagry Acka.

conception d'un filet de foot conçu par des élèves avec des déchets plastiques ramassés sur les plages de Grand-Bassam.

Ce filet de foot, symbole de l'édition 2024, a été offert à Geneviève Dagry Acka, présidente de l'Ong N'Klo Bakan et initiatrice du festival les 24 Heures reggae de Jacqueville.

Elle était ainsi récompensée pour ses actions de solidarité envers les enfants orphelins de la communauté rasta et aussi de promotion de la musique reggae.

D'autres acteurs majeurs du

reggae ivoirien, notamment Raz Kwusi, ambassadeur Ras Juliane, Serge Kassy, Jim Kamson, Black Afrika, Ras Maï, et bien d'autres ont également été distingués. Notons que l'assainissement du littoral de Grand-Bassam, visite des sites touristiques de Grand-Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco ont aussi meublé le programme de cette 4<sup>e</sup> édition de la Journée mondiale du reggae dont la célébration est désormais localisée à Grand-Bassam ■

S. N'GUESSANT

## TABLEAU DES CONDITIONS DE BANQUE APPLIQUEES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE CÔTE D'IVOIRE ARRETEES AU : 30/06/2024

Etablissement	Taux de Base Bancaire (TBB)		Taux débiteur		Taux de rémunération des dépôts à terme hors épargne réglementée				Epargne contractuelle		
	Valeur	Date de la dernière modification	Valeur maximale	Date de la dernière modification	Valeur minimale	Date de la dernière modification	Valeur maximale	Date de la dernière modification	Nature	Taux d'intérêt	Date de la dernière modification
BDU-CI	10,5	15/01/2015	12	15/01/2015	2,5	15/01/2015	7	15/01/2015	COMPTE D'EPARGNE	3,5	15/01/2015
									BDU GOLD	4,25	01/02/2024
									BDU PREMIER	4,00	01/02/2024

## M'Batto

# Le maire cible la valorisation des investissements dans le foncier

Le premier magistrat de la ville a fait le point sur un récent séjour aux États-Unis.

Antoine Kangah, maire de la commune de M'Batto, a, au cours d'une conférence de presse tenue le 11 juillet, à M'Batto, annoncé qu'il y aura, dans les années à venir, une cité de la diaspora dans la localité. Il a fait cette annonce de retour d'un séjour aux États-Unis où il s'est rendu pour rencontrer les populations de M'Batto y vivant et tisser des partenariats avec des communes de ce pays. « Je veux réaliser un projet qui me tient à cœur, à savoir mettre à la disposition de la mairie, des terrains urbains pour la construction d'une cité de la diaspora », a-t-il indiqué.

Car il a constaté que des ressortissants de M'Batto vivant à l'extérieur de la Côte d'Ivoire se font gruger 80 % des sommes qu'ils déboursent, lorsqu'ils veulent investir dans le domaine du foncier.



Antoine Kangah, maire de M'Batto. (PHOTOS : DR)

Selon lui, la mairie sera un interlocuteur fiable qui pourra garantir leurs intérêts. « Dans un premier temps, il y a l'acquisition des terrains que nous allons mettre à leur disposition, afin de bâtir des rési-

sidences de leur choix », a-t-il signifié. En précisant que ce projet ne concerne pas uniquement ceux qui sont aux États-Unis, mais également ceux qui vivent en Europe où il se rendra prochainement

pour les rencontrer et ceux des autres pays africains. Le maire Antoine Kangah espère qu'avec ces derniers, M'Batto sera une ville touristique dont les atouts seront valorisés. « Nous sommes engagés pour cette cité de

la diaspora qui donnera fière allure à la ville ». Il a mis à profit son séjour pour obtenir du matériel de salubrité qui sera livré dans les prochains jours. Le premier magistrat de la commune a entrepris des tournées dans

plusieurs États, afin de tisser des partenariats à consolider avec des maires de diverses communes dans le domaine culturel, technologique, informatique et sanitaire. ■

EDGAR YÉBOUÉ

## Abengourou

### Les nouveaux bacheliers guidés dans leurs choix universitaires



Il a été expliqué aux élèves nouvellement admis au Baccalauréat le processus d'orientation.

Le Centre d'information et d'orientation d'Abengourou (Cio) a organisé, le 9 juillet, la 2e édition de la Journée du bachelier, afin d'aider les élèves nouvellement admis au baccalauréat à faire des choix éclairés pour les universités et grandes écoles.

Selon le directeur du Cio, Amorce Gué, cette journée vise à permettre aux nouveaux bacheliers de comprendre le processus d'orientation et de faire des choix avisés et judicieux pour intégrer les universités et grandes écoles publiques et privées. Cette journée, qui s'est te-

nue au lycée Kirman, a enregistré la participation de 350 nouveaux bacheliers de la direction régionale de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation d'Abengourou ainsi que de nombreux professionnels de l'orientation, des représentants d'universités et de grandes écoles et des membres de la direction régionale de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage. Cette rencontre est une opportunité offerte aux nouveaux bacheliers en vue d'échanger avec des spécialistes, de poser toutes les questions qui les préoccupent et

d'obtenir des conseils éclairés et judicieux pour faire le bon choix. « L'objectif est d'accompagner les bacheliers dans la transition vers l'enseignement supérieur et le monde professionnel », a précisé Amorce Gué. Le directeur régional de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation à Abengourou, Coulibaly Apa Patrice, a exhorté les bacheliers à opérer des choix raisonnables en fonction de leurs capacités intellectuelles et non par suivisme amical et à ne pas vouloir contenter coûte coûte leurs parents. ■

AIP

## Yamoussoukro / Grève des taxis communaux

### Le mot d'ordre levé

Après un arrêt de travail, le 8 juillet, les chauffeurs de taxis communaux de Yamoussoukro ont levé leur mot d'ordre de grève, le lendemain. En l'absence du maire Kouassi Kouamé Patrice, en mission hors de

la Côte d'Ivoire, ces acteurs du secteur du transport ont décidé de suspendre leur grève, en attendant que des discussions s'engagent avec lui. L'augmentation des taxes qui sont passées de 33 000 à 100 000 F Cfa est l'objet de la discorde.

Les taxis communaux de Yamoussoukro ont repris le travail, à la grande joie des populations dont certaines ont éprouvé d'énormes difficultés à vaquer à leurs occupations, la veille. ■

N. CÉLESTIN

## Divo

### Le préfet de police en guerre contre la drogue

Le préfet de police de Gagnoa, Boa Kouassi Jean, a réitéré sa volonté de faire reculer le phénomène de la drogue à Divo, lors de la réunion mensuelle tournante des chefs de service et unités de police rattachés à la préfecture de police de Gagnoa. C'était le 9 juillet, à la salle polyvalente du conseil régional de Divo. Le fléau de la drogue reste une préoccupation dans la région du Lôh-Djiboua. Contre son expansion jusque dans les écoles, les autorités policières et leurs services ont décidé d'améliorer les stratégies pour réduire fortement les trafics et leurs impacts négatifs sur les jeunes ainsi que sur la sécurité des populations.

Devant l'urgence de faire

baisser le phénomène, le préfet de police de Gagnoa a instruit les services et unités de police de la ville de Divo de mener toutes les actions nécessaires pour la destruction des fumoirs qui pullulent dans la ville. Il a, par ailleurs, invité les populations à dénoncer systématiquement tout détenteur ou consommateur de drogue dont elles ont connaissance.

« Aujourd'hui, nous sommes obligés d'arrêter les cours à 16h00 au lycée moderne 2 de Divo, car il y a des bagarres rangées avec des armes blanches du fait de la présence de nombreux fumoirs », a déploré un intervenant lors des échanges avec les représentants des populations. « Très souvent, les bagarres de rue entre

les jeunes ont pour cause le contrôle des territoires en vue de l'écoulement de la drogue », a expliqué le commissaire divisionnaire.

Le district de police de Divo a saisi, en 2023, plusieurs quantités de drogue qu'elle a incinérées le 16 février 2024. Il a été enregistré près de 350 kg de cannabis d'une valeur de près de 21 millions de F Cfa; 715 doses d'héroïne, soit 143g d'une valeur de 1,430 million de F Cfa; environ 500 doses de cocaïne, soit 124g d'une valeur de 1,116 million de F Cfa. De même, une cinquantaine de fumoirs ont été détruits, selon le rapport du chef du district de police, commissaire Epila Niamkey Fernand. ■

AIP

## Le localier

**SASSANDRA.** Le corps en décomposition de H.D., un producteur de palmier à huile, a été retrouvé le 9 juillet, au village carrefour Niani (sur l'axe routier Sassandra-Abidjan), dans un sac près d'un point d'eau adjacent à sa plantation. H.D., qui avait quitté son domicile pour sa plantation le 4 juillet, n'était pas rentré ce jour-là, suscitant l'inquiétude de ses proches. Malgré des recherches intensives menées au-delà de son champ, il ne fut retrouvé que cinq jours plus tard. L'enquête a rapidement conduit à l'arrestation de F.Y., un individu lié à la victime par un litige foncier. Le suspect

a été placé en détention à la Maison d'arrêt de Sassandra et est désormais en attente de son procès.

**GRAND-BASSAM.** La direction régionale de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (Drena) de Grand-Bassam a obtenu un taux de réussite de 49,16% au baccalauréat 2024, contre 33,79% l'année dernière. Elle a ainsi réalisé une hausse de 15,37%. Selon le premier responsable de la Drena, Bandélé Issouf, ce taux de réussite supérieur à la moyenne nationale est en évolution constante sur trois années consécutives. C'est

la preuve que l'école se porte bien dans la localité.

**NIABLÉ.** La Fondation Prince a récompensé les meilleurs élèves de Niablé de la session 2024 des différents examens à grand tirage (Cepe, Bepc et Baccalauréat) du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, le 10 juillet, lors d'une cérémonie dénommée « Les oscars de l'excellence ». Ce sont les 3 meilleurs de chaque catégorie, soit 9 lauréats qui ont été primés. En reconnaissance de leur mérite, ils ont reçu chacun un trophée, une enveloppe et divers cadeaux. ■



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION  
CHILD LEARNING AND EDUCATION FACILITY



## APPEL A CANDIDATURES

### RECRUTEMENT DE DEUX (02) ASSISTANT(E)S COMPTABLES POUR L'AGENCE COMPTABLE AUPRÈS DU PROJET CHILD LEARNING AND EDUCATION FACILITY

#### I. CONTEXTE DU RECRUTEMENT

La Côte d'Ivoire a enregistré de nombreux progrès dans l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle avec toutefois de nombreux défis à relever. Face à ces défis, le mécanisme de financement commun dénommé Child Learning and Education Facility (CLEF) a été conçu pour améliorer l'accès et la qualité de l'offre éducative dans le but de contribuer au développement du capital humain et à l'éradication du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

CLEF est un partenariat public-privé sans précédent, innovant, ambitieux et doté d'un mécanisme de financement commun, alimenté de contributions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, de seize (16) entreprises de l'industrie du cacao et du chocolat et de deux (02) Fondations philanthropiques (UBS Optimus et Jacobs FOUNDATION). CLEF sera mis en œuvre jusqu'en 2027 dans les zones de production du Cacao avec l'objectif d'aider 5 millions d'enfants d'ici 2030 en mettant à niveau les approches pédagogiques, en construisant environ 2500 infrastructures éducatives, en soutenant la communication pour le changement de comportement avec pour cible 10 millions de parents, etc.

Le Projet est mis en œuvre par une Unité de Gestion du Projet (UGP) placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de l'alphabétisation (MENA).

Une Agence Comptable auprès de l'UGP CLEF a été créée par Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances pour la liquidation des dépenses. Les effectifs actuels de l'Agence Comptable étant limités, il est nécessaire d'étoffer les effectifs par des recrutements complémentaires.

Le présent avis est élaboré en vue de recruter deux (02) Assistant(e)s Comptables auprès de l'Agence Comptable de CLEF.

#### II. TACHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de l'Agent Comptable auprès de CLEF, les Assistant(e)s Comptables seront chargé(e)s d'assister l'Agence Comptable dans ses fonctions pendant la durée du projet. Ainsi, ils/elles seront chargé(e)s de :

- Contrôler les ordres de paiement pour la prise en charge comptable ;
- Etablir les mains levées pour les Ordres de Paiement en règlement ;
- Passer les écritures dans les livres journaux divisionnaires ;
- Produire le Certificat de Concordance Bancaire (CCB) ;
- Arrêter les opérations dans le grand livre centralisateur ;
- Apurer les écritures ;
- Comptabiliser et centraliser les opérations dans ASTER NDIR ;
- Ouvrir et clôturer les journées comptables ;
- Editer les restitutions comptables ;
- Produire l'état d'exécution trimestriel du Budget ;
- Produire les rapports d'activités mensuels.

#### III. PROFIL DES CANDIDATS

Les candidats devront disposer des qualifications et expériences minimales ci-dessous :

#### Éducation, Expérience, Compétences

- Être titulaire d'un diplôme d'études d'au moins égal à BAC+ 2 en sciences sociales, finance comptabilité ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- Disposer d'au moins six (06) mois d'expérience professionnelle dans le domaine de l'administration, de la comptabilité, des ressources humaines etc.
- Avoir une maîtrise des logiciels de gestion Comptable et de la paie ainsi que des logiciels de la suite office ;
- Une Connaissance du logiciel ASTER serait un atout ;
- Disposer d'une bonne intégrité professionnelle ;
- Être capable de travailler sous pression en dehors des heures normales de service et dans un environnement multiculturel ;
- Avoir un esprit d'initiative, de persévérance, de sens de la responsabilité et de bonne tenue ;
- Grande discrétion dans l'exécution de ses tâches.

#### IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet CLEF comprenant les prétentions salariales du candidat ;
- Un Curriculum Vitae certifié sincère décrivant les expériences professionnelles, les qualifications académiques et les compétences du candidat ;
- Une copie du ou des diplômes, des attestations de travail et autres certificats de formation ;

#### V. DUREE DU CONTRAT ET LIEU D'AFFECTION

Les contrats de travail s'étendent jusqu'à la fin du projet (31 décembre 2027). Des évaluations de performance seront réalisées au terme de chaque année et les évaluations satisfaisantes donneront droit au renouvellement du contrat. Une période d'essai de trois (03) mois est prévue.

#### VI. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des candidatures s'effectuera uniquement en ligne à l'adresse électronique suivante : [passation.marches@ugpclef@gmail.com](mailto:passation.marches@ugpclef@gmail.com) au plus tard le **jeudi 24 juillet 2024 à 16 heures 00 mn.**

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe de recrutement par email à l'adresse : [passation.marches@ugpclef@gmail.com](mailto:passation.marches@ugpclef@gmail.com)

#### Avis aux Candidats

- Aucun frais ne sera versé à aucun des agents, à aucun stade du processus de recrutement (frais de candidature, d'entretien, de traitement de dossier, ou autre) ;
- CLEF garantit qu'aucune personne physique respectant les exigences des offres diffusées sur son site et paraissant dans d'autres canaux ne peut être injustement écartée d'une des étapes de la procédure de recrutement.

## Man

### Appel à l'écocitoyenneté



Des plants ont été mis en terre sur le site de l'Université polytechnique de Man. (PHOTO : DR)

Le directeur régional des Eaux et Forêts du Tonkpi, Djan Yapo, a appelé à l'adoption d'un comportement écocitoyen en faveur d'un développement durable de la forêt, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'arbre. Une cérémonie organisée, le 11 juillet, à l'Université polytechnique de Man. « Il me plaît de vous rappeler que la reconstitution du couvert forestier n'est pas une affaire de l'administration forestière seule, mais cela nécessite une prise de conscience individuelle et collective (...). À cet effet, voudrais-je vous exhorter tous à adopter un nouveau comportement écocitoyen, gage d'un développement durable et harmonieux, afin de garantir un avenir meilleur pour les générations futures », a déclaré Djan Yapo, directeur régional des Eaux et Forêts du Tonkpi. Il a souligné la dégradation continue du patrimoine forestier, qui est passé de 16 millions d'hectares à environ 3 millions d'hectares. Il a prévenu que sans action immédiate, les ressources floristiques, fauniques et hydriques pourraient disparaître d'ici 2050. Pour parer à cette difficulté, le directeur régional a rappelé que le gouvernement a adopté une nouvelle politique forestière en mars 2018, visant à reconstituer la couverture forestière à un taux de 20 % d'ici 2030, soit 3,6 millions d'hectares. Cette nouvelle politique commande une stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts qui implique le secteur privé, les collectivités territoriales, les jeunes et les paysans, à travers le reboisement et l'agroforesterie. L'autorité forestière a insisté sur la synergie d'action pour sauver la forêt du pays. À l'occasion, 4 000 plants ont été mis en terre sur le site de l'Université polytechnique de Man. ■

AIP

## Korhogo

### Un bœuf tente de s'enfuir avec des bœufs

Un bœuf âgé de 20 ans a été condamné à 12 mois de prison ferme et une amende de 500 000 F Cfa par le tribunal de Korhogo, en son audience du 9 juillet. Les faits relatent qu'un mois après son embauche, il a tenté de s'enfuir avec le troupeau de 67 bœufs de son employeur, à 3 heures du matin, le 16 juin, jour de la Tabaski. Dans son contrat de travail, tous les jours, de 9 heures à 20 heures, il devait sortir les bêtes et les faire paître. Ainsi, il a profité des occupations du propriétaire pour s'enfuir avec le troupeau. À la suite des recherches, 43 bœufs ont été retrouvés et les 24 autres sont toujours dans la nature. Devant les autorités judiciaires, le mis en cause a affirmé n'avoir vendu que 2 bœufs. Le règlement du montant de 8 400 000 F Cfa représentant le coût des animaux non retrouvés lui a été demandé. ■

A. D  
CORRESPONDANTE RÉGIONALE



# DES ÉTUDES SANS SOUCIS

GRÂCE À NOTRE **PRÊT SCOLAIRE** ABORDABLE

Empruntez jusqu'à  
4.000.000 F CFA

Durée de remboursement  
Jusqu'à 12 mois





Le groupe

# Fraternité Matin

- PRESSE
- ÉDITION
- IMPRIMERIE
- PUBLICITÉ

■ NOTRE VISION

Inspirer et mettre en œuvre des solutions MÉDIAS offrant une expérience client unique

 [www.fratmat.info](http://www.fratmat.info)  27 20 30 60 00 / 01  [fratmat.info](http://fratmat.info)

## Libye

## 2,5 millions de migrants enregistrés



Malgré les sensibilisations, des jeunes continuent d'exposer leur vie.

C'est lors d'une conférence de presse, le 10 juillet 2024, que le ministre de l'Intérieur du gouvernement d'union nationale dirigé par Abdelhamid Dbeibah a évoqué les répercussions de la migration clandestine sur la Libye.

Un événement organisé à l'occasion de la préparation d'un Forum international sur la migration en Méditerranée qui aura lieu, à Tripoli, le 17 juillet.

La Libye compte 7 millions de citoyens et aussi, selon le ministre, 2,5 millions de migrants, dont 70

% à 80 % seraient en situation irrégulière. Imd Trabelsi, le ministre de l'Intérieur libyen, a tiré la sonnette d'alarme en réaffirmant qu'une installation définitive de ces migrants en Libye « est inacceptable ». La Libye peine à trouver

des solutions au problème de migration, afin de réguler leur présence sur le territoire, a-t-il déclaré. « Cela relève de notre sécurité nationale », a-t-il mis en garde. Les passeurs et les trafiquants ont profité du climat d'instabilité qui règne en Libye depuis 2011, pour développer leur réseau et acheminer encore plus de migrants vers l'Europe. Car cette migration avait été maîtrisée sous l'ancien régime de Mouammar Kadhafi : les migrants subsahariens y venaient plutôt pour travailler, alors qu'actuellement la majorité est en transit.

Depuis les accords passés avec l'Union européenne, qui cherche à endiguer l'arrivée de migrants en partance des côtes libyennes, les garde-côtes du pays interceptent les migrants en mer, depuis 2017 et les ramènent en Libye. Ils sont ensuite placés dans des camps de rétention où ils sont victimes de multiples exactions. Une situation dénoncée par les Ong internationales des droits de l'Homme.

Des milliers de personnes, surtout des Subsahariens, se retrouvent bloquées en Libye. Des milliers d'autres trouvent également la mort tous les ans en traversant la Méditerranée. ■



Emergence SMS

Recevez l'essentiel  
de l'ACTUALITÉ  
ÉCONOMIQUE NATIONALE  
et INTERNATIONALE

Envoyez EME par sms au 444  
à partir d'un téléphone mobile

MTN

Cout: 103F/semaine

SNPECI  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE  
ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

Un produit du groupe Fraternité Matin

## Kenya / Manifestations

## Le Président William Ruto limoge la quasi-totalité de son gouvernement

À plusieurs prises de paroles, le Président William Ruto augmente sa réponse d'un cran. Face aux manifestations, au départ pour protester contre un projet d'augmenter des taxes, mais qui se sont rapidement transformées pour demander la démission du Chef de l'Etat, William Ruto a annoncé le départ de la quasi-totalité de son gouvernement.

Après réflexion et avoir « écouté ce que le peuple du Kenya a dit, après une éva-



## Globe tourne

**ALGÉRIE.** Le Président algérien Abdelmadjid Tebboune a annoncé jeudi son intention de briguer un second mandat, dans une vidéo postée sur la page Facebook de la présidence. Âgé de 78 ans et exerçant un premier mandat qui s'achève en décembre, Abdelmadjid Tebboune avait été élu en 2019. En mars, il avait annoncé la tenue d'une élection présidentielle anticipée le 7 septembre. Il a déclaré avoir pris sa décision « à la demande de nombreux partis, d'organisations et de la jeunesse ». ■

luation de la performance de mon cabinet, ses réalisations, ses défis, j'ai décidé de limoger avec effet immédiat tous les membres » du gouvernement, a annoncé jeudi le Président William Ruto. Il a également promis des changements radicaux à travers un « gouvernement à base élargie ». Cela dans le but de « répondre au fardeau de la dette, augmenter les opportunités d'emploi et lutter contre la corruption ». ■

Cette annonce va-t-elle permettre d'apaiser la colère populaire ? Car malgré le retrait du projet de budget controversé qui prévoyait des augmentations de taxes et qui avait déclenché la contestation, les mani-

festations ont continué. Elles ont débordé sur des violences et des pillages dans la capitale et ailleurs dans le pays, entraînant une répression policière qui a été dénoncée. Les jeunes demandent désormais la démission du Chef de l'Etat, notamment via le hashtag #RutoMustGo (« Ruto doit partir ») sur les réseaux sociaux.

Au total, près de 40 personnes sont mortes et 250 autres ont été arrêtées par les autorités. Le projet de budget avait catalysé un mécontentement latent visant le Président William Ruto. Ce dernier est vu par la jeunesse comme le représentant un système politique vicié et corrompu. ■

RFI



FEDERATION  
IVOIRIENNE DE  
FOOTBALL

PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL  
D'OFFRES N°02/1.0-2.0/FIF/2023 RELATIF AUX  
TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION  
DU CENTRE NATIONAL TECHNIQUE DE FOOT-  
BALL DE BINGERVILLE (CNTF) AU PROFIT DE LA  
FEDERATION IVOIRIENNE DE FOOTBALL(FIF)

Les entreprises dont les noms sont consignés dans le présent tableau sont désignées attributaires du marché selon les lots.

N°	ENTREPRISES RETENUES	LOTS
1	TERRE NOUVELLE ET SERVICES SARL	LOTS 1 et 2
2	GROUPEMENT SY GROUP-CI/ MEGA CHALLENGE	LOT 3
3	E.C.K BTP SA	LOT 4
4	I-TELEGES SA	LOT 5

Fait à Abidjan, le mercredi 10 Juillet 2024

Le Directeur Exécutif



G.Armand Désiré GOHOUROU



## APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE D'AGENT D'ACCUEIL CMU

### L'IPS-CNAM RECRUTE 2.000 AGENTS D'ACCUEIL CMU

#### 1- MISSIONS

Rattaché à la Direction des Prestations, les missions des agents d'accueil CMU sont les suivantes :

- Accueillir les assurés CMU dans les différents centres de prise en charge sanitaire, Informer et orienter les assurés de la CMU ;
- Contrôler l'accès aux soins des assurés de la CMU à partir des lecteurs de contrôle biométrique mis à disposition ;
- Editer de façon manuelle ou électronique les feuilles de soins au profit des assurés de la CMU ;
- Contrôler la cohérence des données lors du remplissage des feuilles de soins ;
- Finaliser les feuilles de soins éditées après la délivrance des prestations par les professionnels de santé ;
- Facturer les prestations servies au sein de l'établissement sanitaire du réseau de la CMU suivant la grille tarifaire de l'établissement ;
- Editer les bordereaux de facturations des soins reçus par les assurés de la CMU ;
- Enrôler les populations non encore enrôlées à la CMU au sein de son établissement sanitaire ;
- Participer à l'identification des nouveaux professionnels de santé de son centre d'affectation ;
- Gérer le stock des feuilles de soins mis à disposition ;
- Saisir et mettre à jour et/ou sauvegarder les informations de synthèses et les tableaux de bord de suivi relatifs à la Couverture Maladie Universelle ;
- S'assurer du bon fonctionnement de outils de la CMU, remonter les incidents et problèmes selon les canaux identifiés ;
- Servir de relais d'informations auprès des assurés ;
- Effectuer toutes les autres missions qui lui seront confiées dans le cadre de la CMU.

#### 2- PROFIL RECHERCHÉ

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être enrôlé à la CMU ;

- Résider dans le ressort territorial de l'établissement à pourvoir en agent d'accueil ou dans le District Sanitaire dudit établissement, justifié par la production d'un certificat de résidence ;
- Avoir au minimum le niveau terminal ou l'équivalent ;
- Maitriser l'outil informatique et bureautique (Word, Excel, Power Point) ;
- Savoir traiter et résoudre des situations conflictuelles ou les réclamations ;
- Avoir des notions en secrétariat et gestion des archives ;
- Avoir une excellente capacité de concentration, d'organisation et de gestion des priorités ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation aux évolutions ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et un esprit de synthèse ;
- Être accueillant, courtois et dynamique ;
- Être apte à travailler sous pression ;
- Être Prompt à réagir en cas d'urgence ;
- Avoir une disponibilité immédiate ;
- Avoir le sens du dialogue et de l'écoute ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la gestion en santé publique serait un atout.

#### 3- PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

- Dépôt des dossiers (candidatures spontanées, CVthèques internes) ;
- Analyse des dossiers reçus afin de ressortir les profils correspondants ;
- Délibération du Comité de recrutement ;
- Diffusion de la note de service avec le nom des candidats retenus ;
- Formation des candidats retenus sur la CMU et les techniques de communications ;
- Déploiement des candidats retenus sur les différents sites d'affectations.

#### 4- DÉPÔT DES DOSSIERS

- Certificat de Nationalité ;
- Certificat de résidence ;
- Copie de la carte CMU ou du récépissé d'enrôlement ;
- Candidature (CV + lettre de motivation + copie légalisée du diplôme/bulletin).

Le dépôt de dossier de candidature se fait au Service des Ressources Humaines pour Abidjan et dans les Centres de Coordination DPREST à l'intérieur du pays ou par e-mail aux adresses suivantes : ahissatou.sylla@ipscnam.ci ou service rh@ipscnam.ci ou infos@ipscnam.ci ou sur LinkedIn de la CNAM au [www.linkedin.com/company/cnamci](http://www.linkedin.com/company/cnamci).

#### 5- DÉLAIS

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **Vendredi 19 juillet 2024 à 17 h 00**.

La note de service indiquant les noms et prénoms des candidats retenus sera publiée, au plus tard le 31 juillet 2024 à 23 heures 59 minutes.

#### NB :

- Pour le dépôt électronique des dossiers, prière activer l'accusé de réception et de lecture.
- La Liste des centres de coordination régionaux de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) est également annexée à la présente.
- La liste des établissements à pourvoir en agent d'accueil est disponible sur le site internet [www.ipscnam.ci](http://www.ipscnam.ci) et sur LinkedIn de la CNAM au [www.linkedin.com/company/cnamci](http://www.linkedin.com/company/cnamci).

## ANNEXE : CENTRES DE COORDINATION REGIONAUX DE LA CNAM

N°	CENTRES DE COORDINATION	REGIONS SANITAIRES	LOCALISATION	CONTACT DU COORDONNATEUR
1	CC D'ABIDJAN	GRAND PONT - AGNEBY-TIASSA	Abidjan – Plateau Boulevard Roume Tout près de IBIS Hotel	KOUAKOU Jacques / 0757320863/ j DEHI Sonaye Fabrice / 0758234617/ KOULADE Drossel Donald / 0767228737
2	CC DE BOUAKE	HAMBOL - GBEKE	Bouaké A l'Agence CGRAE	DIARRASSOUBA Karidjatou / 0767446862
3	CC DE YAMOUSSOUKRO	BELIER- N'ZI - MORONOU	Yamoussoukro A l'Agence CGRAE	COULIBALY Fatou dite Malon / 0757318944
4	CC DE KORHOGO	PORO - TCHOLOGO - BAGOUÉ	Korhogo A l'Agence CGRAE	SILUE Bintou / 0789236030 OUATTARA Makissa / 0777308278
5	CC DE ODIENNE	KABADOUGOU- FOLON	Odienné Non loin de l'Hôtel Des Princes	GBANE Mory / 077730997
6	CC D'ABENGOUROU	INDENIE DJUABLIN – GONTOUGO - BOUNKA-NI	Abengourou Au Conseil Régional d'Abengourou	TAI Assi Esaie / 0767446858
7	CC DE MAN	BAFING - GUEMON- CAVALLY - TONKPI	Man, A l'Agence CGRAE	KOUAKOU Vincent / 0767228212
8	CC DE DALOA	WORODOUGOU - HAUT- SASSANDRA - BERE - MARAHOUÉ	Daloa A La Poste de CI	YEBOUE Firmin / 0767446863
9	CC DE ABOISSO	SUD COMOE	Aboisso A La Poste de CI	TRAORE Hamed / 0757319629
10	CC DE GAGNOA	NAWA – GOH – LOH DJIBOUA	Gagnoa A l'Hôpital Général de Gagnoa	SOUMAHORO SEKOU / 0767446859/
11	CC DE SAN-PEDRO	GBOKLE – SAN PEDRO	San Pedro A la MUGEFCI	TEHOUA Daniel / 0777308260
12	CC DE ADZOPE	LA ME - IFFOU	Adzopé Vers le Marché central	BEDA Privat / 0789456521

Coupe africaine des clubs (2024-2025)

# Que valent les adversaires des Ivoiriens ?

Le tirage au sort des tours préliminaires a eu lieu, hier, au Caire.

Le compte à rebours est enclenché pour les quatre clubs ivoiriens engagés en coupes africaines des clubs. Le Fc San Pedro et le Stade d'Abidjan pour la Ligue des champions, le Racing club et l'Asec Mimosas en Coupe de la Confédération. Hier, au Caire, le tirage au sort des deux tours préliminaires a défini leurs adversaires.

**Les Sénégalais et les Sierra-Léonais sur le chemin du Stade d'Abidjan et du Fc San Pedro**

En Ligue des champions, le Fc San Pedro et le Stade d'Abidjan en découdront respectivement avec les clubs sierra-léonais et sénégalais. Pour sa première expérience dans la compétition, le Fc San Pedro, champion de Côte d'Ivoire, est tombé sur une équipe a priori jouable. Bo Rangers, champion de Sierra Leone, est basé dans la ville de Bo, la deuxième grande agglomération du pays après Freetown. L'équipe vient de remporter le championnat local pour la 2e fois. Idem pour sa participation à cette compétition. La saison dernière, les Rangers avaient passé le premier tour. C'est donc un adversaire à prendre au sérieux par Maxime Gouamené et ses joueurs. S'ils franchissent ce cap, au second tour, les Petrusiens croiseront le fer avec le vainqueur du duel opposant les Libyens de Libya 2 et les Soudanais d'Al Halil, un habitué des joutes continentales.

Après sa dernière participation en 1971, pour son retour en C1 africaine, le Stade d'Abidjan n'a pas été gâté par ce tirage. Les poulains du président Sidibé Souleymane affrontent les champions sénégalais de Teungueuth. Un gros morceau quand on connaît la qualité du football local de ce pays, vainqueur du Chan en titre. Le club de Rufisque qui a accédé en Ligue 1 sénégalaise lors de la saison 2016-2017 bouscule, depuis, la hiérarchie. Il totalise deux titres de champion (2021 et 2024), une Coupe du Sénégal et une Coupe de la Ligue, remportées respectivement en 2019 et 2020. Les Sénégalais seront à leur de-



Alexandre Laffite (entraîneur du Stade).

xième participation.

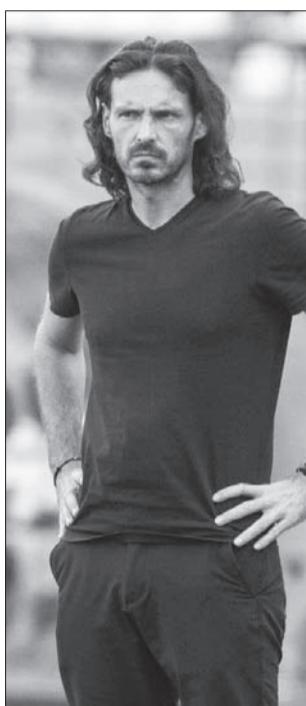
**Le Racing défiera l'Union Touarga sportif**

En Coupe de la Confédération, un club sera en lice au



Maxime Gouamené (Fc San Pedro).

deuxième tour préliminaire. L'Asec faisant partie des 12 clubs exemptés de ce tour grâce à sa performance en coupe africaine, seul le Racing Club a été fixé sur son sort. Les Lions de Yopougon



Julien Chevalier (Asec).

défieront les Marocains de l'Union Touarga sportif (Uts). Il y a deux saisons que ce club, fondé en 1969, a accédé à la première division marocaine. L'Uts fait partie des trois clubs de Rabat évoluant dans le



Amadou Ouattara (Racing).

championnat chérifien. Le club a terminé à la 4e place la saison écoulée et doit sa première participation en Coupe de la Confédération par le fait que le Raja, vainqueur de la Coupe du Maroc, est déjà

qualifié en Ligue des champions. Si le Racing sort victorieux de cette double confrontation, au premier tour préliminaire, il jouera contre le vainqueur de la rencontre East end Lions Fc de Sierra Leone-Asec Jaraaf de Dakar du Sénégal.

L'Asec, quant à elle, débutera la compétition au cours de l'étape qui précède la phase de poules. Les Mimos affronteront le vainqueur du match Asck (Togo)-Forces armées (Niger).

Pour les deux compétitions, les matchs aller du premier tour se disputeront entre le 16 et 18 août et les rencontres retour, entre le 23 et le 25 août. Quant au deuxième tour, les oppositions aller et retour sont programmées respectivement pour les 13 et 15 septembre et du 20 au 22 du même mois.

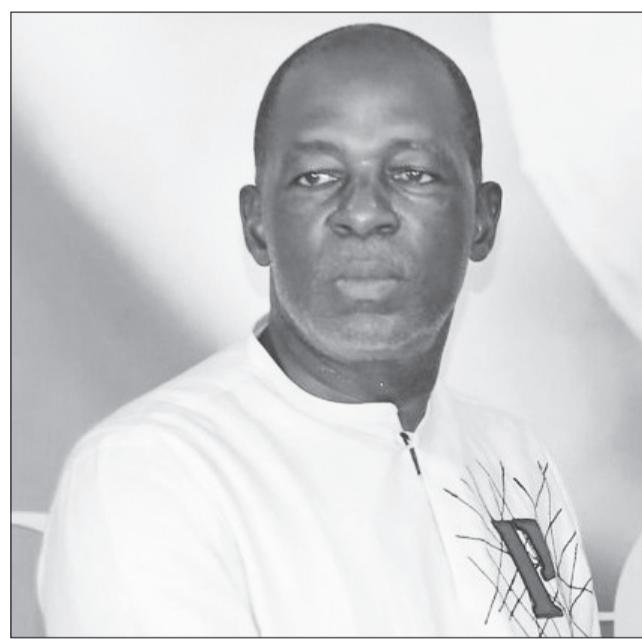
CÉLESTE KOLIA

**Patrick Kéi-Boguinard, président de l'Association sportive de l'Ivoire golf club :  
"Ensemble, nous allons arriver à mieux structurer notre association"**

**Que doit-on retenir de la dernière assemblée générale de l'As-lgc ?**

Plusieurs idées ont été mises sur la table. Beaucoup de suggestions ont été faites pour l'amélioration de l'existant. Il faut dire que notre association vient de loin. Elle est partie d'une situation où il n'y avait presque pas de comptes rendus faits aux membres à une situation où tout est pratiquement entré dans l'ordre normal de fonctionnement. Il y avait de maigres ressources dont on disposait au départ et aujourd'hui, on est arrivé à générer du sponsoring et à organiser plusieurs compétitions. Nous allons tenir compte de toutes les suggestions pour le bien des golfeurs et de la cohésion en notre sein. Sur le bilan financier, l'association a un niveau de liquidité confortable. L'objectif est de préserver ce niveau de liquidité pour des situations exceptionnelles et surtout de faire en sorte que le sponsoring permette de soutenir les activités que nous menons. Par conséquent, il va falloir accroître le sponsoring des compétitions.

**Justement, vous avez expli-**



**qué que vous avez quelques petites difficultés à aller démarcher les sponsors...**

Le travail de gestion de l'association que nous faisons est bénévole. Il faut donc trouver du temps et Dieu seul sait combien il en faut. Hormis nos occupations quotidiennes et professionnelles, il faut du temps pour aller vers les sponsors qui sont prêts à travailler avec nous. On réflé-

chit actuellement à comment avoir des ressources bénévoles pour gérer ce dossier. Ce qui va indéniablement nous apporter encore plus de ressources pour mener nos activités. Il sera très important de bien nous organiser sur ce plan.

**Votre appel aux membres à aider l'association à travers**

**leurs compétences a-t-il été entendu ?**

L'assemblée générale a démontré que la majorité des membres est pour que l'association évolue dans le bon sens. Je pense que petit à petit, chacun va prendre conscience qu'il faudra y mettre du sien pour faire évoluer les choses comme on le souhaite. Les golfeurs sont dévoués et passionnés par leur sport. J'ai bon espoir qu'ensemble, nous allons arriver à mieux structurer notre association pour faire évoluer les niveaux.

**L'As-lgc est en train de prendre le dessus sur la Fédération de golf en Côte d'Ivoire. Quelles sont vos limites ?**

Nous avons des missions différentes. La fédération se charge d'organiser le championnat, les compétitions internationales et de s'occuper des joueurs professionnels. Elle fédère les actions entre les différents clubs de golf du pays. Concernant l'As-lgc, nous organisons des compétitions entre nous qui se déroulent sur les deux parcours de l'Ivoire Golf club. C'est-à-

dire le 19 trous et le 9 trous, vers l'église Notre Dame de la Tendresse. Nous nous occupons surtout des amateurs et notre rôle est aussi d'animer la vie sportive de nos membres. Nous exploitons les places vides dans le calendrier des compétitions de la fédération. Car elle a la priorité sur les dates. Nous travaillons en symbiose avec l'instance fédérale, afin que tout soit fluide.

**Il reste encore une quinzaine de compétitions pour le deuxième semestre. Quelles sont les plus importantes, selon vous ?**

Ce sont surtout les compétitions sponsorisées. C'est là où l'on parvient à attirer beaucoup de gens. Il y a aussi les séances d'initiation qui vont, par moments, avec les compétitions. À l'occasion de ces séances d'initiation, les sociétés participantes incitent leurs membres à apprendre à jouer et ensuite, certains continuent la pratique. Ce qui fait qu'on arrive à augmenter le nombre de golfeurs et donc à vulgariser ce sport en Côte d'Ivoire.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR  
PAUL BAGNINI



REPUBLICHE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT  
(PA-PSGOUV) P-CI-A00-011

UNITE SECTORIELLE D'EXECUTION DU PROJET « EMPLOI DES JEUNES ET ENTREPRENEURIAT »

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (FIRMES)



**SELECTION D'UN PARTENAIRE FINANCIER POUR LE PLACEMENT DES RESSOURCES DESTINEES AU FINANCEMENT  
DE 860 PROJETS STRUCTURANTS ET DE 500 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) DANS LE CADRE  
DU PROJET APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGOUV)**

Titre du secteur : **Emploi des Jeunes et Entrepreneuriat**

N° d'identification du projet : **PA- PS GOUV (P-CI-A00-011)**

Prêt BAD N° **2000200004658**

Référence de l'avis : **N° S 103/2024**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de la Banque Africaine de Développement, dans le cadre du **Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS GOUV)**, un prêt d'un montant de soixante-treize milliards cinq cent vingt-six millions deux cent vingt mille cent trente (73 526 220 130) francs CFA. Une partie du montant de ce prêt sera utilisée pour financer des projets structurants et des PME dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGOUV). **Ce fonds devra être domicilié dans une banque qui sera chargée de gérer les Opérations de financement.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'ouverture dans ses livres d'un compte sous la forme d'un Dépôt A Terme (DAT) rémunéré pour recevoir les ressources financières devant servir de garantie pour le financement des projets des jeunes ; (ii) la domiciliation en francs CFA et la gestion des comptes bancaires des projets structurants et des PME bénéficiaires conformément à la réglementation bancaire et à la convention entre les deux parties contractantes ; (iii) la participation aux sessions du comité de certification, organe de sélection des projets et programmes jeunes et la mise en œuvre des projets ; (iv) l'instruction et le financement des projets validés, transmis par l'USEP suivant les conditions convenues d'accord parties (mode opératoire) dans les meilleurs délais ; (v) l'implication dans la mise en œuvre des projets financés et (vi) le suivi des remboursements et des actions de recouvrement à mener.
3. Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des banques compétentes agréées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en vue de la domiciliation et la gestion du fonds destiné au financement de 860 projets structurants et de 500 Petites et Moyennes Entreprises dans le Cadre du PA-PSGouv.
4. La durée maximale de la mission est de vingt-quatre (24) mois à partir de la date inscrite sur l'ordre de service de démarrage qui sera transmise à la banque.
5. L'Unité Sectorielle d'Exécution de Projet (USEP) Emploi des jeunes agissant au nom du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique invite les banques agréées par la BCEAO à présenter leur candidature en français en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les banques intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Pour l'établissement de la liste, les banques devront :

- a) justifier d'une représentation physique dans les quatorze (14)

districts en Côte d'Ivoire ;

- b) justifier d'au moins une (01) expérience dans le financement des PME dans le cadre de fonds alloués par les Partenaires Techniques et Financiers et autres (avoir réalisé au moins une mission);
- c) Justifier d'au moins une (01) expérience dans le financement des primo demandeurs dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes en Côte d'Ivoire dans le cadre de fonds alloués par les Partenaires Techniques et Financiers et autres (avoir réalisé au moins une mission).
- 6. Les banques intéressées doivent fournir les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées, notamment les brochures, les annuaires du réseau d'agences ou cartographie des agences ou tout autre document justifiant de la représentation physique dans les quatorze (14) districts de la Côte d'Ivoire, les références concernant l'exécution de missions similaires – les années de réalisation, les coûts, nom du/des client(s) et adresse/téléphone.

**NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (Attestation de bonne exécution et/ou les pages des contrats montrant la participation de la firme) délivrés par les maîtres d'ouvrage.**

- 7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de Passation des marchés de la Banque Africaine de Développement (BAD) », édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part de l'Autorité contractante de le retenir sur la liste restreinte.
- 8. Les banques intéressées peuvent obtenir les **termes de référence** et/ou autres informations complémentaires à l'adresse indiquée au point 9 ci-dessous tous les jours ouvrables, de 8 heures 00 à 12 heures 00 et de 13 heures à 17 heures (heure locale).
- 9. Les **Expressions d'Intérêt** doivent être déposées sous plis fermés en version française et **en trois (3) exemplaires dont un (1) original** ou en version électronique, à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 09 août 2024, à 09 heures 00 minute**, et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un partenaire financier pour le placement des ressources destinées au financement de 860 projets structurants et de 500 petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement** ». **L'ouverture des plis se fera en séance publique le vendredi 09 août 2024 à 9heures 30 minutes.**

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**L'Unité Sectorielle d'Exécution de Projet (USEP) Emploi des jeunes, sise au Plateau- 39 boulevard Clozel, Immeuble Pérignon.**  
**BPV 108 Abidjan-Côte d'Ivoire – 3<sup>ème</sup> étage, porte 312.**  
**Numéro de téléphone : (225) 01 41 49 82 32**  
**Email : [mcongo2002@yahoo.fr](mailto:mcongo2002@yahoo.fr) mettre en copie [ehounoued@yahoo.fr](mailto:ehounoued@yahoo.fr)**



## REMERCIEMENTS

SA MAJESTE NANAN BOA KOUASSI III, ROI DE L'INDENIE ET SA NOTABILITE;  
NANAN AFFOUA GNANKON, REINE MERE DE L'INDENIE ET SA COUR;  
NANAN ADOU KOFFI, CHEF DE CANTON D'AMELEKIA;  
NANAN KOUAKOU LE PATIENT III, CHEF CANTON DE NIABLE;  
NANAN ATCHUNIN BENIE CHEF PAR INTERIM DE TAHAKRO;  
NANAN EHOUMAN DIFFOU, CHEF DE LA COMMUNAUTE AHOKO A SANKADIOKRO;  
LE MINISTRE BOA THIEMELE EDJAMPAN ET MME, FRÈRES, SŒURS ET ENFANTS;  
LE MINISTRE KOUASSI AKON-YAO NICOLAS ET MME, FRÈRES, SŒURS ET ENFANTS;  
LE MINISTRE ADOM- KACOU LEON ET MME, FRÈRES, SŒURS ET ENFANTS;  
M. ADOM HERVÉ, MAIRE DE LA COMMUNE D'ABENGOUROU ET MME, FRÈRES, SŒURS ET ENFANTS;  
M. AMOIKN BANGA, 1ER ADJOINT AU MAIRE D'ABENGOUROU;  
LA GRANDE FAMILLE N'DA AMOAKON À ABENGOUROU;  
LES GRANDES FAMILLES N'DA ZIAN ET N'DABIAN À AMELEKIA;  
LA FAMILLE AKON YAO KOUASSI, ENFANTS, PETIT-ENFANTS À AMELEKIA ET ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE AMOAKON COMOE À AMELEKIA, ABENGOUROU ET ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE DJEMELEOU EBAKA À AMELEKIA, ABENGOUROU ET ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE BOKO MANSÉ À ZAMAKA, YAKASSE-FEYASSE ET GHANA;  
LA GRANDE FAMILLE AMOAKON ADOM À NIABLE ET ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE ASSOMOLO À ABY ET GRAND BASSAM;

LA GRANDE FAMILLE AMON D'ABY, ANO KOUTOUA, À ABY ET ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE ATTE AHUI À ABIDJAN, MAFERE;  
LA GRANDE FAMILLE OULAPAH GNAMIEN KOUAME À TAHAKRO, ABIDJAN;  
LA GRANDE FAMILLE BOKO KOUAO EUGENE À ABENGOUROU;  
LA GRANDE FAMILLE N'DOLI KOUASSI KUMASSI RENÉ À AMELEKIA, ABIDJAN ET AUX USA;  
LA GRANDE FAMILLE AMON TAKI À TAHAKRO, ZINZENOU ET NIABLE;  
LA FAMILLE N'GOUANDI EHUI CHARLES À ABIDJAN, SANKADIOKRO ET ITALIE;  
LA FAMILLE EHUI KOUAME PIERRE À ZAMAKA, ABIDJAN ET A PARIS;  
Mme BADOU MESSOUIMA MADELEINE À ABIDJAN ET A PARIS;  
M & Mme COLONEL DIOMANDE À ABIDJAN;

### LES ENFANTS

BINDÉ ALADÉ BARTHÉLEMY;  
ASSEMIAN AMON STEPHANE ELVIS;  
ASSEMIA BEMA DÉSIRÉE ELODIE;  
COULIBALY ALIMAN;

### FRÈRE ET SŒURS

Les enfants N'DOLI KOUASSI KUMASSI RENÉ  
-KOUASSI Akoua Djapa Martine à la retraite à DABOU  
-KOUASSI Yah Kindo Christine à la retraite à ABIDJAN  
-KOUASSI Kouamé, au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique  
-KOUASSI M'Boma Agnès à ABIDJAN  
-KOUASSI Adjoua Colette à AMELEKIA  
-KOUASSI Mouan Sandrine à GAGNOA

Très sensibles aux nombreuses marques de sympathie, de compassion, de soutien moral, matériel, financier et spirituel que vous nous avez témoigné lors du rappel à Dieu de notre regrettée petite-fille, fille, sœur, épouse, tante, mère et grand-mère :

**Mme ASSEMIAN née KOUASSI Amouan Blandine**  
Professeur d'EPS à la retraite  
Ancienne Internationale de Basket-ball  
Présidente de l'amicale des femmes de la résidence Pailler  
Rappelée à Dieu le mercredi 06 mars 2024,

Et dans l'impossibilité de joindre individuellement toutes les personnes qui ont compati à notre douleur, nous vous prions de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude et infinie reconnaissance.

Remercions particulièrement :

- M. AKA OUÉLÉ EUGÈNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL
- M. LE MINISTRE JEAN LUC ASSI ET MME, 1ER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA MÉ
- M. ESSY OUADJA, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'INDENIÉ-DJUABLIN
- M. ADOU N'GOUAN BERNARD, DÉPUTÉ D'ABENGOUROU SOUS-PRÉFECTURE
- M & Mme LE GOUVERNEUR DAKOURY - TABLEY HENRI à ABIDJAN
- LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DOUANE
- M & Mme Pr SANGARE SEGA à ABIDJAN
- MONSIEUR ANO ADOU KOUAME, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION EHUEMA ET TOUS LES MEMBRES D'EHUAMA RÉSIDANT A ABENGOUROU A ABIDJAN, BASSAM, FRANCE ET ANGLETERRE
- LA FIBA- AFRIQUE
- LA FEDERATION IVOIRIENNE DE BASKET-BALL (FIBB)
- LE CLUB RIPOPO
- Mme CAMPAORE CHANTAL à ABIDJAN
- Mme OUMOU GUINDO à ABIDJAN
- LA FAMILLE ANO GABRIEL à ABIDJAN, ANDÉ, AFRIQUE DU SUD
- LA FAMILLE GUEI ANDRE à ABIDJAN
- LA FAMILLE BETRO à ABIDJAN
- LA FAMILLE TIGORI MOUGOH à ABENGOUROU et ABIDJAN
- M & Mme KODEHI à ABIDJAN
- M & Mme KADJANE à ABIDJAN
- Mme TANOH ROSINE, FRERES ET SŒURS à ABIDJAN
- L'ASSOCIATION DES FEMMES DE PAILLER
- L'ASSOCIATION DES SENIORS DE PAILLER
- L'ASSOCIATION FAMILLE CHRETIENNE DE L'ÉGLISE ST JACQUES DES 2 PLATEAUX
- LA DIRECTION GENERALE ET LE PERSONNEL DE L'INTERNATIONAL ENGLISH SCHOOL OF ABIDJAN (IESA)
- L'AMICALE DES RETRAITES D'AMELEKIA
- LA MUTUELLE DE DEVELOPPEMENT D'AMELEKIA
- TOUTE LA POPULATION DU CANTON D'AMELEKIA

Nous vous disons sincèrement merci d'avoir rendu un si bel hommage à BLANDINE.

Tous les amis, toutes les connaissances et toutes les populations ayant participé aux obsèques de BLANDINE de près ou de loin, que DIEU tout Puissant vous rende au centuple tous vos bienfaits. Merci infiniment.

N°12-07-2024

La famille KOUADIO, à Abidjan, Gagnoa et Québec a la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur fils, frère, époux, père et grand-père :



**KOUADIO Bogré Léon**  
Colonel des Douanes à la retraite.

survenu le **Samedi 29 Juin 2024** à Abidjan des suites d'une courte maladie.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

FC100162906-148292

### AVIS DE REMERCIEMENT

La grande famille BOUAFFOU-BOISSA à Lékissou et Abidjan,  
La grande famille EZOWOULE à Assinie et Abidjan,  
La grande famille MORRISSON à Assinie et Abidjan,  
La grande famille ETTY à Assinie et Abidjan,  
La famille de Feu BLEY ANONDO MICHEL à Bonoua et Abidjan



**Les enfants de Feue MAGNIN ELISABETH épouse BLEY ANONDO MICHEL :**  
Madame AMANI-GUIBERT CAROLINE,  
Monsieur AMANI-GUIBERT HENRI YAO épouse et enfants,  
Les grandes familles KATTIE, AHISSI, ELIAMON, EZOUA,  
Les familles alliées et amies,

Profondément touchés par les marques d'amitiés et d'affection que vous leur avez témoignées lors du départ de :

**AMANI-GUIBERT MARIE MADELEINE**  
**LEONIE N'GUEDA**

survenu le **10 juin 2024**

**Vous remercie d'avoir partagé leur peine.**  
Son souvenir sera toujours présent pour continuer à vivre.

FC100163040-148440

## IN MEMORIAM

*« Garde son âme dans la paix, près de Toi, Seigneur. »*

**KOUAKOU AMA JACQUELINE**  
INSPECTEUR PRINCIPAL  
14 Juillet 2020  
14 Juillet 2024



Cela fait 4 ans déjà!  
Mais le temps qui passe n'efface rien.

*L'amour que nous ressentons pour notre mère, sœur, amie est toujours présent dans nos cœurs.*

Nous tous qui l'avons connue et aimée gardons toujours avec tendresse, dans nos cœurs et nos pensées, les souvenirs joyeux de JACQUI.

En ce jour anniversaire de son rappel à Dieu, nous vous prions d'avoir une pensée pieuse pour elle, et de vous unir d'intention afin que le **SEIGNEUR lui accorde, l'Eternel repos !**

*« Garde près de Toi, Seigneur ce merveilleux trésor que Tu nous avais donné et Accorde-lui, l'Eternel repos ! »*

FC100162950-148358

**AVIS DE PERTE  
D'ARRÊTE DE CONCESSION  
DEFINITIVE**

Aux termes du Certificat de Déclaration de Perte OP numéro 1889/PU-18 du 09 Avril 2024 délivré par Monsieur le Commissaire de Police du 18ème Arrondissement de Cocody, Madame DUZAN Popoho Isabelle Epse SIEKO déclare la perte de l'original de l'Arrêté de Concession Définitive numéro 643/MCU/CAB/DOM du 02/12/1968 du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, établi au nom de son défunt père DUZA Jean, portant sur la parcelle de terrain bâtie d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> sis à ABIDJAN-TREICHVILLE, formant le lot 503, objet du Titre Foncier numéro 7.204 de BINGERVILLE/TREICHVILLE.

La présente déclaration est faite conformément à la loi en vue d'établir un duplicata du Titre de propriété susmentionné.

POUR AVIS  
FC100162986-148396

**AVIS DE PERTE  
DE CERTIFICAT  
DE PROPRIETE**

Aux termes du Certificat de Déclaration de Perte OP numéro 3319/PU-18 du 26 Avril 2023 délivré par Monsieur le Commissaire de Police du 18ème Arrondissement de Cocody, Madame YAO Marie Aimée Epouse OUATTARA déclare la perte de l'original du Certificat de Propriété numéro 05009123 délivré par le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques de RIVIERA le 08 Février 2013, en son nom, portant sur la parcelle de terrain urbain bâtie d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> sis à ABIDJAN-COCODY-Riviera Akouedo (CITE ATCI), formant le lot 200 de l'ilot 27, objet du Titre Foncier numéro 113.875 de BINGERVILLE/RIVIERA.

La présente déclaration est faite conformément à la loi en vue d'établir un duplicata du Certificat de Propriété susmentionné.

POUR AVIS  
FC100162988-148397

**ETUDE DE MAITRE CECILE  
AMIAN-KONE, NOTAIRE A  
ABIDJAN**

01 BP 7952 ABIDJAN 01 /  
TEL : 01-01-77-30-10 / 07-07-  
44-52-17 recepetudeamian@  
notaire.ci /etudeamian@notaire.  
ci "QORI PLUS COTE D'IVOIRE"  
SARL  
EN ABREGE "QORI + COTE  
D'IVOIRE" SARL  
AU CAPITAL SOCIAL DE  
1.000.000 F CFA  
SIEGE SOCIAL : ABIDJAN XL  
PLATEAU, 7, Angle Bd de la  
République  
AVENUE Dr Crozet, Immeuble XL  
01 BP 2785 ABIDJAN 01  
R.C.C.M. N° CI-ABJ-03-  
2024-B12-06228  
CONSTITUTION

Aux termes de la DNSV et des Statuts du 12/6/2024, il a été constitué une SARL ayant pour OBJET : Agence de communication 360°, de marketing et de publicité / Prestation de services sou entreprise / Formation /Pour la réalisation de l'objet social, l'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affection hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux /La prise de participation sous toutes ses formes dans toutes entreprises et sociétés ivoiriennes ou étrangères ayant un objet similaire ou pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement / Et généralement toutes opérations financières, mobilières

ou immobilières, industrielles ou commerciales se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tous autres objets similaires ou connexes /DENOMINATION : "QORI PLUS COTE D'IVOIRE" en abrégé "QORI + COTE D'IVOIRE" / SIEGE: ABIDJAN XL PLATEAU, 7, Angle Bd de la République, AVENUE Dr Crozet, Immeuble XL, 01 BP 2785 ABIDJAN 01/CAPITAL: 1.000.000 FCFA / DUREE: 99 ans/ GERANT : Monsieur BOCCO AKAKPO/ RESERVES: Faculté de constituer tous fonds de réserves spéciales / DEPOT AU GREFFE CEPICI: : 02 expéditions de la DNSV, 02 expéditions des statuts, le 08/7/2024 sous le numéro 41370/GTCA/RC/2024.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
FC100163025-148420

**SARL « ASSA'ADATOUL  
ABADIYAT » PAR  
ABREVIATION « E.P.C.  
ASSA'ADATOUL ABADIYAT »**  
Société A Responsabilité Limitée  
au capital  
Social de UN MILLION (1.000.000)  
DE FRANCS CFA,  
SIEGE SOCIAL :  
FERKESSEDOUGOU, Quartier  
Kafalovogo, ILOT 27.  
R.C.C.M : CI-KGO-01-  
2024-B12-00066  
CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes des Statuts en date du 27 Mai 2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée ayant pour: OBJET: L'enseignement des différentes Sciences Islamiques et Modernes en Arabe et en Français afin d'utiliser les produits de ces connaissances au service de la communauté ; L'enseignement Islamiques basé sur d'excellentes ressources pédagogiques ; La diffusion de la culture Islamique; La promotion des enseignements Islamiques de tolérance et l'éducation au don de soi au service de la communauté; DENOMINATION: « ASSA'ADATOUL ABADIYAT » en abrégé « E.P.C. ASSA'ADATOUL ABADIYAT »; SIEGE SOCIAL: Le siège social est fixé à FERKESSEDOUGOU, Quartier Kafalovogo, ILOT 27; DUREE: 99 ANS ; CAPITAL: : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA,, divisés en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune; GERANT : Monsieur Soiliouli BAMBA pour une durée indéterminée; DEPOT: Deux exemplaires de ces actes ont été déposées au Greffe du Tribunal de KORHOGO. La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de KORHOGO sous le n° CI-KGO-01-2024- C10-00022

POUR AVIS LE GERANT  
0758702664  
FC100163029-148430

**ETUDE DE MAITRE  
KOUADIO-BHEGNIN Kpakibo  
Hermann**  
NOTAIRE à ABIDJAN, en face de la BCEAO  
CITE ESCULAPE, BATIMENT A2,  
3ème étage, Porte 9  
01 BP 1215 Abidjan 01, Tél: / Fax:  
27 20 24 34 63  
Email: me.kouadio-bhegnin@  
notaire.ci  
CONSTITUTION DE SOCIETE  
« DJIRER DISTRIBUTION »  
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F  
CFA  
SIEGE SOCIAL : ABIDJAN  
ADJAME FORUM DES MARCHES  
(REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE)

Aux termes de la DNSV et des Statuts reçus au rang des Minutes de Maître KOUADIO-BHEGNIN Kpakibo Hermann, Notaire à Abidjan, le 11 Juin 2024, il a été constitué une SARL ayant pour : OBJET : Distribution de produits agro-alimentaires et vivriers. DENOMINATION « DJIRER DISTRIBUTION » SIEGE SOCIAL : ABIDJAN ADJAME FORUM DES MARCHES (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) /CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 FCFA / DUREE : 99 ans/GERANTE : Madame Alimata DJIRE /DEPOT AU GREFFE : le 02/07/2024, sous le N°40125/GTCA/RC/2024 RCCM d'ABIDJAN : N°CI-ABJ-03-2024-B13-06545.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
FC100163051-148452

**ETUDE DE MAITRE  
KOUADIO-BHEGNIN Kpakibo  
Hermann**

NOTAIRE à ABIDJAN, en face de la BCEAO  
CITE ESCULAPE, BATIMENT A2,  
3ème étage, Porte 9  
01 BP 1215 Abidjan 01,  
Tél: 27 20 24 34 63  
Email: me.kouadio-bhegnin@  
notaire.ci  
CONSTITUTION DE SOCIETE  
« KOMAL TIRES »

CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F  
CFA  
SIEGE SOCIAL : ABIDJAN  
MARCORY ZONE 4 LOT 294  
ILOT 22A  
(REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE)

Aux termes de la DNSV et des Statuts reçus au rang des Minutes de Maître KOUADIO-BHEGNIN Kpakibo Hermann, Notaire à Abidjan, le 04 Juin

2024, il a été constitué une SARL ayant pour : OBJET : Commerce Général/ Import-Export/ Immobilier/ Agroalimentaire/ Transport/ Négoce/ Fourniture et équipements mobiliers/ Prestations de services diverses. DENOMINATION « KOMAL TIRES » SIEGE SOCIAL : ABIDJAN MARCORY ZONE 4 LOT 294 ILOT 22 (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) /CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 FCFA /DUREE : 99 ans/ADMINISTRATEUR: Monsieur PAPAH AKUE BERNARD FRANCK /DEPOT AU GREFFE : le 16/05/2024, sous le 29245/GTCA/RC/2024 , RCCM : N°CI-ABJ-03-2024-B42-00074.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
FC100163053-148453

**APPARTEMENT 3, 01 BP 401  
ABIDJAN 01 (REPUBLIQUE  
DE COTE D'IVOIRE) /CAPITAL  
SOCIAL : 1.000.000FCFA/  
DUREE: 99 ans/**  
ADMINISTRATEUR: Monsieur  
ALGIMAN LOUIS EMILE /DEPOT  
AU GREFFE : le 26/06/2024,  
sous le N°38424/GTCA/RC/2024  
RCCM d'ABIDJAN : N°CI-ABJ-03-  
2024-B12-03086.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
FC100163048-148449

**ETUDE DE MAITRE  
KOUADIO-BHEGNIN Kpakibo  
Hermann**

NOTAIRE à ABIDJAN, en face de la BCEAO CITE ESCULAPE, BATIMENT A2, 3ème étage, Porte 9

01 BP 1215 Abidjan 01, Tél: 27 20  
24 34 63

Email: me.kouadio-bhegnin@  
notaire.ci

CONSTITUTION DE SOCIETE  
« YOTIA CI »

CAPITAL SOCIAL : 2.000.000 F  
CFA

SIEGE SOCIAL : ABIDJAN  
COCODY RIVIERA FAYA LOT 51  
ILOT 7

(REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE)

Aux termes des statuts et de la DNSV reçus par Me Khatyo M. KONE-BAMBA, Notaire à la Résidence de BOUAKE, les 17 et 24/05/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée "HAMANIEN"; OBJET : -l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la mise en location de tous immeubles, maisons, appartements, terrains et tous autres biens immobiliers ; -la prise de toutes garanties et sûretés se rapportant à cet objet ; -la prise de participation de la société dans toute entreprise ou société ivoirienne ou étrangère, créée ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe; -et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société; SIEGE : ABIDJAN-YOPOUGON, quartier Locodjro, ADDOHA, Immeuble GH23, Appartement A002; DUREE : 99 ans; CAPITAL : 60.000 F/CFA, divisé en 06 parts d'intérêt de 10.000 F/CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire;

GERANT: M. NIANKOUN Konan Jean Marcel pour une durée de DIX (10) ANS; Dépôt au greffe le 04/07/2024 sous le numéro 41145/GTCA/RC/2024; RCCM d'ABIDJAN N°: CI-ABJ-03-2024-B40-00209.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
FC100163050-148451

**ETUDE DE MAITRE  
SERVAISE ASSIE A. BENIE**

NOTAIRE ABIDJAN

Cocody Angré 8e Tranche, Non loin de l'Office National de l'Etat Civil et l'Identification (ONECI), Duplex n° 605

06 BP2165 Abidjan 06

Tél : (225)01 41 86 19 84 /07 07 68

33 57 /01 31 46 11,

E-mail : meservaisenot@gmail.com / CC N°1413134 F

CONSTITUTION

Suivant DNSV et les Statuts

reçus le 30/04/2024, par Me Servaïse ASSIE A. Bénie, Notaire à ABIDJAN, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée «BUSINESS DEVELOPMENT EUROPE MIDDLE

EURO & AFRICA» en abrégé «BUSINESS DEMEA», ayant pour

OBJET, en tous pays, notamment dans les Etats Parties au Traité OHADA et particulièrement en République de Côte d'Ivoire

: Conseil Financier, Levée de

fonds, fusion et acquisition; Tout

type de transaction financière

; Structuration financière, restructuration de société

; Stratégie commerciale et financière ; Formation, éducation financière ; Crédit et gestion

de cliniques et de toutes activités

dans le domaine de la santé ;

Création, gestion de Fintech,

Microfinance, Banque ; Achat et vente de marchandises diverses ;

Construction et gestion de projets d'infrastructures, industries,

agro-industries ; La prise de

participation directe ou indirecte

de la société dans toutes sociétés

créées ou à créer, que ce soit

par voie d'achat, souscription,

négociation de titres, fusion,

scission, alliance, ou autrement

; Et généralement... SIEGE: ABIDJAN-COCODY Riviera 4 Beverly Hills ; 28 BP 1508 Abidjan 08. DUREE : 99 ans. CAPITAL: 20.000.000 F CFA en numéraire, GERANT : M. FOLY Isaac Serge Ekué. Dépôt au Greffe sous le n°38424, N° RCM CI-ABJ-03-2024-B12-03085 du 26/06/2024 (TCA - CEPICI). Pour avis, le Notaire FC100163018-148419

**Etude de Maître Khatyo  
M. KONE-BAMBA**  
NOTAIRE Quartier Commerce – Face à la BICICI – Immeuble de la Place Rez-de-chaussée – Boite Postale : 01 BP 2635 BOUAKE 01 Téléphone : (225) 31 63 62 76 BOUAKE – COTE D'IVOIRE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes des statuts et de la DNSV reçus par Me Khatyo M. KONE-BAMBA, Notaire à la Résidence de BOUAKE, les 17 et 24/05/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée "HAMANIEN"; OBJET : -l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la mise en location de tous immeubles, maisons, appartements, terrains et tous autres biens immobiliers ; -la prise de toutes garanties et sûretés se rapportant à cet objet ; -la prise de participation de la société dans toute entreprise ou société ivoirienne ou étrangère, créée ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe; -et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société; SIEGE : ABIDJAN-YOPOUGON, quartier Locodjro, ADDOHA, Immeuble GH23, Appartement A002; DUREE : 99 ans; CAPITAL : 60.000 F/CFA, divisé en 06 parts d'intérêt de 10.000 F/CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire; GERANT: M. NIANKOUN Konan Jean Marcel pour une durée de DIX (10) ANS; Dépôt au greffe le 04/07/2024 sous le numéro 41145/GTCA/RC/2024; RCCM d'ABIDJAN N°: CI-ABJ-03-2024-B40-00209. Pour avis, Notaire FC100163020-148421

**Etude de Maître CURNEY-ANGAMAN Marie-Jocelyne**  
NOTAIRE Abidjan Cocody Il Plateaux les Vallons, au-dessus de la Pâtisserie PAUL (anciennement PAKO), 2ème étage 28 BP 1225 ABIDJAN 28 Tél. : 27 22 41 18 83 – Fax : 27 22 41 19 13 etudemecurney\_angaman@notaire.ci MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DENOMMEE « SARLU LA GRANDE PHARMACIE CHRIST ROI »

Aux termes du Procès-verbal de décisions extraordinaires et de l'acte portant modification de l'objet, reçus par Maître CURNEY-ANGAMAN Marie-Jocelyne, Notaire à Abidjan, le 15 mars 2024, dûment enregistrés le 20 mars de la même année, l'associé unique a décidé de la modification de l'objet social de la SARL Unipersonnelle dénommée « LA GRANDE PHARMACIE CHRIST-ROI » en abrégé « SARLU LA GRANDE PHARMACIE CHRIST-ROI », ayant désormais pour OBJET : l'exploitation d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie ; l'achat et la vente de tous produits pharmaceutiques

Vendredi 12 juillet 2024

et parapharmaceutiques, de matériels médicaux, de produits vétérinaires, cosmétiques, diététiques et tous autres produits généralement distribués par les officines de pharmacie ; pour la réalisation de l'objet social, l'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affection hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ; et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Suite à cette modification, une Mise en harmonie des Statuts a été faite le 15 mars 2024 et enregistrée le 20 mars de la même année. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan sous le numéro 39308/GTCA/RC/2024 du 05 juin 2024, d'une copie et une expédition du procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique, et une copie et une expédition des Statuts harmonisés, pour une inscription modificative, obtenue le 03 juillet 2024, sous le numéro CI-ABJ-03-2024-M-22160.

POUR AVIS  
LE NOTAIRE

FC100163006-148407

**Etude de Maître Khatyo M. KONE-BAMBA NOTAIRE**  
Quartier Commerce – Face à la BICICI – Immeuble de la Place Rez-de-chaussée – Boîte Postale : 01 BP 2635 BOUAKE 01  
Téléphone : (225) 31 63 62 64 Fax : (225) 31 63 62 76  
BOUAKE – COTE D'IVOIRE  
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «XELFRADAVINA»  
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F/ CFA,  
SIEGE SOCIAL : Abidjan, Commune de Cocody, quartier Riviera M'badon, 05 Boîte Postale 3363 Abidjan 05, RCCM n° CI-ABJ-03-2022-B40-00036.  
**AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE, CHANGEMENT DE DENOMINATION MODIFICATION DES STATUTS**

Aux termes du Procès-Verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/05/2024, les Associés ont décidé de : I/- agréer Monsieur Miensah Kouakou Josée-Marie ALLALI en qualité de nouvel associé ; II/- changer la dénomination sociale comme suit : JXEFDIA REAL ESTATE ; III/- modifier les statuts de la société, en conséquence, en ses articles 3, 6 et 7.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ABIDJAN le 24/06/2024 sous le numéro 38915/GTCA/RC/2024.

Pour avis, le Notaire.  
FC100163021-148422**AVIS DE CONSTITUTION  
SOCIÉTÉ ASIAFRICA SARL**

Aux termes de la DSV et des statuts en date du 20/02/2024 Il a été constitué la société ASIAFRICA SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SARL  
Dénomination : ASIAFRICA SARL  
Sigle : ASAF SARL  
Siège : Bondoukou, Donzoso  
Gérant : Dabila Diabagaté  
Objet :  
-Achat, vente et transformation des produits agricoles  
-BTP et location des engins de chantier  
-immobilier, lotissement et assainissement  
-Transport, logistique et transit  
-import-export  
-Recyclage  
-Forage

-Divers  
Capital social: 1 000 000 FCFA  
Dépôt au greffe, le 08/05/2024 sous le numéro CI-BKO-2024-B-115  
N°R.C.M : CI-BKO-2024-B-115  
Durée : 99 ans  
FC100163030-148431

**ETUDE DE Me DEBEY**  
Jean-Thierry Notaire  
Cocody les II Plateaux 7ème Tranche (Près du Carrefour Bluetooth)  
06 B.P. 1836 ABIDJAN 06  
Tél. : (00225) 27 22 42 87 48 /  
Cel: (00225) 07 07 63 89 / Fax: (00225) 27 22 42 87 95  
E-mail: medebey@notaire.ci  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
«SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE ET SOLIDAIRE PLAMIER

A HUILE-HEVEA » EN ABREGE « COOP ENTENTE SOLIDARITE PALMIER A HUILE-HEVEA » SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 5.000.000 F CFA  
SIEGE SOCIAL: TAOLEKE S/P DE TABOU

Aux termes des statuts & règlement intérieur et de la DSV reçus par Me DEBEY Jean-Thierry, Notaire à Abidjan, le 10 Juin 2024, enregistrés, il a été constitué une Société Coopérative avec Conseil d'Administration portant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION: « SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE ET SOLIDARITE PALMIER A HUILE-HEVEA » par abréviation « COOP ENTENTE SOLIDARITE PALMIER A HUILE-HEVEA ». OBJET : Collecte, commercialisation de produits agricoles (palmier à huile, hévéa, café et cacao) et de cultures vivrières (banane plantain, igname, manioc et riz). CAPITAL SOCIAL: Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA en numéraires, divisé en Cinq Cents (500) parts sociales d'un montant de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité. SIEGE SOCIAL: TAOLEKE S/P de TABOU. DUREE: 99 ans. P.C.A : M. AIKPA Oumar. VICE-PRESIDENT: M. TOURE Penagnoufa Dimitri. ADMINISTRATEUR: M. ZOUMA Boukari. SECRETAIRE GENERAL : M. DOUMBIA Mamadou. TRESORIERE : Mme AIKPA Doumbia Sirena. CONSEIL DE SURVEILLANCE : M. AHIKPA Aboulrhamane, 1er Conseil de surveillance. M. WANTCHI Atigué Stéphane, 2ème Conseil de surveillance. Et M. KAMBOU Aladjé, 3ème Conseil de surveillance. DIRECTEUR : M. AHIKPAH Isaac. DEPOT AU GREFFE : N° 96/2024 du 02/07/2024. RSC : CI-TAB-2024-C0-14 du 02/07/2024 à la Section de Tribunal de Tabou.

Pour Avis et Mention, fait à Abidjan, le 08 Juillet 2024.  
LE NOTAIRE  
FC100163033-148433

**AVIS DE CONSTITUTION  
SOCIETE TRAPUC- CI**  
Siège social : ABIDJAN/  
YOPOUONG MAROC NON LOIN  
DE LA PHARMACIE CITE MAROC  
IOT 127 LOT 4933

Aux termes de la DSV et statuts par acte Sous Seing Privé en date du 29 Mai 2024 et enregistrés au Tribunal de Commerce d'Abidjan, le 29 Mai 2024, il a été constitué une SARLU aux Caractéristiques suivantes  
Dénomination : TRAPUC- CI  
Objet : BTP, Gestion immobilière, Reprofilage de route, Electrification, Transport de biens et de marchandises, Import-Export, Commerce général, Location et vente de véhicule, Fournitures de bureaux, Achat et vente de pièces détachées auto et moto, l'acquisition de véhicule, Divers.

Capital social : 1.000.000 FCFA  
Dirigeante : M. GBAHOUO PATRICK (GERANT)  
Durée : 99 ans  
RCCM: N°CI-ABJ-03-2024-B13-05310 du 29/05/2024 au Tribunal de Commerce d'Abidjan.  
Pour Avis CEPICI  
FC100163012-148414

**AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPEE  
DE LIQUIDATION DE LA  
SOCIETE**  
**OMEGA BIENS ET SERVICES**  
Au capital de 1.000.000 FCFA  
Siège : Abidjan – Cocody  
Cité des Arts, Rue des  
FRANCISCANS, Angle Rue C23/C48, 01 BP 12656 ABJ 01

Aux termes du Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le Vendredi 28 Juin 2024 à 10h 00 mn, enregistré à Abidjan, il a été décidé de la dissolution anticipée, la liquidation à l'amiable et la nomination d'un liquidateur de la Société SARL O.B.S dénommée OMEGA BIENS ET SERVICES à compter du 1er Juillet 2024, conformément aux articles 200,201, et 202 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. A cet effet, l'Associé décide de nommer en qualité de liquidateur de la société Monsieur KOFFI AMANI HERMANN, mandataire judiciaire. Demeurant à l'adresse de 10 BP 1918 Abidjan 10. Inscription modificative au RCCM sous le numéro CI-ABJ-2018-M-29581 du 08 Novembre 2018.

Pour avis  
Le liquidateur  
FC100163063-148459

**CABINET FIGESPRO  
CONSEILS**  
06 BP 1890 Abidjan 06  
- II Plateaux 7ème Tranche  
Tel : 27-22-42-06-31  
Fax 27-22-42-05-88  
E-mail : figesproconseils2014@gmail.com  
**CONSTITUTION DE SOCIETE**  
«ENVIVERT » SRL  
PLURIPERSONNELLE  
Au capital de 5 000 000 FCFA  
Agboville - Quartier Résidentiel  
Nouveau Sud ; lot 45 ; ilot 149  
; adresse Postale : BP 612  
Agboville ; Cel : 07 59 12 90 92  
RCCM : CI-AGB-01-2024-B12-00033

Aux termes d'un acte SSP en date du vingt février 2024 et de la Déclaration de Souscription et Versement (DSV) en date du vingt février 2024, enregistrés auprès des services du Domaine, de l'Enregistrements et du Timbre de Cocody à ABIDJAN le 08 mars 2024 - Registre Vol 02 F°31 Bord 467/42 et Bord 467/43, il a été constitué par les associés une SARL Pluripersonnelle ayant pour :  
-Dénomination : ENVIVERT  
-Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle  
-Objet : L'entretien, protection, l'amélioration, l'embellissement du milieu naturel, du paysage et de l'environnement ; Le reboisement, le planting d'arbres et de fleurs, La gestion d'ordures ménagères ; notamment l'enlèvement, le transport, le recyclage et la transformation, La création, l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'espaces verts etc...  
-Capital social : 05 millions constitué d'apports en numéraires et divisé en 500 parts sociales de FCFA 10 000, chacune, entièrement souscrites et libérées.  
-Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCCM.  
-Siege social : Agroville - Quartier Résidentiel Nouveau Sud ; lot 45

; ilot 149 ; adresse Postale : BP 612 Agroville  
-Gérant : Mme KOFFI M'BOYA VERONIQUE épouse LAUBHOUET pour une durée indéterminée.  
-Dépôt au Greffe de la Section de Tribunal d'Agboville sous le N°00292/TA/RC/2024 du 04 juin 2024 : 01 exemplaire des statuts et 01 exemplaire de la DSV et Immatriculation au RCCM sous le N° CI-AGB-01-2024-B12-00033 du 04 juin 2024.

Pour avis  
Le Conseil  
FC100163015-148417

**Etude de Maître SIDIBE AKA- ANGHUI Diamilatou**  
NOTAIRE Résidence SIKA 1473, Route du Lycée Technique 06 BP 2438 ABIDJAN 06

**AKWABA BUSINESS PARK-SA**  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Capital social: 500.000.000 FCFA  
Siège social: ABIDJAN, 33 Avenue du Général de Gaulle, Immeuble TEYLIOM 01 BP 13108 ABIDJAN 01  
RCCM: CI-ABJ-2015-B-9434  
CC: 1625130 T

**AUGMENTATION DE CAPITAL  
EN NUMERAIRE PAR  
COMPENSATION DE CREANCES  
CERTAINES LIQUIDES ET  
EXIGIBLES A HAUTEUR DE  
490.000.000 FCFA**

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 3 septembre 2020, les Administrateurs de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée «AKWABA BUSINESS PARK», en conséquence de la perte de plus de la moitié du capital social, ont décidé de proposer à l'Assemblée des Actionnaires une augmentation de capital social de la société à hauteur de 490.000.000 de F CFA par la création de 49.000 actions en numéraire libérées en totalité à la souscription par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la société, afin d'apurer la perte constatée et de remettre à niveau les capitaux propres conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) de l'OHADA;

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2020, les actionnaires, statuant sur les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ont décidé :

-d'augmenter le capital social actuel de la société de la somme de 490.000.000 F CFA, pour le porter de 10.000.000 de francs CFA à 500.000.000 F CFA par l'émission au pair de 49.000 nouvelles actions à la valeur nominale de 10.000 F CFA à libérer en numéraire par compensation avec des créances, certaines, liquides et exigibles sur la société.  
-de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires TEYLIOM GLOBAL CAPITAL et Monsieur SOW Habib Yérim, pour l'intégralité de l'augmentation envisagée, au profit de la société TEYLIOM PROPERTIES GROUP en abrégé TPG,  
-et de modifier corrélativement l'article sept (7) des statuts.  
La réalisation de l'augmentation de capital a été constatée aux termes d'un acte contenant la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement, reçue aux minutes de Maître SIDIBE AKA-ANGHUI Diamilatou, Notaire à ABIDJAN, le 30 novembre 2020.  
Les statuts modifiés suite à l'augmentation de capital ont

été reçus aux minutes de Maître SIDIBE AKA-ANGHUI Diamilatou, Notaire à ABIDJAN, aux termes d'un acte contenant Mise à jour des statuts en date du 18 décembre 2020.

Le dépôt de pièces au Greffe du Tribunal de Commerce d'ABIDJAN a été effectué le 5 juillet 2021 sous le numéro 16845/GTCA/2021, et la déclaration de modification au RCCM le 14 juillet 2021 sous le numéro CI-ABJ-03-2021-M-12678.

Pour avis  
Le Notaire  
FC100163042-148461

**ETUDE DE ME ABOUGNAN  
MARTINE  
COMMISSAIRE DE JUSTICE**  
17 BP 155 ABIDJAN 17  
Tél. : 27.21.26.90.62  
martineabougnan@yahoo.com  
Marcory, derrière la Pharmacie du petit marché, Rue F74 Dabou

A la requête de Mademoiselle ADJIMA HARSY N'DRI ANICETTE, il sera procédé le Vendredi 12 Juillet 2024 à partir de 09 Heures, dans LES SALLES ANNEXES DE VENTE, A ABIDJAN KOUAMSI ZONE INDUSTRIELLE, PUIS AU QUARTIER 4 CROIX, DERRIERE LE CIMETIERE MUNICIPAL D'ABOBO, ROUTE D'ALEPE ET DANS LES LOCAUX DE LA SOCIETE LESLY ET CINDY CONSTRUCTION A ANGRE CHATEAU, par le Ministère de Maître ABOUGNAN Martine, Commissaire de Justice à Abidjan, à la vente aux enchères publiques de : 01 EPAVE DE BÂCHÉE IMM. 2019 / 4424 WWCI 01; 01 EPAVE DE BÂCHÉE DOUBLE CABINE DE MARQUE TATA IMM. 2019 / 4427 WWCI 01; 01 EPAVE DE CHARIOT ELEVATEUR DE MARQUE HYSTER 50; 01 EPAVE DE GROUPE ELECTROGENE DE MARQUE WOLMAKER 300; 01 EPAVE DE CITERNE; 04 EPAVES DE SPLIT DE MARQUE CHIGO; 01 EPAVE DE SPLIT DE MARQUE KELON; 01 EPAVE D'EVAPORATEUR DE SPLIT; TOUS LES AUTRES BIENS SAISIS QUI N'ONT PAS ETE ENLEVES SERONT VENDUS SUR LE LIEU DE LA SAISIE, objets mobiliers saisis sur la Société LESLY ET CINDY CONSTRUCTION dite LC CONSTRUCTION SARL. Paiement comptant et dix pourcent (10 %) en sus.

LE COMMISSAIRE DE JUSTICE  
FC100162970-148370

**Etude de Maître Awa KONE  
NOTAIRE BOUAKE, QUARTIER  
COMMERCE IMMEUBLE SALON  
DE THE**

Téléphone: 27 31 62 32 00 /  
Fax: 27 31 62 32 00  
Portable: 07 69 08 10 25/  
07 89 04 20 57

01 BOITE POSTALE 518 BOUAKE  
01  
E-mail : awakone@notaire.ci

«BALEBOH» EN ABREGE «SCI  
BALEBOH»

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F  
CFA

**SIEGE SOCIAL: ABIDJAN  
COCODY ANGRE STAR 9B,  
28 BOITE POSTALE 848  
ABIDJAN 28  
CONSTITUTION**

Suivant actes dressés par Maître Awa KONE, Notaire à BOUAKE, le 28 Mai 2024, il a été établi la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement ainsi que les Statuts d'une SCI dont les caractéristiques suivent:  
\*DENOMINATION: «BALEBOH» en abrégé «SCI BALEBOH».  
\*OBJET : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

\*SIEGE : ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 9B. \* DUREE : 99 ans.

\*CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F CFA chacune. \*DEPOT AU GREFFE sous le numéro 41853/GTCA/RC/2024, Numéro d'immatriculation: CI-ABJ-03-2024-B40-000219 du 26 Juin 2024.

POUR AVIS : Me Awa KONE  
FC100163014-148416

**AVIS DE CONSTITUTION  
SOCIETE  
CMN-MULTISERVICES**

Siège social : Abidjan Yopougon Kouté non loin de Paris Baguette, lot 2352 et ilot 184, 15 BP 55 Abidjan 15.

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Avril 2023, et enregistrés au CEPICI le 13 Avril 2023, il a été constitué une SARLU aux Caractéristiques suivantes :

Dénomination: CMN-MULTISERVICES

Objet : Matériel biomédical, fourniture et mobiliers de bureau, fourniture et matériels d'entretien et prestations diverses.

Capital : 1.000.000 FCFA

Dirigeant (s) : M. ATTIOGBE EKLOU BASILE JHONDER (Gérant)

RCCM: N°CI-ABJ-03-2023-B13-04259 du 13/04/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

**PRODUCTEURS AGRICOLES DE TIASSALE SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SIGLE : COOPSOPAT-SCOOPS**  
**SIÈGE SOCIAL : TIASSALE**  
**OBJET SOCIAL :**  
**-LA PRODUCTION**  
**-LA COLLECTE**  
**-LE STOCKAGE ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES**  
**-AMELIORER LES TECHNIQUES DE TRAVAIL DES MEMBRES**  
**DURÉE DE VIE : 99 ANS**  
**PCG : KOUAME KOUAKOU**  
**EDOUARD**  
**SECRETAIRE GENERAL : KOFFI N'ZUE JEAN MARC**  
**CAPITAL : 1.500.000 F CFA**  
**N° RSC : CI-TIA-2024-B-004 DU 11/07/2024**  
**DÉPÔT AU BUREAU Me TIA FAHAN PAULINE EPOUSE KEI ADMINISTRATEUR DES GREFFES ET PARQUETS A LA SECTION DU TRIBUNAL DE TIASSALE**  
**POUR AVIS LE PCG ET SECRETAIRE GENERAL**  
**FC 100163054-148454**

**AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE FAMILLE GBENE SARL**

Siège social : GRAND-BASSAM, QUARTIER MOOSOU  
 Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/03/2024, et enregistrés au Tribunal de BASSAM le 28/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :  
 Dénomination : FAMILLE GBENE SARL  
 Objet : TRANSPORT, VENTE DE RIZ, COMMERCE GENERAL, IMPORT- EXPORT DE DIVERSES MANCHANDISES ET DIVERS.  
 Capital social : 1.000.000 FCFA  
 Dirigeant : M. KONE ISSOUFF (GERANT)  
 Durée : 99 ans  
 RCCM : N°CI-GRDBSM-2024-B-3502 du 28/03/2024 au Tribunal de commerce de Bassam.

Pour Avis  
 M. KONE ISSOUFF  
 FC100163044-148445

**Etude de Maître Awa KONE NOTAIRE BOUAKE, QUARTIER COMMERCE IMMEUBLE SALON DE THE**  
 Téléphone: 27 31 62 32 00 /  
 Fax: 27 31 62 32 00  
 Portable: 07 69 08 10 25 /  
 07 89 04 20 57  
**01 BOITE POSTALE 518 BOUAKE 01**

E-mail : awakone@notaire.ci  
 «EXPERTS FONCIER»  
 EN ABREGE « SCI EXPERTS FONCIER »  
**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F CFA**  
**SIEGE SOCIAL: ABIDJAN COCODY DEUX PLATEAUX VALLON RUE DES JARDINS PRES DE L'IMPRIMERIE CHINOISE, 01 BOITE POSTALE 4690 ABIDJAN 01 CONSTITUTION**

Suivant actes dressés par Maître Awa KONE, Notaire à BOUAKE, le 28 Mai 2024, il a été établi la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement ainsi que les Statuts d'une SCI dont les caractéristiques suivent :  
**\*DENOMINATION: «EXPERTS FONCIER» en abrégé « SCI EXPERTS FONCIER ».** \*OBJET : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; Et ce, soit au moyen de ses

capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.  
**\*SIEGE : ABIDJAN COCODY DEUX PLATEAUX VALLON RUE DES JARDINS PRES DE L'IMPRIMERIE CHINOISE.** \*DUREE : 99 ans.  
**\*CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F CFA**, divisé en 100 parts de 10.000 F CFA chacune. \*DEPOT AU GREFFE sous le numéro 41810/GTCA/RC/2024, Numéro d'immatriculation: CI-ABJ-03-2024-B40-00217 du 01 Juillet 2024.

POUR AVIS : Me Awa KONE  
 FC100163013-148415

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE GK-LAND SECURITE ET INTERVENTION**

**« GK-LAND-SARL »**

Au terme des statuts sous seing privé reçus au rang des minutes du Maître TIA DRO MARIUS Attaché des Greffes et Parquets au Tribunal de Guiglo, le 09 Juillet 2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée GK-LAND SECURITE ET INTERVENTION « GK-LAND-SARL » au capital de 500 000 FCFA pour une durée de 99 ans.

Son siège est situé à DUEKOUÉ, Département de DUEKOUÉ Elle a pour objet en Côte d'Ivoire L'hydraulique Agriculture ;Vrd ;Commerce général ;Tous travaux de Bâtiment ;Fournitures de bureau ;Hôtellerie ;Achat et vente immobilière ;Topographie ;BTP ;Génie civil ;Lotissement ;Sécurité privé ;Gardiennage et Sécurité Rapprochée. Dépôt au greffe de Tribunal de Guiglo et enregistré le 09 Juillet 2024 sous le numéro CI-GUI-2024-B-358

Gérant : KPAHE LANDRY GUEYE  
 FC100163023-148425

**Etude de Maître TAPE Likpia Ghislaine NOTAIRE**  
 03 Boîte Postale 330 cidex 03 COCODY-DEUX-PLATEAUX-LES-VALLONS-Rue des Jardins Centre Commercial Louis PANIS  
 Tél. : 27-22-41-85-03/ 27-22-41-93-27  
 tapelikpia@notaire.ci / metapelikpia@notaire.ci

**« ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT » par abréviation « E.T.B.F.B »**

Société A Responsabilité Limitée au capital de 2 000 000 de F CFA  
**Siège social : ABIDJAN-COCODY LES DEUX PLATEAUX VALLONS 20 BP 720 ABIDJAN 20 R.C.C.M : CI-ABJ-01-2001-B12-271613**

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL MISE A JOUR DES STATUTS**

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL dénommée « ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT » par abréviation « E.T.B.F.B » en date à Abidjan du 28 Septembre 2023 ayant fait l'objet d'un dépôt par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, le 28 Septembre 2023 et enregistré le 16 Octobre 2023.  
**LE SIEGE SOCIAL ANCIENEMENT FIXE à ABIDJAN COCODY-7EME TRANCHE-BD LATRILLE FACE A CHICAGO**  
**LOT n°3895 ILOT n°348; 20 BP 720 ABIDJAN 20 a été transféré à ABIDJAN-COCODY-DEUX-PLATEAUX-LES VALLONS-CENTRE COMMERCIAL**

**LOUIS PANIS EN FACE DE LA PHARMACIE DU VALLON-RUE DES JARDINS ; 20 BP 720 ABIDJAN 20.**

Par suite, il a été décidé de la modification corrélatif de l'article 4 des Statuts, en conséquence la suppression des Statuts anciens et l'adoption des Statuts mis à jour établis par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, en date du 28 Septembre 2023 et enregistré le 16 Octobre 2023.

Deux expéditions de ces actes ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, le 22 Mai 2024. R.C.C.M. Modificatif : CI-ABJ-03-2024-M-17437.

POUR AVIS LE NOTAIRE  
 FC100163037-148437

**ETUDE DE MAITRE BEUGRE GUY ROGER NOTAIRE, ABIDJAN-COCODY, 2 PLATEAUX BOULEVARD LATRILLE, RUE K133, BP 72 POST ENTREPRISE TEL 27-22-22-33-31 /32/33**

**AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES SUITE À FUSION PAR ABSORPTION - AUGMENTATION- REDUCTION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION DENOMMÉE « NOUVELLE MICI-EMBACI »**  
 Au capital de 6 190 210 000 DE FRANCS CFA, dont le siège social est fixé à ABIDJAN, Commune de KOUAMSSI, Boulevard Antanarivo, Zone industrielle, 11 Boîte Postale 2551 Abidjan 11 R.C.C.M N° CI-ABJ-01-2012-B14-14987

I/ Aux termes du traité de fusion par absorption de la société « BIDCO » par la société dénommée « NOUVELLE MICI EMBACI », en date à ABIDJAN du 27/03/2024 , enregistré à ABIDJAN/MARCORY, sous le Registre Vol 01 F° 99 Bord 1191/03 ; des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société « NOUVELLE MICI EMBACI », en date à ABIDJAN du 16/05/2024, dont le Procès-verbal a été enregistré à ABIDJAN/MARCORY, le 19/06/2024, Registre Vol 01 F° 108 Bord 1641/4, les Actionnaires ont décidé de l'approbation de la fusion par absorption, du transfert du patrimoine universel de la société dénommée « BIDCO » à compter du 16/05/2024, ainsi que de sa dissolution sans liquidation ; II / Aux termes des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société « NOUVELLE MICI EMBACI », en date à ABIDJAN du 16/05/2024, susmentionnée, les actionnaires ont décidé de l'approbation du traité de fusion qui sera réaliser également d'une part : a/ par l'augmentation du capital social de la société, de la somme de TROIS MILLIARD CENT TRENTÉ ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE (3.131.150.000) FRANCS CFA, pour le porter de SIX MILLIARDS CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS DEUX CENT DIX MILLE (6.190.210.000) FRANCS CFA à NEUF MILLIARD TROIS CENT VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE (9.321.360.000) FRANCS CFA, au moyen de la création de TROIS CENT TREIZE MILLE CENT QUINZE (313.115) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000) FCFA chacune entièrement souscrites et libérées par les sociétés « AFIG FUND II LP », « NORFUND » et « AFIG CO-INVEST LP ». Et D'autre part : b/ de la réduction dudit capital de la somme de SIX MILLIARD DE FRANCS CFA (6.000.000.000) pour le porter

de NEUF MILLIARD TROIS CENT VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE (9.321.360.000) FRANCS CFA à TROIS MILLIARD DEUX CENT VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE (3.321.360.000) FRANCS CFA, divisé en TROIS CENT TRENTÉ DEUX MILLE CENT TRENTÉ SIX (332.136) actions de dix mille (10.000) numérotées de 1 à 332.136, toutes souscrites et libérées en totalité. III/ Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement et du dépôt de pièces reçus par Me BEUGRE Guy-Roger, Notaire, le 16/05/2024, ladite augmentation et réduction de capital est devenue définitive. IV/ Les pièces justificatives de la fusion par absorption, de l'augmentation et réduction de capital ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan le 1er/07/2024 sous le N°40566/GTCA/RC/2024 ; Registre de commerce modificatif N° CI-ABJ-03-2024-M-22871 du 05/07/2024.

Pour Avis, le Notaire, le PDG & le PCA  
 FC100163008-148410

**Etude de Maître TAPE Likpia Ghislaine NOTAIRE**

03 Boîte Postale 330 cidex 03 COCODY-DEUX-PLATEAUX LES VALLONS-Rue des Jardins Centre Commercial Louis PANIS

Tél. : 27-22-41-85-03/ 27-22-41-93-27  
 tapelikpia@notaire.ci / metapelikpia@notaire.ci

**« ANGELY CLINIQUE MEDICALE »**

Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle au capital de 1.000.000 de FCFA

Siège social: ABIDJAN-COCODY-PLATEAUX, 7ème TRANCHE, Rue IPS-CGRAE N°33, 20 Boîte Postale 14 ABIDJAN 20 R.C.C.M : CI-ABJ-03-2024-B12-09063

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL MISE A JOUR DES STATUTS MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL dénommée « ABRE 2 VIE », en date à Abidjan du 22 Février 2024 ayant fait l'objet d'un dépôt par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, le 23 Février 2024 et enregistré le 26 Avril 2024, les associés ont décidé :

·D'une part de l'extension de l'objet social par adjonction de nouvelles activités telles que : La gestion de cantines et la restauration ; de la suppression des activités savoir : la communication, l'organisation, conseil, conception, et gestion de projet dans l'événement, le management d'hôtesses. Par conséquence, il a été décidé de la modification de l'article 2.2 des statuts désormais libellé comme suite Objet social : la société a pour objet en république de la Côte d'Ivoire et à l'étranger, l'événementiel, la promotion, la vente et la distribution des tous biens, marchandise, la restauration, la gestion de cantines. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles.

·D'autre part, le Siège Social anciennement fixé à ABIDJAN-COCODY ANGRE Star 9B, lot n°313, a été transféré à ABIDJAN-COCODY BESSIKOI, Lot n°3.906, Ilot n°350; 01 BP 378 ABIDJAN 01.

Egalement les associés ont procédé à la modification corrélatif de l'article 2.3.0 des statuts, en conséquence la suppression des statuts anciens et l'adoption des Statuts mis à jour établis par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, en date du 23 Février 2024 et enregistré le 26 Avril 2024

Deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, en date du 30 Mai 2024 sous le numéro 34674/GTCA/RC/2024. R.C.C.M. Modificatif : CI-ABJ-03-2014-M-19753.

POUR AVIS  
 Le Notaire  
 FC100163038-148438

**SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DE BOGLLOUH (SCOOPS APROBO)**

Capital : 1.000.000 FCFA

Siège Social : BITAPIA

DEPARTEMENT D'ISSIA

Cel: 07-49-18-05-08

Immatriculée au R.S.C

Sous le N° CI-ISS-2024-C-247

Constitution de Société CI-ABJ-03-2024-B12-06167.

**POUR AVIS LE NOTAIRE**

FC100163039-148439

**Etude de Maître TAPE Likpia Ghislaine NOTAIRE**

03 Boîte Postale 330 cidex 03 COCODY-DEUX-PLATEAUX-LES-VALLONS-Rue des Jardins Centre Commercial Louis PANIS

Tél. : 27-22-41-85-03/ 27-22-41-93-27

tapelikpia@notaire.ci / metapelikpia@notaire.ci

**« ABRE 2 VIE »**

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 de FCFA

Siège social: ABIDJAN-COCODY-BESSIKOI, Lot n°3906, Ilot n°350, Titre Foncier n°125 199 de

BINGERVILLE ; 01 BP 378 ABIDJAN 01

R.C.C.M : CI-ABJ-03-2014-B12-09063

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL MISE A JOUR DES STATUTS MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL dénommée « ABRE 2 VIE », en date à Abidjan du 22 Février 2024 ayant fait l'objet d'un dépôt par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, le 23 Février 2024 et enregistré le 26 Avril 2024, les associés ont décidé :

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements, et des Statuts établis par actes reçus au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, le 15 Mars 2024, enregistrés à ABIDJAN le 15 Avril 2024, il a été constitué une SARL Pluripersonnelle ayant pour Objet

La Création, l'exploitation et la gestion de la Clinique médicale, L'Exercice de la Médecine Générale, la Gynécologie Obstétrique, la Chirurgie et toutes spécialités, au sein de toute clinique, tout établissement de même nature, toute entreprise et à domicile, La Consultation, l'observation, l'hospitalisation et les soins infirmiers, L'exploitation de laboratoires médicaux, La formation médicale, L'importation, l'achat, la location et la mise à disposition de tout matériel médical, paramédical et de tous produits pharmaceutiques nécessaires à son fonctionnement, La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à celui de la société, notamment par voie d'apports, fusions, alliances, associations en participation, création de société nouvelle ; Et, d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations commerc

Vendredi 12 juillet 2024

jardin, de piscine, des artères, des feux tricolores ; Le génie électrique et thermique ; SIEGE : ABIDJAN-Cocody, II Plateaux, 7ème Tranche, lot n° 4159, ilot n°257, Section PR, Parcelle 151, 28 Boîte Postale 1676 ABIDJAN 28 ; DUREE : 99 ans ; CAPITAL: 1.000.000 FCFA en numéraire ; Gérant : Monsieur DOSSA Gilles Daniel ; Dépôt au Greffe n° 40584/GTCA/RC/2024 du 04 juillet 2024; RCCM d'ABIDJAN n° CI-ABJ-03-2024-B12-06183, IDU n° CI-2024-0009949 Y.

Pour avis, Notaire  
FC100163010-148412

**Etude de Maître Christine E. NANOU-ADOU NOTAIRE**  
Plateau Rue du Commerce - 46, Av. du Général De Gaulle Face à Ex- N'DAYA INTERNATIONAL-CI, IMM. GRATRY, Sous-sol, RDC, 1er Etage  
ABIDJAN - COTE D'IVOIRE Boîte Postale : 16 BP. 1163 Abidjan 16  
Téléphone : (225) 20-22-50-41 / 20-33-17-00 / 20-33-72-62  
Fax : (225) 20-32-17-23  
CC N°9506164 B - E-mail : officenanouadou@notaire.ci  
**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement et les Statuts reçus en Dépôt par Maître Murielle F. ADOU, Notaire au sein de l'étude de Maître Christine E. NANOU ADOU, Notaire titulaire du quarante-troisième office notarial à la Résidence d'ABIDJAN (République de COTE D'IVOIRE), il a été constitué une Société Par Actions Simplifiée dénommée CARTEZI Technology, ayant pour OBJET: Toute opération d'achat et vente de monnaies virtuelles auprès de particulier et de professionnels, Toute opération permettant à des particuliers ou à des professionnels de transférer leurs monnaies virtuelles à des tiers ; Toute opération de conseil et de mise en œuvre de solutions informatiques portant ou pas sur la monnaie virtuelle ; SIEGE : Abidjan-Cocody, II Plateaux, 7ème Tranche, Carrefour Opéra, 28 Boîte Postale 1676 ABIDJAN 28; DUREE : 99 ans. CAPITAL:1.000.000.FCFA en numéraire ; Président: La société Cartezi Technology, représentée par Monsieur DEMBELE Moussa; IDU n°CI-2024-0009808 I ; RCCM d'ABIDJAN n°CI-ABJ-03-2024-B17-00054.

Pour avis, Notaire  
FC100163009-148411

**ETUDE DE MAITRE DEBEY**  
**Jean-Thierry NOTAIRE**  
Tél. : (00225) 27 22 42 87 48  
06 BP 1836 ABIDJAN 06  
Email: medebey@notaire.ci  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
**SOCIETE COOPERATIVE**  
**AGRICOLE ESPERANCE**  
**SOLIDARITE**  
**VIE DE KOUADIOKRO**  
**AVEC CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION**  
**EN ABREGE « SCAESVK »**  
**COOP-CA**  
AU CAPITAL DE : 5.000.000 F  
CFA  
SIEGE SOCIAL: DOGBO/  
GRAND-BEREBY

Aux termes des statuts & règlement intérieur et de la DNSV en date du 01 Juillet 2024, enregistrés, il a été constitué une Société

Coopérative avec Conseil d'Administration portant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION: « SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPERANCE SOLIDARITE VIE DE KOUADIOKRO» en abrégé «SCAESVK» COOP-CA. OBJET : La Collecte et la commercialisation de produits agricoles (café, cacao, hévéa, anacarde, palmier à huile) de ses membres. Transport de produits agricoles. CAPITAL SOCIAL: Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA en numéraires, divisé en Cinq cents (500) parts sociales d'un montant de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité. SIEGE SOCIAL: DOGBO/ GRAND-BEREBY. DUREE: 99 ans. P.C.A : M. COULIBALY Nabeo Soungalo. VICE-PRESIDENT: M. ZONGO Bangueba. DIRECTEUR : M. KAMBOU Pascal. ADMINISTRATEUR: M. DABIRE Santiana. CONSEIL DE SURVEILLANCE : M. FARMA Sibiri Isac, 1er Conseil de surveillance. GANOU Kafo 2ème Conseil de surveillance. KIENTEGA Bazomboue, 3ème Conseil de surveillance. TRESORIER : M. OUATTARA Abdoul Latif. DEPOT AU GREFFE: N° 044/MJDH/CAD/TPISP/G/RSC du 01/07/2024. RSC : CI-SAP-2024-C-041 du 01/07/2024 au Tribunal de Commerce de SAN-PEDRO.

Pour Avis et Mention, Fait à Abidjan, le 05 Juillet 2024.

LE NOTAIRE  
FC100163007-

**ETUDE DE MAITRE DEBEY**  
**Jean-Thierry NOTAIRE**  
Cocody les II Plateaux 7ème Tranche (Près du centre des Impôts)  
06 BP 1836 ABIDJAN 06  
-Tél. : (00225) 22 42 87 48  
- Fax: 22 42 87 95  
Email: medebey@notaire.ci  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
**LA SOCIETE CIVILE**  
**IMMOBILIERE**  
PICASSO, EN ABREGE « SCI-PICASSO »  
Au Capital de 1.000.000 F CFA  
Siège social: ABIDJAN  
MARCORY ZONE 4C, RUE DU  
DR BLANCHARD, 11 BP 1082  
ABIDJAN 11

Aux termes des statuts et de la DNSV reçus par Me DEBEY Jean-Thierry, Notaire à Abidjan, le 02 Juillet 2024, enregistrés, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PICASSO», en abrégé « SCI-PICASSO». Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La vente de tous immeubles et biens immobiliers. Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA en numéraires. Siège social : ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, RUE DU DR BLANCHARD, 11 BP 1082 ABIDJAN 11. Gérance: Monsieur ACHIAOU Jacques III. Dépôt au Greffe : N° 40782/GTCA/RC/2024 du 04 Juillet 2024. RCCM : N° CI-ABJ-03-2024-B42-00099 du 05 Juillet 2024 au CEPICI.

Pour Avis et Mention, Fait à Abidjan, le 09 Juillet 2024.

LE NOTAIRE  
FC100163035-148435

**ETUDE DE MAITRE**  
**COULIBALY K. EDITH-SYLVIANE NOTAIRE**  
Abidjan - Cocody, Les Deux-Plateaux, Vallons, Rue des Jardins, Cité SOPIM, Villa BENEDICTONS, N° 73 06 BP 1816 ABIDJAN 06, Tél. : 27 22 41 41 70/ 27 22 41 41 39 Cel : 07 98 90 27 27 Email : etude.edithcoulibaly@notaire.ci  
**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Il résulte de la DNSV reçue le 16 Mai 2024 et des Statuts établis le même jour qu'il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle dénommée « BIMBEAST COTE D'IVOIRE» par abréviation « BIMBEAST CI ». Les associés ont déclaré que les 600 parts sociales de 10.000 F CFA composant chacune le capital social ont toutes été souscrites et libérées en totalité.

OBJET : Bureau d'études techniques ; Modélisation BIM; Synthèse technique ; BIM Management ; Réalisation des plans d'exécution TCE ; Conception en CAO.

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN, commune du PLATEAU, Immeuble XL, Avenue Dr CROZET, en face du Stade ; ADRESSE POSTALE : 01 Boîte Postale 2785 ABIDJAN 01; DUREE: 99 ans à compter du 03 Juillet 2024, date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'ABIDJAN sous le numéro CI-ABJ-03-2024-B12-06149;

CAPITAL SOCIAL: 6.000.000 FCFA divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 600, souscrites et libérées en totalité;

GERANT: Monsieur CHEHOUN Yahya; Dépôt au greffe du Tribunal du Commerce le 02/07/2024 sous le numéro 40158/GTCA/RC/2024. Immatriculation le 03/07/2024 sous le numéro CI-ABJ-03-2024-B12-06149.

Pour extrait et mention, le Notaire

FC100162895-148258

**ETUDE DE MAITRE DEBEY**  
**Jean-Thierry NOTAIRE**  
Cocody les II Plateaux 7ème Tranche (Près du centre des Impôts)  
06 BP 1836 ABIDJAN 06 -Tél. : (00225) 22 42 87 48 - Fax: 22 42 87 95  
Email: medebey@notaire.ci  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
**LA SOCIETE CIVILE**  
**IMMOBILIERE**  
J3 & CONSORTS, EN ABREGE « SCI-J3 & CONSORTS »  
Au Capital de 1.000.000 F CFA  
Siège social: ABIDJAN  
MARCORY BOULEVARD VGE 01 BP 1082 ABIDJAN 01

Aux termes des statuts et de la DNSV reçus par Me DEBEY Jean-Thierry, Notaire à Abidjan, le 20 Avril 2024, enregistrés, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE J3 & CONSORTS», en abrégé « SCI-J3 & CONSORTS ». Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

La vente de tous immeubles et biens immobiliers. L'aliénation sous forme de vente ou

d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce. La mise à disposition gratuite des biens immobiliers de la société au profit des associés ou d'une partie d'entre eux ou d'un tiers, à la seule initiative du ou des gérants. L'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés.

Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA en numéraires. Siège social : ABIDJAN MARCORY BOULEVARD VGE, 01 BP 1082 ABIDJAN 01. Gérance: Monsieur ACHIAOU Jacques III. Dépôt au Greffe : N° 29061/GTCA/RC/2024 du 15 Mai 2024. RCCM : N° CI-ABJ-03-2024-B42-00073 du 15 Mai 2024 au CEPICI.

Pour Avis et Mention, Fait à Abidjan, le 09 Juillet 2024.

LE NOTAIRE  
FC100163034-148434

10/07/2024.  
POUR AVIS, le Notaire, le PDG & le PCA  
FC100163

Objet :  
Production, COMMERCIALISATION des produits agricoles (café, cacao, Palmier à Huile, anacarde etc...) et vivriers DE SES PROPRES MEMBRES

Dénomination :  
Société coopérative AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION NOM COMMERCIAL SOFUDACI-COOP-CA  
ADRESSE SIÈGE :  
Blolequin

Durée : 99 ans à partir de la date des immatriculations au RCS.

Capital : 3 190 000 F CFA

Administration :  
Saba Hamidou président du conseil d'administration (PCA) pour une durée de trois ans renouvelable.  
Kabore Aboubacar , président du conseil de surveillance (PCS)

Dépôt au greffe de la section du tribunal de Guiglo , sous le numéro d'immatriculation RCS : CI-GUI-2024-Co-067  
FA2407-1466

#### AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE COOPERATIVE

Au terme des statuts sous seing privé reçu en date du 05/04/23 par le greffier en chef, Me KOUAKOU ADAYE P, Il a été constitué une société coopérative avec comité de gestion dénommée société coopérative simplifiée des Agriculteurs du Djuablin et Environ. Ayant pour président du comité de gestion M. AGNINI Assiédu au numéro : 07 47 88 14 33 / 05 05 04 37 87

Siège social : AGNIBILEKROU

Sigle : SCOOPS - AGRIDE  
Capital social : 1 000 000 f CFA  
RCCM : CI-ABG -2024- C- 011du 05 / 04 / 24 Tribunal de première instance d'Abengourou

Objet social : effectuer ou faciliter toutes les opérations concernant la production, la conservation ou la vente de produits des sociétaires membres ou non.

Procurer à ses sociétaires des instruments et produits nécessaires à leurs exploitations.

A cette fin, elle pratiquera les opérations suivantes : la protection, la surveillance ainsi que toutes autres activités utiles pour la réalisation de son objet.

Durée de vie : 99 ans  
Le Président du comité de Gestion

M. AGNINI Assiédu  
FC100163027-148428

#### ETUDE DE MAITRE SERVAISE ASSIE A. BENIE

NOTAIRE ABIDJAN  
Cocody Angré 8e Tranche, Non loin de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), Duplex n° 605  
06 BP2165 Abidjan 06  
Tél : (225)01 41 86 19 84 /07 07  
68 33 57 /01 01 31 46 11,  
E-mail : meservaisenot@gmail.com / CC N°1413134 F

#### CONSTITUTION

Suivant Actes reçus le 06/06/2024 par Me Servaïse ASSIE A. Bénié, Notaire à ABIDJAN, il a été constitué une Société Coopérative Simplifiée dénommée «COOPERATIVE D'EXPLOITATION MINIERE DE YOBOUEKRO» en abrégé «SCOOPS CEMY», ayant pour OBJET, en République de Côte d'Ivoire et en tous



**pays** : Activités minières ; Commercialisation des produits miniers. **SIEGE**: YOBOUEKRO, Département de DJEKANOU ; BP 114 TOUMODI. **DUREE** : 99 ans. **CAPITAL**: 5.000.000 F CFA en numéraire, **PRESIDENT**: M. ALLANGBA Loukou Michel. **SECRETAIRE GENERAL**: M. LOUKOU Assouman N'Guessan Olivier ; **TRESORIER GENERAL**: M. KOUAME N'Goran. Dépôt au Greffe sous le n°338. Immatriculation sous le N° RCCM : CI-TDI-24-K-12 du 25/06/2024.

Pour avis, le Notaire FC100163017-148418

#### AVIS DE PERTE

Monsieur KOFFI KONAN EMMANUEL, Juriste, demeurant à Abidjan Cocody Deux Plateaux les Perles, Agissant pour le compte de l'ASSOCIATION DES FERRAILLEURS ET DES CASSES DE COTE D'IVOIRE en abrégé «AFFECACI» suivant procuration pour agir en date du vingt novembre deux mil dix sept reçu au rang des minutes de maître SINZA EZAN ANTOINE, Notaire à Abidjan, déclare: suivant Certificat de déclaration de Perte N°5239/PU/22 du 05/07/2024 établi par le Commissaire de Police du 22ème Arrondissement d'ABIDJAN, la perte de l'exemplaire original du titre de propriété portant "CERTIFICAT DE PROPRIETE DE MUTATION FONCIERE" numéro 20180344 du TITRE FONCIER numéro 206.192 de PORT BOUET délivré par la Conservation de la Propriété Foncière et des hypothèques de Treichville au nom l'ASSOCIATION DES FERRAILLEURS ET DES CASSES DE COTE D'IVOIRE en abrégé «AFFECACI».

Pour avis Monsieur KOFFI KONAN EMMANUEL FC100162825-148238

#### ETUDE DE MAITRE SERVAISE ASSIE A. BENIE

NOTAIRE ABIDJAN Cocody Angré 8e Tranche, Non loin de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), Duplex n° 605

06 BP2165 Abidjan 06 Tél : (225)01 41 86 19 84/07 07 68 33 57/01 01 31 46 11,

E-mail : meservaisenot@ gmail.com / CC N°1413134 F «SOCHAM-CI»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital Social : 1.000.000 F CFA

Siège social : Kotobi Quartier Commerce (Bongouanou) Boîte Postale 93 KOTABI RCCM: CI-BNG-2022-B-62

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL-COOPTATION DE NOUVEAUX ASSOCIES -EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL-MODIFICATION DES STATUTS**

Au terme du Procès-verbal de Décisions Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «SOCIETE CHAINE MOBILE COTE D'IVOIRE» par abréviation «SOCHAM-CI» en date du 15/02/2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la somme d'UN MILLION le portant ainsi d'UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA à DEUX MILLIONS

(2.000.000) FRANCS CFA et de coopter Messieurs AMON Franck Olivier, AMON Serge Kevin, AMON Assémien Clément Junior et Mademoiselle Béniè Edna Rachel en qualité de nouveaux associés de ladite société. Les associés ont ensuite décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

La location de voitures, de chaises, de couverts etc... L'augmentation de capital a été réalisé par acte reçu le 16/02/2024 par Me Servaise ASSIE A. Béniè, Notaire à ABIDJAN.

Les Statuts ont été modifiés le même jour par ledit Notaire. Dépôt au greffe. Inscription modificative au RCCM sous le numéro CI-BNG-2024-M2-158 chrono du 12/06/2024.

Pour avis, le Notaire FC100163019-148420

#### ETUDE DE MAITRE ABDOU KARIM ROUAMBA

NOTAIRE à la Résidence de BOUAKE

•01 BP 2652 BOUAKE 01 Tél.: 21 761825 -21 765975 « BROK3ERS AFRIKA CPW (CONSTRUCTION AND PUBLIC WORK) »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE Au capital de 3000.000.F/CFA

Siege social: ABIDJAN COCODY ANGRE CITE BCEAO ; 01 BP 1769 ABIDJAN 01

Registre de Commerce et du crédit Mobilier Numéro: CI-ABJ-03-2019-B12-21350

A VIS DE MODIFICATION DE SOCIETE DEMISSION DES COGERANTS, CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-Verbal des Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « BROK3ERS AFRICAPCW(CONSTRUCTION AND PUBLIC WORK) » en date du trente Octobre 2023, enregistrés le sept Mai 2024 et déposé au rang des minutes de Maître Abdoul Karim ROUAMBA Notaire à Bouaké, les associés:

Ont décidé de la cession de parts sociales de Messieurs AZAGOH Rodney Francis.

Benoit Valentin Ariel; soit 100 parts sociales et AYDIN Burak; soit également 100 parts sociales à Monsieur KONE Domian Jean-Yves CEDRIC, qui accepte la totalité de celles-ci dans la société.

- Ont pris acte de la démission des cédants en qualité de Cogérants de la société.

Suite à la modification susvisée, la Mise à jour des Statuts a été reçue au rang des minutes de Maître Abdoul Karim ROUAMBA, Notaire à la Résidence de BOUAKE en date du trente Octobre 2023 et enregistré le vingt-sept Mai 2024.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ABIDJAN sous le numéro 34854/GTCA/RC/2024 du dix Juin 2024, une inscription modificative a été obtenue le dix Juin de la même année, sous le numéro CI-ABJ-03-2024-M-19838.

POUR AVIS LE NOTAIRE FC100163045-148443

#### ETUDE DE MAITRE DEBEY

Jean-Thierry NOTAIRE

Tél. : (00225) 27 22 42 87 48

06 BP 1836 ABIDJAN 06

Email: medebey@)Ntaire.ci

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO

AVEC CONSEIL D'

ADMINISTRATION EN

ABREGE « SCAESVK » COOP-

CA AU CAPITAL DE: 5.000.000

F CFA

SIEGE SOCIAL: DOGBO/

GRAND-BEREBY

AUX TERMES DES STATUTS

& RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET

DE LA DNSV EN DATE DU 01

JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL

A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ

COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL

D'ADMINISTRATION PORTANT LES

CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:

« SOCIETE COOPERATIVE

AGRICOLE ESPERANCE

SOLIDARITE VIE DE

KOUDIOKRO» EN ABRÉGÉ

«SCAESVK» COOP-CA.

OBJET: LA COLLECTE ET LA

COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGRICOLE (CAFÉ, CACAO, HÉVÉA,

ANACARDE, PALMIER À HUILE DE

SES MEMBRES. TRANSPORT DE

PRODUITS AGRICOLES.

AUX TERMES DES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA DNSV EN DATE DU 01 JUILLET 2024, ENREGISTRÉS, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

DENOMINATION:</p

La grande famille Suikplo Ossou à Ayaou Sokpa,  
 La grande famille Adjoua Ossou à Didiévi,  
 La grande famille Kouassi Ossou à Atossé,  
 La grande famille Kouassi Ossou à Kouamé Bonou,  
 Nanan Doh Nogues, chef de tribu d'Ayaou Sokpa,  
 La famille Loucou Koffi Augustin à Abidjan,  
 Monsieur N'Dri Kouamé Jean Yocolly et enfants à  
 Abidjan,  
 La famille N'Dia Koffi Blaise à Abidjan et Kpacouabo,  
 La famille N'Dri Kouassi Bernard à Abidjan et au  
 Canada,  
 Le Professeur Cowpli-Boni Philippe, Madame et  
 enfants à Abidjan et en France,  
 Maître Kouassi Angèle et enfant à Abidjan,  
 Monsieur Kouassi Jules, Madame et enfants à  
 Abidjan,  
 Professeur Kouassi Bertin, Madame et enfants à  
 Abidjan,  
 La Grande famille Yoman à Kpacouabo et Abidjan,  
 Les enfants de Feue Aka Thérèse à Abidjan,  
 La famille Nezzy Kouakou Georges à Dimbokro et  
 Abidjan,  
 La grande famille Doudou Sow à Abidjan, France et  
 USA,  
 La famille Adiko à Abidjan et en France,  
 La famille Sidiki Bakayoko à Bouaké et à Abidjan,  
 Monsieur Kouadio Kouamé Eugène, enfants et  
 petits-enfants à Abidjan  
 Veuve Dia Kouakou à Abidjan,

#### LES FRERES ET SOEURS

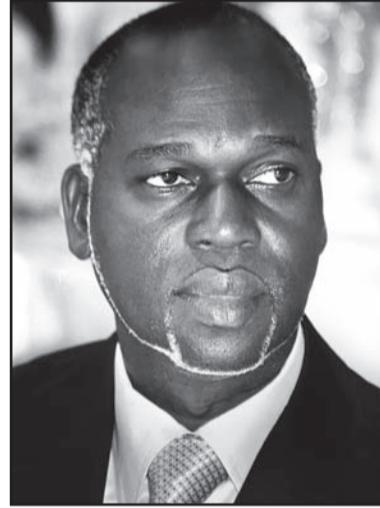
Madame Dia Adjo Joséphine, enfants et petits-enfants à Abidjan,  
 Monsieur Dia Yao Félix, Madame, enfants et petits-enfants en France et aux USA,  
 Madame Dia Adjoua Hortense épse Kouassi Antoine, enfants et petits-enfants au Canada et en France,  
 Madame Dia Ahou Eugenie épse N'Guessan Kouamé Pierre et enfant en France,  
 Madame Dia N'Guessan Justine épse Manlan Paul, enfants et petits-enfants à Abidjan,  
 Maître Dia N'Dry Alice et enfant à Abidjan,  
 Monsieur Dia Kouakou Khan Christophe, Madame et enfants à Washington,  
 Monsieur Dia N'Guessan Alexandre, Madame et enfants à Abidjan,  
 Monsieur Dia Kouassi Philippe, Madame et enfants en France,  
 Monsieur Dia Brou Thierry, Madame et enfants à Abidjan  
 Veuve Loukou Kouakou Jacques, enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants à Abidjan et au Canada,  
 Les enfants de Feu Dia Kouassi Paul à Abidjan, Moronou et Taabo,  
 Les enfants de Feue Dia Affoué Joséphine dite Ayé à Abidjan,  
 Les enfants de Feu Toto Kouadio à Abidjan,  
 Les enfants de Feu Beugré Celestin à Dimbokro et Abidjan

#### LES ENFANTS

Eve-Stéphanie épse Kossa et enfants, Emeraude-Amour et enfant, Romy-Lordiane, Sarah-David, Nancy Miensah  
 LES FAMILLES ALLIEES  
 BONNEMAIN, N'GORAN KOUASSI, DJÈ N'GUÉSSAN KAN, MANLAN FRANCIS, YOBOUÉ KONAN, KINIMO KOUA, ATAYI, ALLOU KASSI, LUCAS, MOULOD, KOSSA.  
 Révérend Pasteur Adjoussou Pierre Stéphane et Madame à Abidjan,  
 Apôtre Nathanaël Alexandre et Madame à Abidjan, Monsieur Tiené Lucien, Madame et enfant en France,  
 Madame Kouakou Marie-Pascale et enfants à Abidjan,  
 Madame Binta Soumahoro à Abidjan,  
 Madame Obou Carmen à Abidjan,  
 Monsieur Adom Camille et Madame à Abidjan,  
 Monsieur Siméon Akresse et Madame à Abidjan,

Monsieur Touré Zanga et madame à Abidjan,  
 Monsieur Fomba Bouaké dit Abou et enfants à Abidjan,  
 Monsieur Armel Akafo à Hiré,  
 Les amis(es) de l'EFAP,  
 Les amis d'Adjame Mairie 1,  
 Les collaborateurs de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire,  
 Les cadres et les communautés villageoises d'Ayaou Sokpa, Kouamé Bonou, Anonkoua Kokoré Kro, Yaakro,

ONT LA PROFONDE DOULEUR D'ANNONCER LE DECES DE LEUR FILS, FRERE, PERE, NEVEU, COUSIN, BEAU-FRERE, GRAND-PERE ET AMI:



#### DIA CAUNAN DESIRE

Pasteur

Expert en communication

Ex Chef de Cabinet à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire

Ex Chargé de communication à l'Anader

Ex Manager de Serges Kassy

survenu le 29 juin 2024 à Abidjan

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

DIMANCHE 14 ET LUNDI 15 JUILLET 2024 / 18H00 - 20H00

Présentation des condoléances aux 2 plateaux commandant Sanon chez Maman Dia Kouakou (face école l'alphabet)

#### JEUDI 18 JUILLET 2024 DE 19H30 - 21H30

Veillée religieuse à Ivosep VGE sous le préau

#### SAMEDI 20 JUILLET 2024 DE 10H30 - 11H30

Levée du corps à Ivosep VGE sous le préau suivie de l'inhumation (dans la stricte intimité familiale)

« *Car Christ est ma vie et la mort m'est un gain.* »  
*Philippiens 1:21*

N°12-07-2024

#### AVIS DE PRISE DE CONTACT

Madame le Juge des Tuteurs du Tribunal de Première Instance de Yopougon, convoque Madame MOLO ADJOUA MARIE, mère de l'enfant mineur BAROAN ELISABETH GOSSE, de bien vouloir se présenter à l'audience des Tuteurs du mardi 23 Juillet 2024 à 08heure 00mn.

Fait à Yopougon,  
 le 09 juillet 2023  
 Madame le Juge des  
 Tuteurs

FC100163024-148424

Honorable Bernard Ngouan ADOU, Député d'ABENGOUROU,  
 Honorable ADI KOUAME Isac, Député Maire de PRIKRO,  
 Nanan KOUADIO Gboh, Chef de KONANDI NDAKRO S/P de PRIKRO,  
 Nanan Gnamian KOUAO, Chef du village de MANZANOUAN S/P AGNIBILEKRO,  
 Nanan BONZOU, Chef du village de YAWMETWAN au GHANA,  
 Nanan Kra KOUAO, Chef de la grande famille KOUAME CHARLES BINDE,  
 Nanan Tigory KOUAKOU, chef de la famille BINDE BILE,  
 Mr Fiedin ETTIEN à MANZANOUAN,



Mr Salia OUATTARA, ses fières et sœurs à KONANDI N'DAKRO et ABIDJAN,

Mme Chantal ATTIAN KOUAME à ABIDJAN, ses frères et sœurs à MANZANOUAN, ABIDJAN et en FRANCE.

#### Ses Frères et Sœurs,

-Veuve EFFI Mariame et enfants à ABIDJAN et LYON,  
 -Mme Joëlle Fatou ADOU OUATTARA et enfants à ABIDJAN et ORLEANS,  
 -Mr Salia Charles Hamed et enfants à MANZANOUAN,  
 -Mlle Josette ATTA OUATTARA et enfant à ABIDJAN,  
 -Mme Pascale Masseni OUATTARA épse MANPOMO et enfants à MARSEILLE,  
 -Mme Laetitia Rokia OUATTARA EPSE SISSOKO et enfant à MARSEILLE,  
 -Mr Yann-Cédric KOUAME BINDE

Sa fille, Émilie Yaah DJANIKLO et enfants à ABIDJAN,

Les grandes familles DJANIKLO, OUATTARA, LAMINE, ALI, FRA à KONANDI NDAKRO, KOFFI AMONKRO, ABIDJAN, FRANCE, ETAT UNIS,  
 Les grandes familles KOUAME BINDE, BINDE BILE à MANZANOUAN, à ABIDJAN, en FRANCE,  
 La Famille de feu HENRI KASSI AMOUZOU à ABIDJAN, ANIA S/P de M'BATTO  
 Les familles alliées et ami(e)s, Sylvère KOYO, TANOH, EFFI, ATTOSSA, Siaka DIAKITE, Léon KONAN KOFFI, ATTIA, NIOBLE, BADOHU, GBEDEY, à ANIA, NIABLE, BONGOUANOU, ABIDJAN et à LOME (TOGO),

Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fille, nièce, sœur, cousine, mère, petite fille, grand-mère et amie:

#### SALIA ASSA EUGENIE

survenu le Dimanche 16 juin 2024 à Abidjan dans sa 56e année

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

Du samedi 13 juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024

17 H 30 A 20 H :

PRESENTATION DES CONDOLEANCES au domicile familial sis à Cocody Angré / Djibi 3, Cité Arc en Ciel, Villa 101/703, non loin de la pharmacie les arcades

Mercredi 17 Juillet 2024 de 20H à 21H30:

VEILLEE RELIGIEUSE à la paroisse Saint Jean Paul 2, Cocody Angré 8ème Tranche

Vendredi 19 juillet 2024 de 8H à 9H:

LEVEE DU CORPS sur le parvis de la Paroisse Jean Paul 2, Cocody Angré 8ème Tranche, suivie du transfert de la dépouille à MANZANOUAN.

21 H A 23 H :

VEILLEE RELIGIEUSE

23 H A L'AUBE :

VEILLEE TRADITIONNELLE

Samedi 20 juillet 2024 de 8H à 10H :

CEREMONIE DE NZIE ET DE DONS

10H :

MESSE DE REQUIEM SUIVIE DE L'INHUMATION au cimetière de la paroisse SAINT François d'Assise de MANZANOUA.

Dimanche 21 juillet 2024 à 8H:

MESSE D'ACTION DE GRACE à la paroisse SAINT François d'Assise de MANZANOUA.

FC100163076-148473

SEM Daniel Kablan DUNCAN Ancien vice président de la République et Madame, Monsieur Eugene AKA AOUÉLE Président du CESEC Président du Conseil Régional du Sud Comoé et Madame, Sa Majesté Nanan Amon NDOUFFOU V Roi du SANWI, Monsieur Albert AGGREY et Madame, Monsieur le Ministre ALLAH-KOUADIO RÉMI et Madame, Dr EMMOU ACKAH Georges Sylvestre, Député-Maire de Port-Bouet et Madame, Monsieur N'GOUAN Jérémie, Maire de la Commune d'Aboisso, Monseigneur AKWADAN, Chapelain de Sa Sainteté, L'Abbé Raymond KOUTOUAN, L'Abbé François de Paul ABONGA, Le Prieur Provincial des Frères Dominicains de la province Saint Augustin en Afrique de l'ouest, Frère Bertrand Claude AKPAGBE, op. Le Prieur du Couvent Saint Dominique d'Abidjan, Frère Elvis Appia KOUASSI op. et ses Frères, Frère Louis Marie BAMBU, supérieur de la communauté Sainte Catherine de Sienne de Bouaké (Dominicains), La Fraternité Laïque Sainte Catherine de Sienne d'Abidjan,



#### Les Enfants BILÉ AKA GEORGES :

M. AKA Bilé Jean, Madame enfants et petits-enfants  
M. TAHI Michel Martial, Madame, enfants et petits-enfants  
S.E.M. AKA Sylvestre, Madame, enfants et petits-enfants  
M. DUNCAN Mathieu, Madame née AKA Christiane, enfants et petits-enfants  
M. AKA Guy Claude, Madame et enfants  
Mme AKA Geneviève, enfants et petits-enfants  
Mme AKA Rosalie et enfant  
M. AKA Jean François (Jeff), Madame et enfants  
Veuve AKA Victoire, enfants et petits-enfants  
Les enfants, AHIZI Jean, KOUAME N'DRI KPATCHIBO et Auguste AKA  
M. EBEQUOI Mathias, Madame et enfants

#### Son fils :

DJEDJE Georges André Régis et son épouse Aicha

#### Ses petits-enfants :

Kylian, Liam,

Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de Papy AKA Georges et Mamie Béatrice,

#### Les Familles :

BILÉ N'DOUBA, HAMON KABLAM Jean, TANNY EHUNY, EMMOU ACKAH Diaz, EMMOU COFFI, SAM, HOVI, ALLOUKO, GNANZOU, ANOMA Joseph, Bernard DADIE, AMON D'ABY, KOIZAN KABLAM Thomas, Fulgence BROU, HARDING, TURKSON, AGGREY, AMUAH Lambert, ACKAH Auguste, ADE MENSAH, ANOMA Kanie, ERSKINE, Souleymane NGOM et sœurs, ELIAKA Désiré, KASSI Ettien, EPHSON, USHER ASSOUAN, ACKAH ETTINGBO Georges et Mme, NIAMKEY Joseph et Mme, TIOKO DJÉDJÉ, AVOAKA, PORQUET, Marie Thérèse AVOAKA, BADOU Madeleine, Thérèse NDIAYE, Fatou SALAMI, Marie Noelle BITTY et Famille, MANGOUA Jules,

#### Les familles alliées

AHIZI Jean, APHING KOUASSI, N'DA AWOGNI, KOUAME N'DRI KPATCHIBO, DINGUI ASSINDJO, KADJO François, KONAN Maurice, DUNCAN, AKATCHY, YASSINE, Mr et Madame TUO Souleymane, POHANN Sylvie, ASSANVO Honoré,

Les résidents de la cité Sopim 1 des Deux plateaux-vallons, rue des jardins,

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à DIEU de leur Fille, sœur, nièce, tante, mère grand-mère et amie:

**AKA MOSSOUIMA GEORGETTE OP,**  
*Professeur d'anglais à la retraite  
ex professeur à la Faculté de Médecine  
d'Abidjan, au Lycée Sainte Marie de Cocody  
et au CEG Adjamé Garçons,*

Survenu le 4 juillet 2024 à Abidjan

#### PROGRAMME DES OBSÈQUES

**Dimanche 14 et lundi 15 juillet 2024**

**18h00-20h:** Présentation des condoléances au domicile familial sis aux Deux-plateaux- Vallons, Rue des jardins Quartier Sopim 1 villa N°4 (Rue J 12)

**Mercredi 17 juillet 2024**

**19h30-21h00:** Veillée religieuse à la Fraternité Saint Dominique (face à l'école de gendarmerie)

**Vendredi 19 juillet 2024**

**8h00-8h30:** Levée du Corps sur le parvis de la Fraternité Saint Dominique, suivie de la messe de requiem et de l'inhumation au cimetière de Gd Bassam (Azuretti)

**Dimanche 21 juillet 2024**

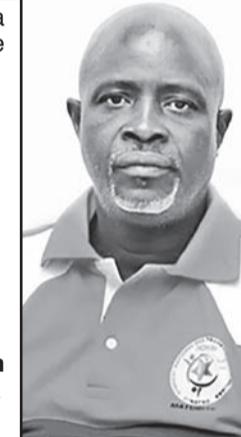
**11h00 :** Messe de suffrage à la Fraternité Saint Dominique

FC100162835-PW

La Direction Générale a le regret d'annoncer le décès de :

**KOFFI ANICET**  
*Mle 3622 – Chef  
d'Atelier Electricité  
Maintenance –  
SOLIBRA – Yopougon  
Zone Industrielle 1*

survenu le **Samedi 15 juin 2024** à EMY Polyclinique.



Le programme des obsèques transmis par les parents du défunt s'établit comme suit :

**Présentation des condoléances du Mardi 09 juillet 2024 au Jeudi 11 juillet 2024 de 18h à 20h** au domicile du défunt, sis à Yopougon Toits Rouges cité SODECI.

**Mardi 02 juillet 2024 de 20h à 22h:** Veillée religieuse à la paroisse Saint Michel Archange BAE.

**Vendredi 05 juillet 2024 de 21h à l'aube:** Veillée traditionnelle au terrain de la cité SODECI.

**Samedi 13 juillet 2024 à 08h:** Levée du corps à la morgue d'Anyama.

**A 11h:** Messe de requiem à la paroisse Saint Jean Bosco Attiékoi.

**A 12h:** inhumation au cimetière dudit village.

Toutes nos condoléances à la famille éploée.

**N. B. : Prière d'observer 5 mn de silence le Vendredi 12 juillet 2024 à 11 heures dans toutes les usines.**

FC100162790-148198

M. Koné Meyliet Tiémoko, Vice-Président de la République, Mme et enfants à Abidjan ;

M. Diomandé Kanvally, Président de la Cour des Comptes, Mme, et enfants à Abidjan ;

M. Sanogo Moussa, Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, Mme et enfants à Abidjan ;

M. El Hadj Koné Siriki, Directeur de Cabinet Ajoint du Vice-Président de la République, Mme et enfants à Abidjan ;

M. Koné Mahamadou, Conseiller Spécial du Premier Ministre, Mme et enfants à Abidjan ;

Mme Namahoua Bamba, épouse Touré, Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) et famille à Abidjan ;

Mme Hadja Mankou Koné, enfants et petits-enfants à Abidjan ;

Hadja Mariam Diomandé dite Madame, Veuve Lanciné Cherif à Abidjan ;

Mme Chérif Fatou, épouse Touré Vassiriki (Ex Directeur à la BCEAO), et enfants à Abidjan ;

Mme Chérif Bintou, épouse Cissé Losséni (Chirurgien Urologue), et enfants, à Abidjan ;

M. El Hadj Koné Ibrahim dit Wariko, enfants et petits-enfants à Abidjan ;

M. Koné Mamadou, enfants et petits-enfants à Yopougon Wassakara ;

M. Koné Boulama, Chef de la grande famille Koné à Abidjan, Mme et enfants ;

M. Koné Ibrahima, Mme et enfants à Duékoué ;

El Hadj Haidara Cherif, Président de l'entente de Ganwé à Abidjan ;

El Hadj Vafi Cherif, Avocat à Abidjan

M. Chamatchié Cherif, Mme et enfants à Abidjan

M. Diomandé Laciné, Chef de Canton Toubako et la Notabilité de Ganwé dans le Département de Ouaninou (Région du Baïfing) ;

Les enfants de Feu Koné Lanciné (Ex DGA à la BNEC), Aboubakar à Londres, Mamadou et Ismaël à Abidjan et Mohamed Lamine et Zehinab en France ;

Les familles Koné, Chérif, Touré, Cissé, Diomandé et alliées, résidant en France, en Grande Bretagne, aux USA, et sur toute l'étendue du territoire national ;

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur regretté fils, petit fils :

**M. KONÉ AHMED TIDIANE**

survenu le **samedi 6 Juillet 2024** à Paris.

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

**Présentation des condoléances à partir du mercredi 10 juillet 2024 :**

**De 16h00 à 20h00**, au domicile de Monsieur M. Touré Vassiriki, Ex-Directeur à la BCEAO, sis à Cocody les Deux Plateaux, Vallon, non loin du restaurant Nuit de Shaigon .

**•Le jeudi 11 juillet 2024 :**

**-18H30:** Accueil de la dépouille mortelle à l'aéroport Félix Houphouët Boigny.

**•Le vendredi 12 juillet 2024 :**

**-A partir de 11H :** Levée du corps et prière mortuaire à la mosquée de Williamsville, suivie de l'enterrement au cimetière de Williamsville.

**Retour à la Mosquée de Williamsville après l'inhumation pour la cérémonie de sacrifice du 7<sup>me</sup> jour.**

FC100163061-PW

Vendredi 12 juillet 2024

La grande famille MORO, les familles alliées, la veuve SOPHIE MORO, les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants vous annoncent dans l'Esperance de la Résurrection le rappel à DIEU de leur Frère, Epoux, Père Grand-père et arrière-grand-père:

**ETIENNE SONAN MORO,**  
Ex Agent des Douanes à la retraite.



Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

Demeurons en communion de prières.

FC100163043-148442

Monsieur BAKOUKA Serge, Madame et enfants  
Madame BAKOUKA épouse GOTTA Chéraline, Monsieur et enfants  
Monsieur BAKOUKA Lionel, Madame et enfants  
Monsieur et Madame BIZAMBA Simon et Enfants  
**Les familles alliées:**  
PHINERA, GOTTA, BANGOURA, ACKAH, TOUALY, DETOH, EHOUMAN, N'GOSSO, MASUMBUKO, MALAMAKANI, Ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de leur très cher et regretté père, grand-père, Frère, Beau-Frère et Ami



**Docteur Simon BAKOUKA**

Survenu le **Mercredi 10 Juillet 2024** à Abidjan, Côte d'Ivoire, à l'âge de 80 ans

Le programme des obsèques s'établit comme suit:  
**Lundi 15 et mardi 16 juillet 2024**

**18H00 à 20H00:** Condoléances au domicile du défunt sis à Abidjan, Riviera 3, Cité Les Belles Fleurs

**Mercredi 17 juillet 2024**

**20H00 à 21h30 :** Veillée de prière à IVOSEP VGE, la Salle HAMED BAKAYOKO

**Vendredi 19 juillet 2024**

**08H00 à 08H30 :** Levée du Corps sur le Parvis de la Paroisse Bon Pasteur, sise à la Riviera 3, suivie de la Messe de Requiem et de l'Inhumation au Cimetière de Williamsville

**Samedi 20 juillet 2024 à 11h :** Messe d'action de grâce à la fraternité Saint-Dominique à Cocody.

FC100163069-PW

#### AVIS DE PRISE DE CONTACT

Le Juge des Tutelles du Tribunal de Première Instance de Bouaflé invite **Monsieur TIEYE BAHO JEAN-MARC SIRIAM**, père de l'enfant mineure **TIEYE BAHO SARAH BERENICE MIRACLE**, à se présenter à l'audience du **lundi 22 juillet 2024 à partir de 09 heures** pour affaire le concernant.

Fait à Bouaflé, le 11 juillet 2024  
P/ Le JUGE DES TUTELLES LE GREFFIER  
FC 100163

#### AVIS DE PRISE DE CONTACT

Le Juge des tutelles, **ALLOU EMMA DANIELLE EPSE ROUBA**, convoque de toute urgence au Tribunal de Première Instance d'Abidjan, **Madame BAMBA FATIM ZAHARA**, mère de l'enfant mineur **KONAN Akissi Marie Jeanne Rama** à l'audience du **lundi 22 JUILLET 2024 à 08 heures** pour affaire le concernant,  
Fait à Abidjan, le 10/07/2024  
P/le juge des tutelles Le Greffier  
FC100163011-148413

Monsieur ZOBO GUINAN Magistrat à la retraite Chef de village de Gogoguhé sa notabilité et enfants à Abidjan et en France, Veuve Zadi Emile née Zoua Thérèse et enfants Madame Zoua Marguérite à Abidjan Madame Ipaud née ZOBO Edith et enfants à Abidjan Monsieur ZOBO Gbahi Jean Claude infirmier d'Etat à la retraite Les Grande familles Gnogbo Guinan, Dodo Tapéguhé, Liéhouan Yoroba, Liéhouan Gogoua, Liéhouan Gouro à Gogoguhé, Sous-Préfecture de Boguédia La famille Blé Tré à Bokora(S/p Daloa) Les familles Zéré Bolou, Blignon Missé à Niouboua(S/p de Daloa) Les cadres et ressortissants de Gogoguhé L'Abbé DjroDjro curé de la paroisse Sainte Cécile et son conseil paroissial Madame Samba Marie Josée, ses frères et sœurs à Abidjan et en Europe Monsieur Zunon Alain Magistrat au Conseil d'Etat et famille Ses enfants Djadja Guy Serges Olivier, Sérélé Jean Claude, Sérélé Détoh Généviève, Sérélé Zoua Cyrille, Serele Seri Ange, Sérélé Gakou Prudence, à Abidjan et en France Monsieur Tapé Zobo Pierre Chef de famille Gbahia et les chefs de famille à Gogoguhé Monsieur Bolou Lebato Pierre Porte-parole du Chef de village de Gogoguhé Monsieur Gogoua Blé Pascal doyen d'âge de Gogoguhé Madame Alexise Gogoua, ses frères et sœurs à Abidjan Madame Veuve Bissouma Tapé née Levry Sabine Georgette, ses enfants, ses frères et sœurs, à Abidjan et en Europe Monsieur Michel Ipaud Lago doyen des cadres du canton Balo et Madame à Abidjan Monsieur Bolou Yagba Moise commissaire de police à la retraite Monsieur Gboizo Lebato Pierre Inspecteur de l'enseignement Primaire à Korhogo et famille Docteur Tonohouan Vodi et Madame à Abidjan Monsieur Zoua Isidore chef de famille à Séria s/p de Daloa Ses amis de la musique Afro-Cubaine section de Bingerville et son Président Monsieur Flan **Les familles alliées:** Sérélé Zoua, Ipaud Luc, Bahi Konan et Dautriat à abidjan et Sakassou, Doua et Boli à Abidjan L'amicale des fonctionnaires et retraités du Lycée classique d'Abidjan Ont le regret d'annoncer le décès survenu à Abidjan le **25 juin 2024** à la suite d'une courte maladie de :

**Veuve SERELE née ZOBO Babo Henriette, Ex-Secrétaire au Lycée classique d'Abidjan,**

dans sa 72<sup>ème</sup> année

Leur sœur, mère, grand-mère, nièce, tante, cousine, belle-sœur, ami et sœur en christ,

#### PROGRAMME

Présentation des condoléances **les 20, 21, 22 juillet 2024 de 18h à 20 heures** au domicile de la défunte sis aux 2 Plateaux à 500 mètres de la pharmacie **Ste Cécile des 2 Plateaux** : en venant de la rue des jardins tourner à droite au feu rouge de la pharmacie et prendre juste la deuxième rue à droite.

Veillée religieuse le **24 juillet 2024 de 19 heures à 20heures 15** à l'église Sainte Cécile des 2 Plateaux **27 juillet 2024:** Levée du corps à **7h30** sur le parvis de l'église Sainte Cécile des 2 Plateaux suivie de la messe de requiem et de l'inhumation au cimetière de Williamsville

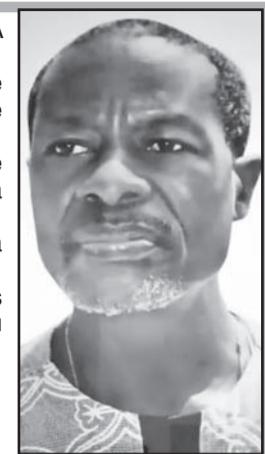
**Dimanche 28 juillet 2024:** Messe d'action de grâce à l'église Sainte Cécile des 2 plateaux à **9heures**

**Dieu a donné Dieu a repris que son nom soit glorifié**

FC100163004-148404

La grande famille OGOUA EHIVEVLE de Bonoua, La grande famille VATOUAEHIVET de Yaou, La grande famille GNANZOU à Aby et à Abidjan, La famille BLEHOUE à Aby et à Abidjan, Ont le regret de vous annoncer le rappel à Dieu de leur fils, époux :

**EKRA EMILE**



Survenu le **mercredi 3 juillet 2024** à Abidjan

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

FC100163072-148470

La grande famille Zagnin à Djidoubaye, Keiby, Guiglo et Abidjan ; La famille Zoukon, neveux, nièces et les familles alliées Abidjan ; La grande famille Toua et les familles alliées à Abidjan ; Djibodé Marguerite veuve Toua Bai Abidjan ; Le vénérable DEHE PAUL, Sénateur du Cavally et Madame ; Monsieur Blon Kémossie Leon, son père, et enfants à Abidjan (Tatiana, Anges patrick, Onassis, Leonce Ulriche, Doris, Carine, Yann-Emmanuel)

Madame Toua Esther, sa mère à Abidjan ; Monsieur Soumah Yadi et enfants à Abidjan ; Monsieur Toua Williams et enfants à Mankono Madame Toua Rose-Hermance Epse Papeix, Époux à Abidjan ; Monsieur Toua Bédèl et enfants à Abidjan ; Madame Toua Marie Madeleine Épse Yohou, Époux et enfants à Abidjan ; Madame Toua Honorine Epse Konan, Époux et enfants à Londres ; Monsieur Tohoua Christian Martial, Épouse et enfants au Canada ; Monsieur et Madame Addih et enfants à Abidjan ; Monsieur et Madame Kouadio Tiacob Lambert et Enfants à Abidjan et France ; Monsieur et Madame Digbri Robertus à Abidjan ; Monsieur et Madame Kehoua Valio Appolinaire et enfants à Abidjan ; Monsieur et Madame Ouraga Michael et enfants à Abidjan ; La communauté Notre Dame de la Transfiguration et sa modératrice Madame Besson Florence ; Tous les associés et le personnel de PricewaterhouseCooper ; Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu, dans l'espérance de la résurrection de leur fille, petite fille, sœur, nièce, tante, belle-sœur :



**KEMOSSIEI BLON SEMAHO JOAHANE INGRID**  
(*Juriste Fiscaliste*)

Qui s'est endormie dans la paix du Seigneur, le **vendredi 05 Juillet 2024** à la Polyclinique International de l'Indénié.

#### PROGRAMME DES OBSÈQUES

•Du **Samedi 13 Juillet - Dimanche 14 Juillet 2024 (17H30-20H)**

**Lundi 15 Juillet (18H-20H)**

Présentation des Condoléances Officielles au domicile familial sise à la Riviera Palmeraie après la Pharmacie Nouvelle vie en venant par la Pharmacie Eunica

•**Mercredi 17 juillet 2024 : 20h à 22h**

Veillée Religieuse à Ivosep Treichville, Salle Prestige Félix Houphouët Boigny

•**Samedi 20 Juillet 2024 à 07h30:**

Levée de corps sur le parvis de l'Église Notre Dame de l'Incarnation Riviera Palmeraie suivie de la messe et de l'enterrement au cimetière de Williamsville

**Infoline : 07 47 09 57 97 / 05 00 31 85 85**

FC100163047-148448

## SEMAINE DU SAMEDI 6 JUILLET 2024 AU VENDREDI 12 JUILLET 2024 Permanence 24 h/24 h

## ABOBO

PHCIE LA VIERGE DU SIGNE / M.GBANGBO EPHILIE ANGEMARTIAL - TEL. 07 78 68 11 74 ABOBO NGUESSANKO / DERRIERE LA STATION ORYX  
 PHCIE SERVIR / M. SEKA AHO JOEL RICHARD - TEL. 25 24 01 18 20 / 01 01 61 15 49 2EME ROND POINT AUTOROUTE ABOBO GARE PRES DU COLLEGE ST JOSEPH  
 PHCIE DU RAIL / M. TCHIMOU LUCIEN - TEL. 07 47 53 25 32 / ABOBO SAGBE / DERRIERE RAILS  
 PHCIE BELLE CITE / MME ANOUGBLE MARIETTE - TEL. 05 44 29 29 69 / QUARTIER BC TERMINUS DES WOROS WOROS  
 PHCIE ROUTE AKEIKOI / M. SAI DONH GBATO - TEL. 07 09 86 26 77 / 07 09 28 98 94 ABOBO COLATIER SUR LA VOIE MENANT A AKEIKOI  
 PHCIE MIRIA (NOUVELLE) / MME GADDAR BOSSE JULIANA - TEL. 07 09 84 68 48 / 25 21 01 57 38 / ROUTE DU ZOO / CARREFOUR JEAN TAILLY EN FACE DU MARCHE DES GROSSISTES BUS N° 49 & 76  
 PHCIE RAHMAN / M. KONE YAYA - TEL. 05 56 46 64 12 / 01 01 82 05 31 / 07 79 41 51 01 ABOBO AGBEKO PRES DE L'ECOLE NORD ET DE L'AGEEP  
 PHCIE KENNEDY / MME KASSI DANHO JULIETTE - TEL. 01 41 12 67 67 ENTREE QUARTIER KENNEDY-CLOUETCHA / 400 M DU CARREFOUR SANS MANQUER  
 PHCIE DU DOKUI (GDE) / M. MOHAMED DOUMBIA - TEL. 01 01 60 84 18 AU DESSUS DU ZOO FACE STATION TOTAL / FACE CIE PLATEAU DOKUI  
 PHCIE PETIT MARCHE DU DOKUI / M. DALLO GUILLAUME - TEL. 27 22 53 38 67 / 07 89 76 04 17 ABOBO ENTRE LE PETIT MARCHE DE DOKUI ET LA MOSQUEE SUR LA VOIE MENANT AU COLLEGE MAHOU  
 PHCIE D'ABOBO BAOULE / M. YOBOUÉ SERGE - TEL. 27 24 48 27 54 ROUTE D'ALEPE / AU TERMINUS DES Taxis WORO WORO  
 PHCIE TEHOUA / MME COULIBALY MOUNIRATOU - TEL. 27 24 39 13 13 AUTOROUTE D'ANYAMA / 500 M APRES GENDARMERIE D'ABOBO SUR LA DROITE  
 PHCIE MARIE ESTHER ABOBO / M. N'GUETTA KOUAO ALAIN CLAUDE - TEL. 07 00 90 09 10 / 27 24 52 55 63  
 ABOBO SUD COTOCERIA ENTRE LE CHU D'ABOBO ET LE GROUPE SCOLAIRE D'EXCELLENCE CHILDREN OF AFRICA (ANCIEN SITE DE COCO SERVICE ANADOR)  
 PHCIE ABOBOTE RESIDENTIEL / M GNAMAN DIDIER - TEL. 24 57 67 22 ABOBOTE ENTRE LE CIMETIERE D'ABOBOTE ET LE CARREFOUR SAMAKE

## ABOBO PK 18

PHCIE SAFIR / MLL TOLO AWA - TEL. 07 09 86 26 35 / 05 05 83 54 83 PK 18 / ROUTE D'ANYAMA / DERRIERE PONT / PLACE ANCIENNE BOULANGERIE ROUTE NDOTRE  
 PHCIE N'DOTRE / M. DIBY N'GUÉSSAN FIRMIN - TEL. 07 47 51 81 67 ABOBO AXE NDOTRE ANYAMA / ENVIRON 600 M CARREFOUR NDOTRE  
 PHCIE ST ALEXANDRE / MME KOFFI AFFOU DOMINIQUE-ELISABETH - TEL. 07 59 04 35 42 / 01 40 29 69 84 EN ALLANT AU BOIS SEC / A L'ENTREE PRINCIPALE DE LA CITE SICOGI CONCORDE.  
 PHCIE SYNOVIE / M. ASSAMOI BOITRIN PASCAL - TEL. 01 03 91 08 54 / 07 98 74 61 89 / 27 36 85 75 24 ABOBO NDOTRE EN FACE MARCHE GOURO  
 PHCIE ELIE FAUSTINE / M. ABOYA YAPI JEAN PAUL - TEL. 05 44 11 26 12 / 01 40 30 69 54 / ANYAMA N'DOTRE-BLANKANYA PHCIE AN-ASR / MME OUATTARA ADIADIA YA - TEL. 27 23 55 98 22/07 67 48 22 32 PHCIE ELIEL / M.ATSE ASSI RODRIGUE - TEL. 27 33 73 73 56 / 07 69 74 22 69 / ANYAMA QUARTIER RAN FACE A LA GARE PHCIE DU CARREFOUR ANCIENNE GENDARMERIE/ M. KONAN FIRMIN DANIEL/ TEL. 27 22 55 64 26 BATIMENT ANCIENNE GENDARMERIE ENTRE USINE UNICAFE ET LA MORGUE D'ANYAMA

## ALEPE / MONTEZO / BROFODOUME

PHCIE DES GENERATIONS DE MONTEZO / M. BONI ALEX - TEL. 07 57 49 38 47 / 07 07 40 47 08 ADJAME CENTRE

PHCIE DE LA MOSQUEE / MME KOUASSI ALICE - TEL. 01 03 12 11 91 / 05 04 91 25 31 BD. WILLIAM JACOB DERRIERE LES RAILS DE LA GRANDE MOSQUEE

PHCIE SCHIBA / M. OURAGA KOUDOU ALFRED - TEL. 07 58 17 61 68 / 01 40 23 59 65 RUE DU DISPENSAIRES ANTITUBERCULEUX / FACE MARCHE GOURO (EX LOCAUX COFRUITEL)

PHCIE ST EMMANUEL / M. NOBOU NOBOU DIDIER- TEL. 27 20 37 98 27 / 01 02 69 19 38 BD GENERAL DE GAULLE / QUARTIER MIRADOR FACE IMMEUBLE SICOGI / 30 M DU CARREFOUR

PHCIE DE LA PROVIDENCE / M. BEDI MEL SAMUEL - TEL. 27 20 37 55 81 / 07 58 09 46 96 PETIT MARCHE DES 220 LGTS / FACE EDIPRESSE / LIGNE BUS N° 14 00 09 75 86 12 83

PHCIE SARAH / M. SANGARE LANCINE - TEL. 27 20 39 03 57 / ADJAME 220 LGTS / ROUTE CAMP GENDARMERIE AGBAN / CENTRE COMMERCIAL CARINE N' COUTURE / FACE QUARTIER CHICANE

PHCIE KORO / M. DIARRASOUBA KARIM - TEL. 01 52 78 27 27 ADJAME QUARTIER MARIE THERESE HOUPHOUT BOIGNY A COTE COLLEGE MONTERLANT BATIMENT B

PHCIE DU MARCHE (NVLLE) / MME KEITA BINTOU EPSE BAMBABA - TEL. 27 20 37 06 17 / 07 58 09 46 95 RUE DES AGOUAS / FACE AU GD MARCHE D'ADJAME

## ATTECOUBE

PHCIE SEBROKO SARL / M. GBOCHO SOSTHENE EDGAR - TEL. 27 20 37 67 48 PRES DU GRAND MARCHE D'ATTECOUBE

PHCIE DU ROND POINT / M. N'GUÉSSAN JEAN-PIERRE -TEL. 25 21 01 59 47 / 07 07 32 43 76 ATTECOUBE TERMINUS 04 / QUARTIER EBRIE (BIDJANTE)

PHCIE CHRIST STELLA / M. TAI RAYMOND. - TEL. 01 71 56 18 17/ 27 20 28 62 96 CITE FAIRMOND ATTECOUBE APRES NOUVELLE GENDARMERIE

## WILLIAMSVILLE

PHCIE DU PROGRES / MME KACOU ELISABETH - TEL. 27 20 37 15 25 / FACE EGLISE ST KIZITO

PHCIE CHRIST MARIE DE PAILLET / M MOBIO NESTOR -TEL. 27 20 37 40 00 / 27 20 27 43 28 / 07 57 48 94 43

PAILLET EXTENSION / ENTRE LE CARREFOUR HUMMER ET LA MAISON BLANCHE DES PETITS

## SECTION DE COCODY

## BINGERVILLE

PHCIE ST SYLVESTRE / M. M'POUE CARLOS - TEL. 27 22 51 96 96 / 07 58 17 61 59 CITE PALMA / FACE RESTAURANT COUP DE FREIN

PHCIE DE GBAGBA (GDE) / M. TANOH DJINDOU THIMOTHEE / TEL. 27 24 38 10 74 / 07 87 73 89 84 / 01 53 05 39 54 GBAGBA PETIT PARIS / FACE EGLISE PRESBYTERIENNE

PHCIE AKRE ALBERT ASSAMOI / MME LILIANE AKRE - TEL. 07 57 13 68 36 / 01 40 95 24 28 / NLL GARE ROUTIERE

PHCIE STE MARIE DE LA CELLE / MME SAHUE ZADY MARIE FRANCOISE EPSE N'DOUA - TEL. 07 02 95 24 31 / 01 51 92 25 91 BINGERVILLE DERRIERE EMPT /CITE PROMOGIM OLYMPIQUE (MTNKO)

PHCIE AKANDJE / M. LOUIS AMON - TEL. 01 72 75 01 01 / 05 06 39 16 55 / 07 07 77 96 70 / BINGERVILLE AKANDJE 2 EN FACE DE MARCHÉ NON LOIN DES SOCIETES PROMOTIONS PERFORMERS

ZONE AKOUEDO - PALMERAIE EXTENSION - ABATTA

PHCIE BOULEVARD Y/ MME TOURE RAMATOUAYE- TEL. 05 75

37 44 15 / 01 71 23 65 56 / RIVIERA AKOUEDO PALMERAIE / ZONE ATCI ENTRE LES DEUX RONDS POINTS DU NOUVEAU ET ANCIEN CAMP / A 100 METRES DU GARAGE CFA  
 PHCIE LAURIER 9 / M. OURAGA CASIMIR - TEL. 07 87 16 73 09 / 01 40 38 78 78 / LAURIER 8 ET 9 / ANCIENNE ROUTE DE BINGERVILLE SUR L'AXE ALLANT DU SUPERMARCHÉ BON PRIX DE FAYA VERS L'EGLISE WINNERS CHAPEL  
 PHCIE CEPHAS / MME COMOE ELISE - TEL. 07 77 74 58 57 / 07 07 69 48 67 ROUTE ABATA / APRES SICTA QUARTIER ORIBAT  
 PHCIE CATLEYAS/ MME SERY FATOUMATA-TEL. 27 22 47 07 79 / BD MITTERRAND CARREFOUR ABATA  
 PHCIE ST MARTIN DE FAYA / M. SOUNAN KONI ELOYE GHISLAIN - TEL. 27 22 55 69 39 / 01 33 45 38 88 / 07 59 82 21 15 RIVIERA FAYA PROLONGEMENT CLOTURE NOUVEAU CAMP MILITAIRE D'AKOUEDO APRES CITE GENIE 2000

## RIVIERA

PHCIE DU GOLF / MME AMICHA VICTOIRE - TEL. 27 22 43 14 31 / 27 21 38 90 48 / 07 59 19 32 54 A PROXIMITE DU FEU TRICOLORE DE LA GRANDE MOSQUEE DE LA RIVIERA GOLF

PHCIE BETHEL- ATTOBAN / M. ABOUTOU JEAN JEROME ABRAHAM - TEL. 27 22 43 22 83 / 07 78 39 76 46 / 07 47 11 48 41 RIVIERA ATTOBAN FACE COLLEGE JULES FERRY

PHCIE BD MITTERRAND / M. N'DOUBA KASSI RAPHAEL -TEL. 27 22 47 90 45 ROUTE DE BINGERVILLE / CARREFOUR BONOUNIM KM 9 APRES CARREFOUR STE FAMILLE

PHCIE RIVIERA M'BADON / MME POSSET EPSE KASSAM JEANINE - TEL. 27 24 31 67 12 / 07 59 37 20 39 RIVIERA M'BADON A COTE DE L'AMBASSADE DE CHINE

PHCIE PALMERAIE SARL / M. M'BAHIA YAO K. HONORE - TEL. 27 22 47 91 19 / RIVIERA III - ENTRE LES DEUX STATIONS D'ESSENCE ET LE ROND POINT / EN FACE DE L'ESPACE DE JEU SOCCE

PHCIE ENICA / M. GORE BI TRA JEAN SYLVAIN / TEL. 27 22 49 33 75 / 05 46 47 46 94 CARREFOUR MARCHE DE LA PALMERAIE / DIRECTION CARREFOUR GUIRAUD ET TOUT DROIT FIN GOUDRON

PHCIE ST MOISE (GDE) / M. KOUAME TIKORI ROGER- TEL. 27 22 49 61 36 / 01 02 43 94 10 / 07 58 18 81 77 COCODY 9EME TRANCHE ABRI 2000 SUR VOIE PRINCIPALE ENTRE ROND POINT ADO ET CELUI AVANT LA PHCIE HERMES

PHCIE DE L'ALLIANCE / MME TOURE NOELLE EPSE TAYOR - TEL. 25 22 02 22 22 ANGRE BESSIKOI 9EME TRANCHE / IMMEUBLE ISM ADONAI RUE DE LA CITE GESTOCI / A 1KM DU CHU D'ANGRE

PHCIE BONOUNIM / MME ABIYOU-HUA NADEGE ANDREE / TEL. 07 07 93 68 50 / 27 22 49 49 34 / COCODY RIVIERA BONOUNIM / VOIE MENANT DU COLLEGE ANDRE MALRHAUX A L'EGLISE LA DESTINEE (NOUVEAU GOUDRON)

COCODY

PHCIE DU PALM CLUB (NVLLE) / MME BAKAYOKO AHOUA - TEL. 27 22 44 20 90 / 07 78 12 57 47 COMPLEXE HOTELIER IVOIRE PALM CLUB / BOUTIQUE N° 7

PHCIE DE LA CITE ROUGE / M. ASSAMOI TETCHI CLAUDE / TEL. 27 22 44 63 68 / 27 22 44 63 67 COCODY II PLATEAUX RUE DES JARDINS AU NIVEAU DU CENTRE PAROISSIAL STE CECILE

PHCIE DES JARDINS / MME KONAN MARIE JEANNE - TEL. 27 22 41 17 70 II PLATEAUX RUE DES JARDINS/ PRES DU SUPER MARCHE HAYAT / BUS 35

PHCIE SANTE DE VIE / MME TIA LOU BOTI MARIE-CHANTAL - TEL. 07 57 49 22 91 / 07 47 72 03 04 II PLATEAUX AGHIN / COMMANDANT SANON PRES DE LA BOULANGERIE TOP PAIN

PHCIE ST AMBROISE / MME EMAILLE EPSE YAYO ARLETTE- TEL. 07 07 20 34 77 / 27 21 78 96 86 ANGRE MAHOU A LA RUE DES BARS

PHCIE STAR 9 ANGRE M. YAO DOU N. PATERNE - TEL. 07 88 35 99 11 / 05 00 65 71 71 / 07 78 96 54 38 ANGRE PETRO IVOIRE ENTRE L'EGLISE ST AMBROISE DU JUBILE ET LE COLLEGE VICTOR LOBA

PHCIE NOTRE DAME DU GRAND SIGNE/ MME KOUAME EMELINE EPSE DAKOURI - TEL. 27 22 42 64 13 / 07 89 12 75 15 / COCODY ANGRE AXE 7ème et 8ème TRANCHE APRES LE PONT SORO

PHCIE BELLEVUE / MME AMANI FABIENNE - TEL. 27 22 50 06 24 / 07 79 33 06 11 / 07 09 98 05 / ANGRE 8EME TRANCHE SOLEIL II - CAFEIER 8 / APRES LE TERMINUS 205 ET LA PHCIE LES ARCADES SUR LA VOIE EN PAVE

PHCIE ESPERANCE (NLLE) / MME BAYOH KALIDJA - TEL. 25 21 01 57 40 81 73 55 DERRIERE LE MARCHE ET LA MOSQUEE DE LA DJIBI

PHCIE LA REDEMPTION SARLU / M. AKE N'GUÉSSAN VICTOR - TEL. 25 22 01 61 96 / 07 89 43 63 70 ANGRE CHATEAU D'EAU / FIN GOUDRON EN FACE DU TERRAIN MILITAIRE (FPM)

## SECTION DE KOUMASSI

PHCIE DE LA BAGOE / MME DIWARA KONE FAY - TEL. 27 21 28 14 12 KOUMASSI REMBLAIS - BD DU CAMEROUN / CARREFOUR STATION MOBIL ET SODECI MARCORY / FACE CENTRE MEDICAL LIRING

PHCIE FANNY / MME FANNY MAMA TOURE - TEL. 27 21 36 09 07 / QUARTIER AKLOMIABLA APRES LES RESIDENCES AGOUTIS / CARREFOUR DU LYCEE MUNICIPAL / TERMINUS BUS 05 ET 32

PHCIE INCHALLAH / MME AGNIMEL MARINA BENEDICTE - TEL. 27 21 36 47 01 / 01 01 53 99 99 KOUMASSI REMBLAIS PRES DU CARREFOUR SANS FIL A 50 M DU GROUPE SCOLAIRE ENTENTE

PHCIE MIPIKE / MME KOUASSI NOGBOU CATHERINE - TEL. 27 21 36 25 75 / 07 07 47 80 82 QUARTIER Mairie / DERRIERE LA Mairie DE KOUMASSI

PHCIE DE PRODOMO / MME OYOUROU G. SOPHIE - TEL. 27 21 28 83 43 / BD CAMEROUN KOUMASSI PRODOMO / CARREFOUR SOPIM PRODOMO / APRES TERRAIN INCH'ALLAH

PHCIE ST GEORGES / M. LOKROU MARTIAL -TEL. 27 21 36 03 75 / 76 KOUMASSI SICOGI PRES DU CAMP COMMANDO

## SECTION DE MARCORY

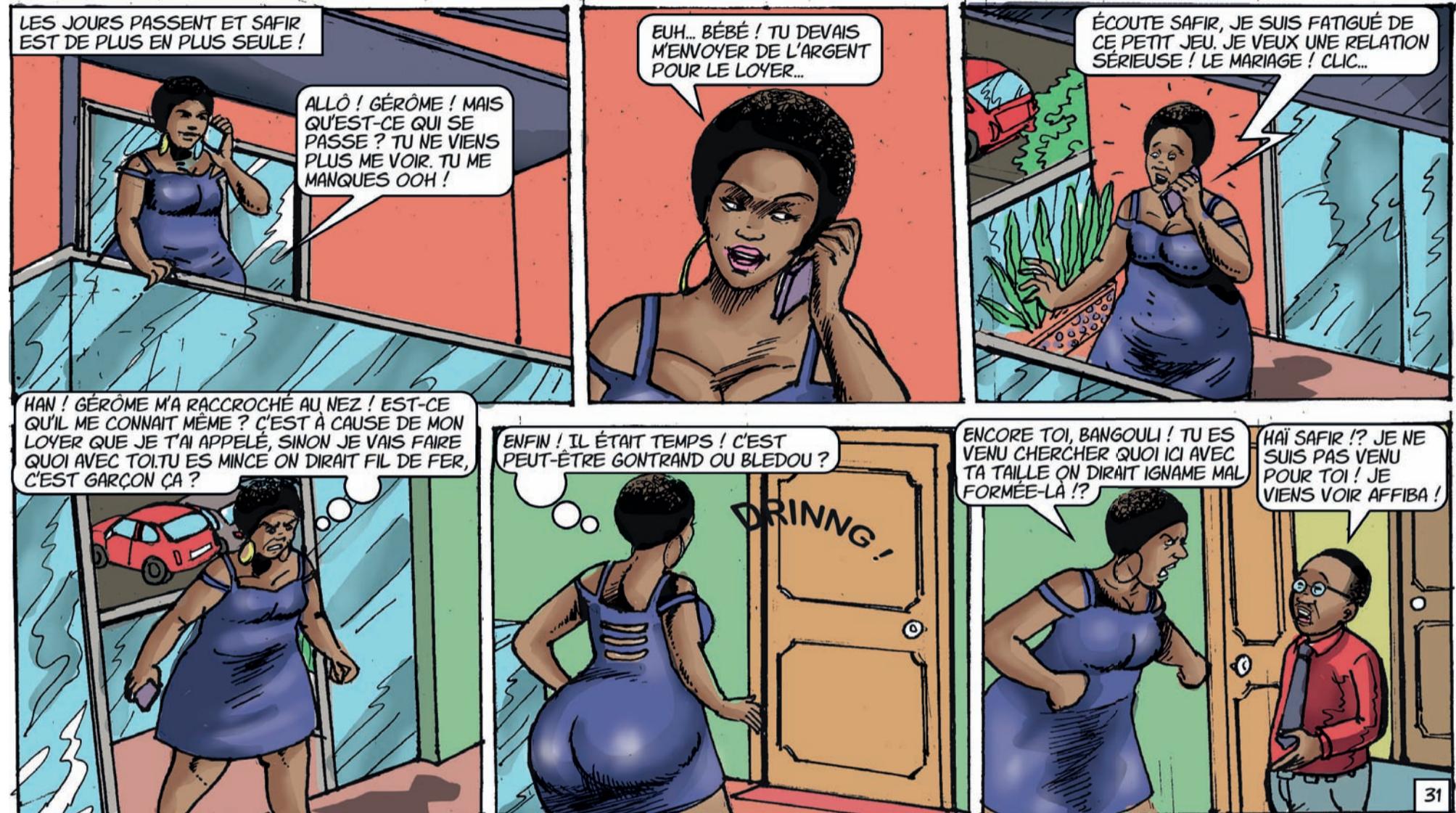
## MARCORY NORD

PHCIE DU PETIT MARCHE / MME BITTY MARIE NOELLE - TEL. 21 22 24 33 / RUE DE L'EGLISE STE THERESE EN ALLANT VERS LA PMI MARCORY / 50 M DU MAQUIS « LE VATICAN»- BUS N° 32

PHCIE TIACOH / MME TIACOH JULIE - TEL. 27 2

# Le temps ne t'appartient pas

Par Desiré Atsain



31

**Fratmat.info**  
L'Actualité en continu...

[www.fratmat.info](http://www.fratmat.info)

ÉDITORIAL

SOCIÉTÉ

RÉGIONS

POLITIQUE

SPORT

ÉTRANGER

ÉCONOMIE

CULTURE

FOCUS

SCANNEZ LE QR CODE POUR  
TÉLÉCHARGER L'APPLICATION

Fratmat.info



Available on  
App Store



Euro 2024

# Forces et faiblesses des deux finalistes

L'Espagne et l'Angleterre vont se mesurer, dimanche, pour l'apothéose de la 17e édition.



Dani Olmo (Espagne).



Phil Foden (Angleterre).

**O**n connaît, depuis mercredi, l'affiche de la finale de la 17e édition du championnat d'Europe des nations. Dans la deuxième demi-finale, l'Angleterre est venue à bout de la Hollande dans les dernières minutes de la partie (2-1) pour rejoindre l'Espagne qui s'était qualifiée, la veille, face à la France. Cette affiche sera la première entre les deux nations à ce stade de la compétition et pourrait basculer sur des détails. Les deux équipes ont deux jours pour corriger leurs lacunes et renforcer leurs atouts. Voici les forces et les faiblesses des deux finalistes.

## Angleterre

Sur le papier, l'Angleterre fait peur : la défense est, certes, bien garnie, mais le milieu de terrain et l'attaque sont d'une qualité inégalée. Le surdoué Jude Bellingham ; le buteur Harry Kane ; la star de Manchester City, Phil Foden ; le tourbillon Bukayo Saka : autant de noms qui font battre le cœur des fans et trembler les défenseurs adverses. Cette équipe a également une très grande profondeur de banc, avec par exemple Cole Palmer ou Trent Alexander-Arnold, deux joueurs qui seraient titulaires presque partout ailleurs.

Alors que sur le papier, c'est l'attaque qui attire l'attention,

les Anglais ont principalement brillé défensivement dans cet Euro. De toutes les équipes, seuls les Français, les Portugais et les Allemands ont concédé moins d'occasions par match.

Le football de Gareth Southgate est certes critiqué, néanmoins les résultats lui donnent raison. Aussi forte que soit l'attaque anglaise sur le papier, elle s'est montrée très décevante sur le terrain jusqu'à présent. Les Three Lions sont si friulés qu'ils ne se créent que très peu d'occasions par match. Ces problèmes ont été compensés par du réalisme devant la cage adverse et le but miraculeux de Bellingham contre la Slovaquie. Reste à

savoir si cela fonctionnera également contre la meilleure équipe du tournoi

## Espagne

Jusqu'à présent dans cet Euro, aucune équipe n'a été aussi convaincante que l'Espagne. La Roja est la seule équipe à avoir remporté tous ses matchs. Dans leur groupe relevé, les Espagnols ont dû affronter la Croatie et l'Italie (tenante du titre) et ont battu l'Allemagne, pays hôte, en quarts de finale, avant de terrasser la France en de-

mi-finale. Cependant, les résultats ne sont pas les seuls arguments en leur faveur. La manière dont les victoires ont été obtenues a également été convaincante. Le sélectionneur Luis de la Fuente fait évoluer son équipe dans son 4-3-3 classique, sans pour autant pratiquer le football de possession typiquement espagnol.

Les Ibères misent sur des attaques rapides par l'extérieur où les jeunes Nico Williams et Lamine Yamal créent régulièrement le danger.

La Roja a ainsi déjà marqué 12 buts. L'Espagne a eu, de loin, le plus grand nombre d'occasions de but que toutes les équipes. Alors que l'attaque espagnole a brillé, la défense autour d'Aymeric Laporte, qui joue désormais en Arabie saoudite, n'a pas toujours été solide.

Après l'égalisation de Florian Wirtz pour l'Allemagne en quarts de finale, les défenseurs espagnols se sont régulièrement retrouvés en difficulté et ont concédé quelques occasions dangereuses. Sans un peu de chance, la Roja aurait été menée. Son gardien Unai Simon, qui a déjà commis quelques bourdes par le passé, n'est pas non plus une assurance tous risques. ■

CÉLESTE KOLIA

## Scrabble francophone La Côte d'Ivoire championne du monde



Les Éléphants scrabbleurs ont réussi une belle performance.

Le sport ivoirien vient, une fois de plus, de s'illustrer sur l'échiquier international avec un titre mondial. Les Éléphants scrabbleurs se sont hissés sur le toit du monde en s'im-

posant 2-1, mercredi, contre la France, aux championnats du monde inter-nations qui se disputent du 6 au 14 juillet, à Montauban, en France.

Au cours de ces championnats, la Côte d'Ivoire a récolté

trois médailles dont une en or, décrochée par Piékoura Rite. Deux autres scrabbleurs ivoiriens, Lath Gnagne Angnés Eudes et Yapi Serge Alban, ont remporté respectivement une médaille d'argent et de bronze. Cet exploit en terre française confirme la montée en puissance du scrabble ivoirien et de la culture de l'excellence dans les fédérations sportives.

Un sacre qui intervient quatre mois après la belle performance réalisée sur le plan continental. Lors des derniers championnats d'Afrique qui se sont déroulés à Bouaké, en avril dernier, les Ivoiriens ont remporté le titre de champions d'Afrique en s'offrant 11 médailles (5 d'or, 4 d'argent et 2 de bronze). ■

C. KOLIA



Lionel Messi et l'Argentine disputeront leur 30e finale de Copa America.

a Copa America 2024 est proche de son dénouement. Tout comme l'Euro 2024, le tournoi est sur le point de livrer son verdict. Dans la nuit de mercredi à jeudi, la Colombie a battu l'Uruguay (1-0) pour rejoindre l'Argentine en finale (dans la nuit de dimanche à

lundi). La veille, l'Argentine s'était qualifiée pour sa deuxième finale consécutive de Copa America en battant en demi-finale le Canada (2-0), grâce à un but de l'inévitable Lionel Messi qui a déclaré vivre ses dernières batailles avec l'Albiceleste. Rappelons que l'Argentine (15 titres) disputera sa 30e finale

contre seulement la 3e pour la Colombie qui, elle, compte un seul titre dans la compétition. Le match pour la 3e place opposera, dans la nuit de samedi à dimanche, le Canada à l'Uruguay. ■

C. K.

Fraternité Matin

Quotidien d'informations générales paraissant depuis le 9-12-1964

Tél: (225) 27 20 30 60 00

(225) 27 20 30 60 01

Fax: (225) 27.20.37.25.45

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ibrahima Séga Sangaré

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Serge Abdel Nouho

abdel.nouho@groupefratmat.info

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT

DES RÉDACtIONS ET DES ACTIVITÉS D'ÉDITION,

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Adama Koné

RÉDACTRICE EN CHEF

Germaine Boni

05 05 96 78 86

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION

Bledson Mathieu

05 76 30 06 03

CHEF DU SERVICE POLITIQUE

Benoit Hili

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yevou

CHEF DU SERVICE ÉCONOMIE

David Ya

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE PHOTO

Honoré Bosson

CHEF DU SERVICE CORRECTION

Josiane Dossou

CHEF DU SERVICE DOCUMENTATION

Touré Aboudoulaye

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Imprimerie-Adjame

Boulevard du G<sup>é</sup> De Gaulle

01 BP 1807 Abidjan 01-RCI

Site: <http://www.fratmat.info>

Email: [contact@groupefratmat.info](mailto:contact@groupefratmat.info)

[info@groupefratmat.info](mailto:info@groupefratmat.info)

DIRECTRICE COMMERCIALE & MARKETING

Nicole Zama-Kouassi

27 20 30 60 03

05 05 05 96 43

Email: [nicole.kouassi@groupefratmat.info](mailto:nicole.kouassi@groupefratmat.info)

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25,rue Saint Didier, 75116 Paris

Tél: 01.56.90.34.34

Fax: 01.56.90.34.30

RÉSEAU DISTRIBUTION

Tél: (225) 27 20 30 60 42

Postes: 6173 - 6177

DIFFUSION

Edipresse - 09 BP 254 ABIDJAN 09

Tél: (225) 27 22 40 42 42

Fax: 27 22 44 56 57

ÉDITEUR

SNPECI

Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire

Société d'état au capital de 175 millions F CFA

Dépôt légal

N° 2184 du 13 mai 1987

RC 206202 - CC 5012019L

TIRAGE DU JOUR : 20 000